



**RAPPORT FINANCIER
2009**



BOURBON

Entre la mer et vous

SOMMAIRE

01 BOURBON EN 2009

- 02 Chiffres clés
- 04 Données boursières
- 05 Organes de Direction
- 05 Organigramme simplifié de BOURBON

07 RAPPORT DE GESTION

- 08 Activités et faits marquants
- 09 Résultats des activités
- 14 Gouvernement d'entreprise
- 30 Gestion des risques
- 40 Informations sociales
- 42 BOURBON SA et ses actionnaires
- 46 Propositions du conseil d'administration
- 48 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
- 49 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

51 COMPTES CONSOLIDÉS

- 52 État de la situation financière
- 53 État du résultat global
- 55 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 56 État de variation des capitaux propres
- 58 Notes annexes aux états financiers consolidés
 - 58 Règles et méthodes comptables
 - 69 Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009
 - 71 Notes sur les comptes consolidés
 - 98 Secteurs opérationnels
 - 100 Informations diverses
- 109 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009

111 COMPTES SOCIAUX

- 112 Bilan de la société mère au 31 décembre 2009
- 114 Compte de résultat de la société mère
- 115 Annexe aux comptes sociaux
- 128 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 130 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

133 RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 134 Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- 142 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BOURBON

143 AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

- 144 Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital
- 152 Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements
- 154 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte
- 155 Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte
- 160 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions
- 161 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription
- 162 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 163 Document d'information annuel
- 166 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

168 TABLE DE CONCORDANCE

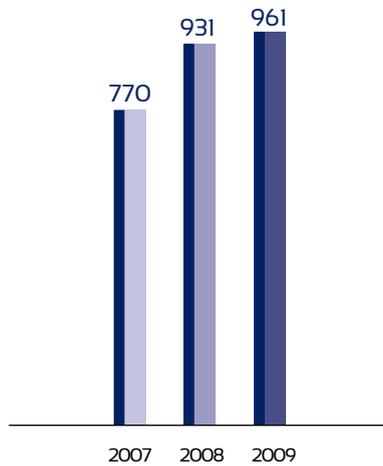
1

BOURBON EN 2009

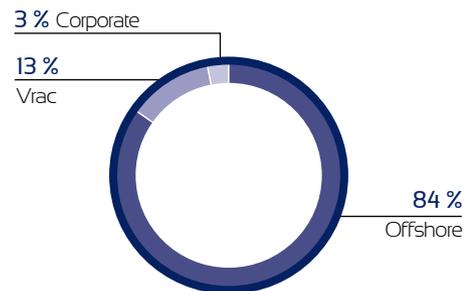
- 2 Chiffres clés
- 4 Données boursières
- 5 Organes de Direction
- 5 Organigramme simplifié de BOURBON

1/ Chiffres clés

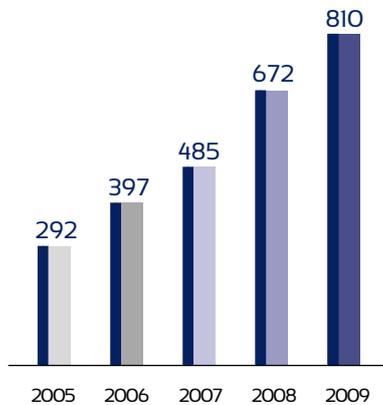
Chiffre d'affaires
(en M€)



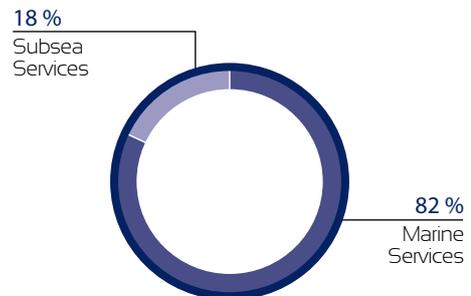
Répartition du chiffre d'affaires 2009 par Division



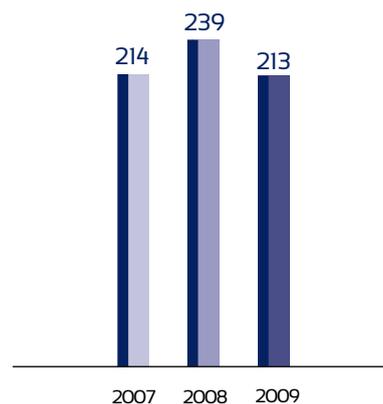
Chiffre d'affaires Division Offshore
(en M€)



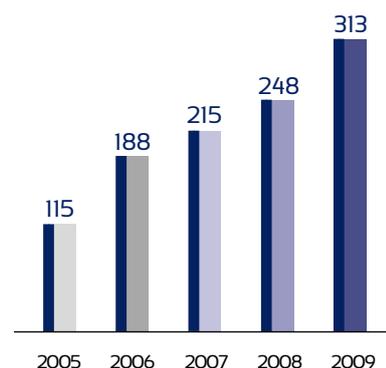
Répartition du chiffre d'affaires Division Offshore 2009 par activité



Résultat opérationnel (EBIT)
(en M€)

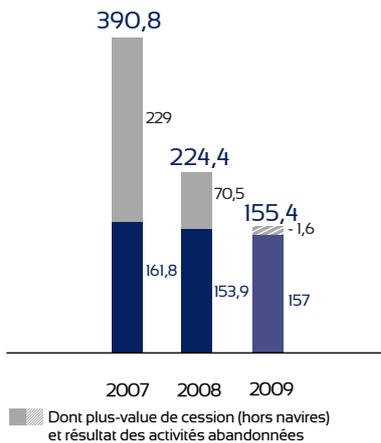


EBITDA Division Offshore
(en M€)



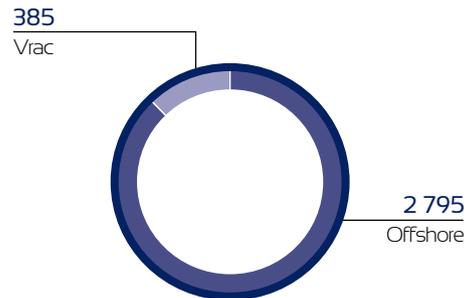
Résultat net part du groupe

(en M€)



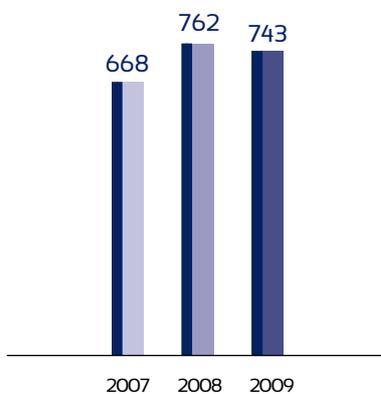
Capitaux engagés par Division (hors Corporate)

(en M€)



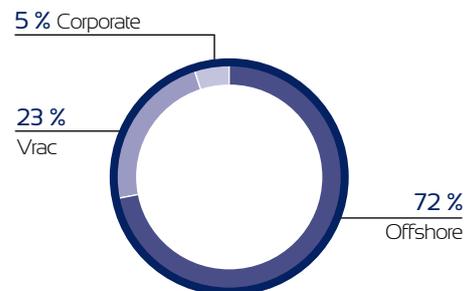
Investissements bruts

(en M€)



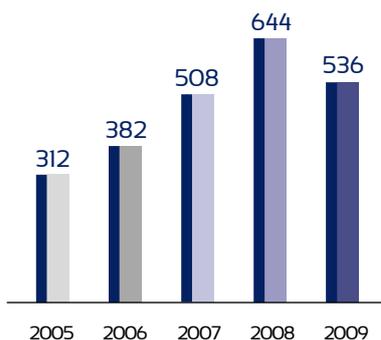
Répartition des investissements bruts 2009 par Division

(en M€)



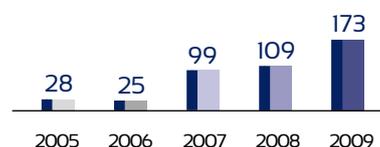
Investissements bruts Division Offshore

(en M€)

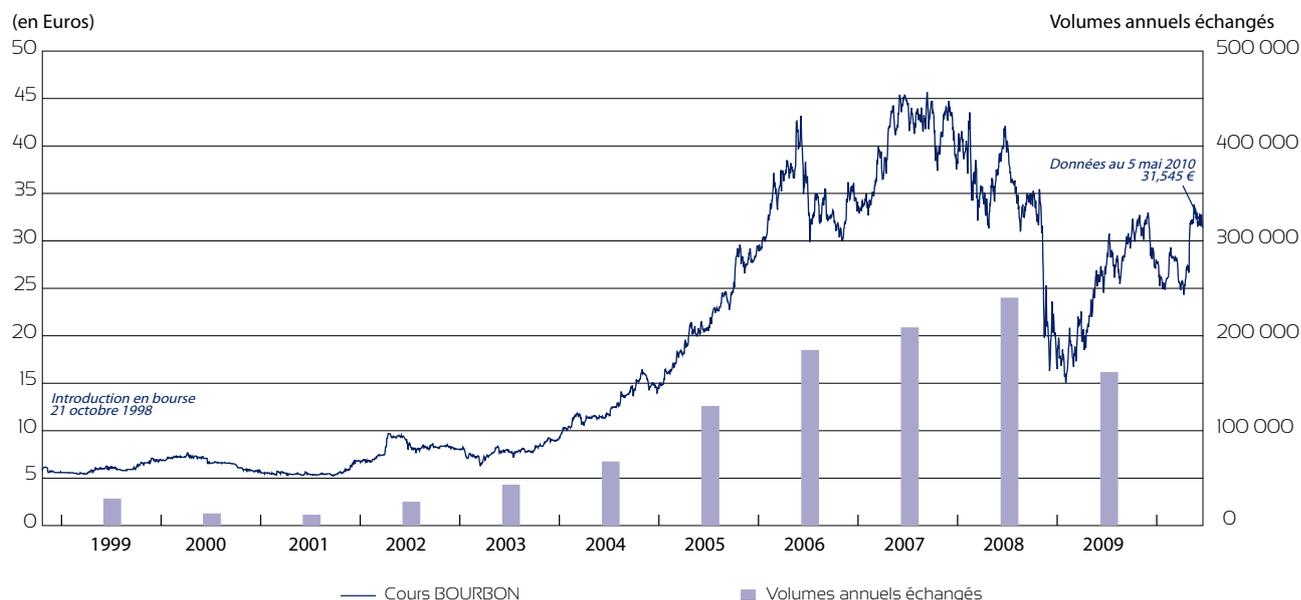


Investissements bruts Division Vrac

(en M€)



2 / Données boursières



Données historiques

	2009	2008	2007
Nombre d'actions au 31/12	61 187 226	55 461 302	55 461 302
Cours de clôture de l'action (en euros)			
■ plus haut	33,15	48,15	55,18
■ plus bas	18,45	16,62	39,77
■ au 31 décembre	26,35	18,04	44,82
Capitalisation boursière au 31/12 (en millions d'euros)	1 612	1 001	2 486
Résultat net par action (en euros)	2,65	4,13	7,07
Dividende par action (en euros)	0,90	0,90	1,00
Dividende total (en millions d'euros)	55,1	47,9	54,2

Données ajustées *

	2009	2008	2007
Cours de l'action à la clôture (en euros)			
■ plus haut	33,15	43,77	45,92
■ plus bas	16,77	15,11	32,87
■ au 31 décembre	26,35	16,40	40,75
Résultat net par action (en euros)	2,65	3,76	6,43
Dividende ordinaire par action (en euros)	0,90	0,82	0,64
Dividende exceptionnel par action (en euros)	-	-	0,27
Dividende par action (en euros)	0,90	0,82	0,91

* Pour des raisons de comparabilité, les chiffres ont été ajustés suite aux attributions gratuites de 1 action nouvelle pour 10 anciennes le 5 juin 2007 puis le 3 juin 2009.

Les rendez-vous de l'actionnaire

9 juin 2010

Assemblée générale des actionnaires.

9 août 2010

Publication de l'information relative au 2^e trimestre et 1^{er} semestre 2010.

31 août 2010

Publication de l'information relative aux résultats du 1^{er} semestre 2010.

1^{er} septembre 2010

Présentation des résultats du 1^{er} semestre 2010.

9 novembre 2010

Publication de l'information relative au 3^e trimestre 2010.

Relations investisseurs analystes actionnaires

Patrick Mangaud

33, rue du Louvre
75002 Paris

Tél. : 01 40 13 86 09

Fax : 01 40 28 40 31

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com

3 / Organes de Direction

Comité exécutif au 31 décembre 2009

Jacques d'Armand de Chateauvieux
Président Directeur Général

Christian Lefèvre
Directeur Général délégué

Laurent Renard
Directeur Général délégué

Conseil d'administration au 31 décembre 2009

Jacques d'Armand de Chateauvieux
Président du conseil d'administration,
Directeur Général

Christian d'Armand de Chateauvieux

Henri d'Armand de Chateauvieux

Guy Dupont *

Marc Francken *

Baudoin Monnoyeur

Christian Munier

Agnès Pannier-Runacher *

Philippe Sautter *

Vo Thi Huyen Lan

Le conseil d'administration est assisté par ailleurs de Madame Dominique Senequier en qualité de censeur.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est aidé dans la préparation de ses travaux par deux comités spécialisés. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil et soumettent au conseil d'administration leur avis, propositions ou recommandations.

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Son objet est d'étudier et de soumettre au conseil des propositions concernant notamment, la sélection des administrateurs, le plan de succession pour les membres de l'équipe de Direction ainsi que la rémunération du Président et des autres mandataires sociaux, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions. Le Président du comité est en outre chargé de surveiller la bonne gouvernance dans le cadre du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de quatre personnes :

- **Monsieur Marc Francken**
administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- **Monsieur Henri d'Armand de Chateauvieux** ;
- **Monsieur Guy Dupont** administrateur indépendant ;
- **Monsieur Philippe Sautter** administrateur indépendant.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes :

- **Monsieur Marc Francken**
administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- **Monsieur Christian Munier** ;
- **Madame Agnès Pannier-Runacher** administrateur indépendant.

4 / Organigramme simplifié de BOURBON



* Administrateurs indépendants.

2

RAPPORT DE GESTION

- 8 Activités et faits marquants
- 9 Résultats des activités
- 14 Gouvernement d'entreprise
- 30 Gestion des risques
- 40 Informations sociales
- 42 Bourbon SA et ses actionnaires
- 46 Propositions du conseil d'administration
- 48 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices
- 49 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

1/ Activités et faits marquants

Division Offshore

Spécialiste des services maritimes à l'offshore pétrolier, la Division Offshore accompagne ses clients dans le développement de leur activité, partout dans le monde, en leur proposant une large gamme de services et de navires nouvelle génération, puissants et polyvalents, adaptés aux exigences de l'offshore profond comme de l'offshore continental.

Sur le marché offshore, BOURBON offre une gamme complète de navires destinés tant à l'offshore continental qu'à l'offshore profond :

- navires ravitailleurs remorqueurs releveurs d'ancre (*Anchor Handling Tug Supply vessels – AHTS*) pour le remorquage et l'ancrage des appareils de forage ;
- navires ravitailleurs de plateformes (*Platform Supply Vessels – PSV*) pour le ravitaillement des installations offshore en matériels et produits spéciaux ;
- remorqueurs de terminaux pétroliers (*Terminal Tugs*) spécialisés dans l'assistance des pétroliers stockeurs (FPSO) ;
- remorqueurs d'assistance et de sauvetage dédiés à la protection du littoral français ;
- navires de transport de passagers (*Crew boats*) tels que les *Surfers* (vedettes rapides de transports de personnels vers les sites pétroliers et la redistribution des personnels entre les plateformes) ou les *FSIV (Fast Supply Intervention Vessels)*, navires rapides d'assistance, d'approvisionnement urgents et de transport d'équipes d'intervention ;
- navires polyvalents (*Multipurpose Supply Vessel – MPSV*) dédiés à l'IMR (Inspection, Maintenance, Réparation).

BOURBON dispose également d'un parc de robots sous-marins (*Remote Operated Vehicles – ROV*).

BOURBON est présent dans les principales zones d'exploitation de pétrole en mer, à l'exclusion de la partie américaine du Golfe du Mexique (interdiction faite par les États-Unis aux sociétés non américaines d'intervenir dans ses eaux territoriales) et de l'Australie. Ainsi BOURBON est présent :

- en Afrique, en particulier dans le Golfe de Guinée ;
- en Mer du Nord ;
- en Mer Méditerranée ;
- au Mexique, au Brésil et à Trinidad ;
- en Inde et Moyen-Orient ;
- en Extrême-Orient.

Il existe deux types de concurrents :

- des acteurs mondiaux présents sur les principaux marchés mondiaux ; ils représentent 40 % environ de la flotte totale. Les principaux acteurs sont les suivants : Tidewater (USA), Seacor (USA), Farstad (Norvège), Solstad (Norvège), Maersk Supply (Danemark), Gulfmark (USA), Edison Chouest (USA), Swire Pacific (Hong Kong) ;
- quelque 300 à 400 acteurs locaux, chacun détenant une flotte limitée à quelques navires.

L'activité de services maritimes suit les cycles de l'activité pétrolière qu'elle sert. Le cycle de l'activité d'exploration/développement des compagnies pétrolières dépend entre autres des hypothèses de prix moyen du baril à 10 ans

qu'elles font régulièrement. Le montant consacré par les compagnies pétrolières aux dépenses d'exploration peut également être influencé par le prix du baril à court terme. L'activité de production sur champs existants est beaucoup moins sensible aux cycles. Les navires de BOURBON sont majoritairement affrétés au service de champs en exploitation ; en outre la politique de contractualisation long terme permet de limiter l'amplitude des effets de ces cycles.

Division Vrac

La Division Vrac, au travers de sa société Setaf Saget, spécialiste du transport maritime de vrac sec depuis plus de 35 ans, opère sur toutes les mers du globe avec une flotte de navires de conception moderne dont 12 détenus en propre au 31 décembre 2009, et offre à sa clientèle des prestations sur mesure en proposant une gamme complète de services logistiques à haute valeur ajoutée.

La taille des navires sur le marché est très variable : de quelques dizaines de mètres (caboteurs) à plus de 300 mètres pour les plus grands minéraliers (capables de transporter plus de 300 000 tonnes). Ils se répartissent en quatre grandes catégories : les Handysize (moins de 40 000 tonnes), les Supramax (40 000 à 60 000 tonnes), les Panamax (60 000 à 85 000 tonnes) et les Capesize (plus de 85 000 tonnes).

BOURBON intervient essentiellement sur le marché des Supramax (dont 11 navires de ce type détenus en propre au 31 décembre 2009) et intervient accessoirement sur le marché des Handysize et des Panamax mais pas sur le segment des Capesize. BOURBON possède également un cimentier.

Sur le marché du vrac sec les principales routes relient les grands pays riches en ressources minières (Australie, Brésil, Indonésie, Inde, Colombie, Afrique du Sud...) aux pays industrialisés dépourvus de certaines ressources (Europe, Amérique du Nord, Japon, Chine, Corée du Sud, Inde). Les pays connaissant un fort développement attirent souvent de nombreux vraquiers.

Les vraquiers de BOURBON sont indifféremment présents sur l'ensemble de ces routes suivant les cargaisons transportées.

Les vraquiers sont utilisés pour le transport de matières premières pondéreuses (minerais de fer, charbons, bauxite, phosphate, produits cimentiers...), de granulats, de céréales diverses, du bois, de produits semi-finis à destination de l'industrie lourde tels que bobines, tôles ou plaques d'acier, tuyaux de fonte ou lingots de cuivre.

Le marché du vrac sec est caractérisé par un grand nombre d'armateurs disposant chacun, en moyenne, d'un petit nombre de navires. Parmi les plus grands opérateurs mondiaux du vrac sec, on trouve principalement des sociétés asiatiques telles que Cosco (Chine), NYK (Japon), MOL (Japon), K Line (Corée du Sud).

Dans le marché du vrac sec, le transport est très dépendant de la demande industrielle mondiale et donc très lié à la conjoncture économique mondiale.

1.1 Faits marquants

- En février 2008, BOURBON a annoncé son plan stratégique Horizon 2012. Élargissement et prolongement des perspectives du plan précédent, le plan Horizon 2012 illustre la démarche d'amélioration continue dans laquelle s'inscrit BOURBON, qui, en analysant en permanence l'évolution de la demande, se positionne en précurseur de tendances. En anticipant les besoins de ses clients et en élargissant son offre, BOURBON entend affirmer, en 2012 et au-delà, sa position de leader des services maritimes à l'offshore moderne. En développant son plan d'investissements, BOURBON se maintient à la pointe de l'innovation pour offrir, partout dans le monde, aux clients pétroliers les plus exigeants, toujours plus de productivité et d'efficacité. Sur le périmètre Offshore, le plan Horizon 2012 se caractérise notamment par un élargissement de l'offre, en intégrant et en développant une nouvelle Activité de services sous-marins, dénommée « Subsea Services ». Dans le cadre du plan Horizon 2012, 10 navires IMR de type GPA 696 ont été commandés début 2008 pour un montant de 450 millions d'euros. Quant à la Division Vrac, le plan Horizon 2012 prévoit également un programme d'investissements important, la flotte détenue en propre augmentant de six vraquiers à fin 2007 à 22 vraquiers à fin 2012.
- Au cours de l'année 2009, BOURBON a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre de ce plan stratégique. La Division Offshore a ainsi pris livraison de 71 nouveaux navires, dont 20 Bourbon Liberty, augmentant en parallèle le nombre de ses collaborateurs de plus de 1 100 personnes (+ 22 %). La Division Offshore possède ainsi la flotte la plus jeune parmi les principaux acteurs du secteur, comme le montrent les publications des principaux concurrents et des brokers. La Division Vrac quant à elle possède, à la fin de l'année, 12 navires (11 vraquiers et un cimentier) contre cinq à la fin de l'année précédente.
- Le 29 décembre 2009 ont été signés les accords de rachat par BOURBON des 50 % non encore détenus dans sa filiale brésilienne Delba Maritima Navegação. Avec le contrôle à 100 % de cette société, BOURBON sera ainsi en mesure de répondre pleinement aux enjeux du marché brésilien.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

À la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à signaler.

2 / Résultats des activités

2.1 Résultats consolidés

En millions d'euros	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	960,5	931,3	+ 3,1 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-value	346,3	316,7	+ 9,4%
Résultat opérationnel hors plus-value	211,8	205,0	+ 3,4%
Plus-values	1,2	34,3	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	347,5	351,0	- 1,0 %
Résultat opérationnel (EBIT)	213,1	239,3	- 10,9 %
Résultat financier	(30,4)	(75,8)	
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	2,9	
Impôts	(9,4)	(3,1)	
Résultat des activités abandonnées et plus-values sur participations cédées	(1,6)	70,6	
Intérêts minoritaires	(16,2)	(9,4)	
Résultat net part du groupe	155,4	224,4	- 30,8 %

La croissance du chiffre d'affaires de l'année recouvre deux évolutions contrastées :

- la forte croissance du chiffre d'affaires de la Division Offshore (+ 20,5 %), notamment aidée par un effet de change favorable ;
- la forte baisse du chiffre d'affaires de la Division Vrac, affecté par l'évolution des taux d'affrètement.

Hors plus-values, l'excédent brut d'exploitation (EBITDA) atteint 346,3 millions d'euros sur l'année, soit une progression de 9,4 % pour le groupe. L'EBITDA de la seule Division Offshore a progressé de 70,8 millions d'euros, soit + 29,4 %.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) est quasiment stable à 347,5 millions d'euros, après prise en compte des plus-values très élevées en 2008.

Le résultat opérationnel atteint 213,1 millions d'euros, en baisse de 10,9 % par rapport à l'année 2008 quand la Division Vrac affichait une performance historiquement élevée intégrant en outre des plus-values de cession.

La forte amélioration du résultat financier, malgré l'accroissement de l'endettement, reflète la baisse des taux d'intérêts et l'inversement de tendance observé d'une année sur l'autre au niveau de charges latentes enregistrées en 2008.

Le résultat net part du groupe se monte à 155,4 millions d'euros, en baisse de 30,8 % par rapport à une année 2008 exceptionnelle qui avait enregistré de fortes plus-values lors de cessions d'activités non stratégiques.

La rentabilité, mesurée par le ratio « EBITDA sur capitaux engagés moyens hors acomptes » s'élève à 16,8 %, en ligne avec l'objectif de 18 % annoncé pour l'année 2012 dans le cadre du plan stratégique.

2.2 Activités des Divisions

2.2.1 Division Offshore

En millions d'euros	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	809,9	672,1	+ 20,5 %
dont navires BOURBON	739,9	581,5	+ 27,1 %
dont navires affrétés	70,6	90,6	- 22,1 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	311,7	240,9	+ 29,4 %
En % du chiffre d'affaires	38,5 %	35,8 %	
Résultat opérationnel hors plus-values	192,2	132,5	+ 47,2 %
En % du chiffre d'affaires	23,7 %	19,7 %	
Plus-values	1,6	6,7	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	313,4	247,6	+ 26,6 %
Résultat opérationnel (EBIT)	193,9	139,2	+ 39,2 %

Sur les deux premières années de réalisation du plan stratégique, la croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires de la Division Offshore est de 29 %, pour un objectif de 21 % dans le cadre du plan Horizon 2012.

Sur l'année 2009, BOURBON a pris livraison de 71 nouveaux navires Offshore, dont 20 Bourbon Liberty très appréciés des clients. Le chiffre d'affaires réalisé avec la flotte détenue en propre atteint ainsi 739,3 millions d'euros, en progression de 27,1 %. Sur la période, le taux d'utilisation de la flotte de navires supply est de 89,3 %.

En millions d'euros	2009	2008	Variation %
Division Offshore	809,9	672,1	+ 20,5 %
Afrique	531,3	448,5	+ 18,5 %
Europe – Méditerranée – Moyen-Orient	136,6	124,6	+ 9,6 %
Asie	85,0	51,9	+ 63,6 %
Continent américain	57,1	47,1	+ 21,2 %

Sur l'ensemble de l'année 2009, l'Afrique de l'Ouest, zone dans laquelle BOURBON réalise 66 % de ses ventes, en particulier au Nigeria, en Angola et au Congo, est toujours en forte croissance.

La forte croissance de l'activité de BOURBON en Asie (+ 63,6 %), notamment en Inde, reflète le succès de la stratégie de développement du groupe sur cette zone qui représente désormais plus de 10 % du chiffre d'affaires de la Division.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) est en hausse de 26,6 % à 313,4 millions d'euros, dans un contexte favorable d'évolution de la parité euro-dollar.

Le résultat opérationnel progresse de 39,2 % à 193,9 millions d'euros.

ACTIVITÉ MARINE SERVICES

En millions d'euros	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	661,5	539,6	+ 22,6 %
dont navires BOURBON	612,0	471,4	+ 29,8 %
dont navires affrétés	49,4	68,2	- 27,5 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	254,6	200,1	+ 27,2 %
En % du chiffre d'affaires	38,5 %	37,1 %	
Plus-values	1,7	6,7	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	256,3	206,8	+ 23,9 %

Le chiffre d'affaires annuel de l'activité **Marine Services** est en progression de 22,6 % pour atteindre 661,5 millions d'euros en 2009. Cette croissance est portée par les navires détenus en propre, dont le chiffre d'affaire a progressé de 29,8 % par rapport à l'année précédente.

27 nouveaux supply et 43 *crew boats* ont été mis en service en 2009. À fin décembre, la flotte comprend donc un total de 32 Bourbon Liberty, des navires de dernière génération, reconnus par les clients pour les économies de coûts logistiques qu'ils leur permettent de réaliser.

Le chiffre d'affaires réalisé par les navires affrétés diminue de 18,8 millions d'euros.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'élève à 256,3 millions d'euros, en progression de 23,9 % par rapport à l'année précédente.

ACTIVITÉ SUBSEA SERVICES

En millions d'euros	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	148,4	132,5	+ 12,0 %
dont navires BOURBON	127,3	110,1	+ 15,6 %
dont navires affrétés	21,1	22,4	- 5,7 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	57,2	40,8	+ 40,0 %
En % du chiffre d'affaires	38,5 %	30,8 %	
Plus-values	(0,1)		
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	57,1	40,8	+ 39,8 %

Sur l'année 2009, le chiffre d'affaires de l'activité **Subsea Services** s'élève à 148,4 millions d'euros, en progression de 12,0 % par rapport à l'année précédente. À noter l'entrée en flotte d'un nouveau navire IMR.

L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) augmente de 39,8 % à 57,1 millions d'euros.

2.2.2 Division Vrac

En millions d'euros	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	119,3	234,8	- 49,2 %
Excédent brut d'exploitation hors plus-values	37,4	78,7	- 52,5 %
En % du chiffre d'affaires	31,3 %	33,5 %	
Résultat opérationnel hors plus-values	27,3	75,8	- 64,0 %
En % du chiffre d'affaires	22,8 %	32,3 %	
Plus-values	-	27,6	
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	37,4	106,3	- 64,8 %
Résultat opérationnel (EBIT)	27,3	103,5	- 73,7 %

En 2009, la performance de la Division Vrac a été marquée par :

- l'effondrement des taux d'affrètement en 2008, suivi de leur remontée régulière en 2009 ;
- les effets de la stratégie de BOURBON d'engagement dans la durée auprès des clients qui a permis d'étaler dans le temps l'impact des variations du marché ;

- la mise en œuvre de la stratégie de croissance de la flotte détenue en propre, avec l'arrivée de sept nouveaux navires.

Le chiffre d'affaires s'établit à 119,3 millions d'euros, en baisse de 49,2 % par rapport à l'année 2008.

L'excédent brut d'exploitation hors plus-value s'élève à 37,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel s'élève à 27,3 millions d'euros, en baisse de 73,7 % par rapport à 2008 qui avait, entre autres, enregistré une importante plus-value de cession de 27,6 millions d'euros.

La rentabilité mesurée par le ratio « EBITDA sur capitaux engagés moyens hors acomptes » s'élève à 23,8 %.

2.3 Plan stratégique Horizon 2012

Au cours de l'exercice 2009, BOURBON a poursuivi vigoureusement la mise en œuvre de son plan stratégique Horizon 2012. La Division Offshore a ainsi pris livraison de 71 nouveaux navires, dont 20 Bourbon Liberty, augmentant en parallèle le nombre de ses collaborateurs de plus de 1 100 personnes (+ 22 %). À fin 2009, la Division Vrac possède 12 navires (11 vraquiers et un cimentier) contre cinq à fin décembre 2008.

Croissance du chiffre d'affaires en 2008-2009

Au cours de ces deux premières années, la croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires de BOURBON s'est élevée à 12 % pour un objectif à horizon 2012 de 17 %.

Pour ces mêmes deux années, la croissance du chiffre d'affaires de la Division Offshore, laquelle dispose de 86 % des capitaux engagés du groupe, a atteint 29 % pour un objectif à horizon 2012 de 21 % ; ceci reflétant le succès de notre flotte moderne et génératrice d'économies pour les clients pétroliers, son taux d'utilisation restant élevé malgré la crise mondiale.

A contrario, sur la même période, le chiffre d'affaires de la Division Vrac a baissé en moyenne annuelle de 30 % du fait de l'impact de la crise mondiale sur le niveau d'activité du transport international et sur les taux d'affrètement. L'objectif de croissance annuelle moyenne de 7 % à horizon 2012 paraît ainsi difficilement réalisable au vu des incertitudes actuelles sur la vigueur de la reprise mondiale, sur le nombre de nouveaux vraquiers qui arriveront effectivement sur le marché et sur le taux de démolition des navires anciens d'ici-là.

Avancement du programme d'investissements

À fin 2009, la totalité des investissements prévus dans le plan Horizon 2012 a été engagée, 59 % des navires ayant déjà été pris en livraison par BOURBON. Toutefois BOURBON a été amené, en fin d'année 2009, à annuler la commande d'un vraquier de type Panamax, en Inde, suite à l'important retard constaté dans la construction.

Au cours de l'exercice 2010, la Division Offshore devrait recevoir encore 75 navires, dont 30 Bourbon Liberty et cinq navires IMR. La Division recevra six navires Supramax de

58 000 tonnes, l'incertitude demeurant sur les dates de livraison des Panamax commandés en Inde. L'essentiel du programme d'investissement aura alors été réalisé, quelques livraisons résiduelles intervenant en 2011.

Ratios financiers en année 2012

Le plan affiche un objectif de ratio « EBITDA (Excédent Brut d'Exploitation) sur capitaux engagés moyens hors acomptes », pour l'année 2012, de 18 % (soit 17 % pour la Division Offshore et 29 % pour la Division Vrac). Pour l'année 2009, ce ratio s'est établi à 16,8 % (respectivement 17 % et 23,8 %).

Le plan affiche également un objectif de ratio « EBITDA sur chiffre d'affaires », toujours pour l'année 2012, de 40 % (soit 41 % pour la Division Offshore et 36 % pour la Division Vrac). Pour l'année 2009, ce ratio s'est établi à 36,2 % (respectivement 38,7 % et 31,3 %).

Financement du programme d'investissements

Comme prévu dans le plan Horizon 2012, le financement a été assuré en 2008-2009 par la combinaison des cash-flows générés par l'activité, de la cession d'actifs non stratégiques et du recours à des emprunts bancaires. Au 31 décembre 2009, le montant total restant à tirer sur les emprunts long et moyen terme existants s'élève à 409 millions d'euros. À cette même date, le groupe dispose également de lignes court terme à hauteur de 303 millions d'euros, dont 97 millions sont confirmés ; en fin d'année, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 205 millions d'euros.

2.4 Résultats sociaux de BOURBON SA

L'année 2009 a vu une pause dans le processus de cession du portefeuille d'activités non stratégiques.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 0,3 million d'euros, constitué de prestations de services facturées à une filiale. La baisse de 0,4 million d'euros enregistrée par rapport à l'année précédente tient à la diminution de ces prestations ainsi qu'à la présence de facturations non récurrentes en 2008. La perte d'exploitation de 3,3 millions d'euros est en augmentation de 1,2 million d'euros par rapport à 2008, du fait de la présence en 2008 de reprises de provisions sur comptes courants suite aux cessions réalisées cette année-là.

Le résultat financier, positif de 63,1 millions d'euros, est en recul de 183,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution résulte notamment d'une baisse des dividendes encaissés qui étaient exceptionnellement élevés en 2008, en particulier en provenance des filiales qui avaient enregistré les cessions du remorquage portuaire et de Vindémia en 2007.

En conséquence, le résultat net de 72,5 millions d'euros dégagé sur l'exercice est en diminution de 184,0 millions d'euros par rapport à l'année 2008.

Aucune dépense prévue aux articles 39.4 et 223 *quater* du Code général des impôts n'a été relevée.

Informations sur les délais de paiement de Bourbon SA

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, et en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous informons qu'au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs, s'élevait à 29 008,81 euros et était constitué de 100 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

2.5 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

2.6 Perspectives : principales tendances

Division Offshore

Au regard des prévisions d'augmentation de la demande de pétrole, de l'accélération des baisses de production des champs existants et de la nécessité à moyen terme de reconstituer les réserves, une reprise de l'activité pétrolière est attendue courant 2010. Les activités de maintien de la production devraient être les premières à en bénéficier, progressivement suivies, à partir du deuxième semestre 2010, par les activités de forage.

Parallèlement à cette reprise prévisionnelle de la demande, l'offre de navires sera la résultante du nombre de navires effectivement livrés en 2010, du nombre de navires anciens désarmés et du niveau des démolitions.

Conformément à son plan Horizon 2012 et à sa stratégie « d'investir pour réduire le coût des clients », BOURBON continuera de prendre livraison de nouveaux navires modernes et à productivité élevée, tels les Bourbon Liberty qui apportent au marché de l'offshore continental un navire de substitution transportant plus, consommant moins et ayant la manœuvrabilité de ceux opérant en offshore profond.

BOURBON est aujourd'hui bien placé pour résister aux effets de l'excès de capacité de navires de fort tonnage plus particulièrement destinés à l'offshore profond, pour répondre à la demande en offshore continental et bénéficier pleinement demain des effets de la reprise.

Division Vrac

Sur le marché, l'évolution des tarifs d'affrètement continuera de dépendre du dynamisme de l'économie chinoise, du nombre de nouveaux navires qui seront effectivement livrés en 2010 et du niveau des démolitions qui pourraient continuer au rythme historiquement élevé constaté en 2009.

À l'instar de la Division Offshore, bien que dans une moindre mesure, la Division Vrac continuera d'élargir sa flotte de vraquiers détenus en propre et recevra six navires Supramax de 58 000 tonnes en 2010, l'incertitude demeurant sur les livraisons des Panamax commandés en Inde.

La Division Vrac ayant vendu deux navires de 49 000 tonnes en janvier 2010, générant une plus-value de 23 millions de dollars, la flotte détenue en propre devrait compter 16 navires au minimum en fin d'année 2010.

Enfin, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 9 juin 2010 le versement d'un dividende de 0,90 euro par action, soit une augmentation de 10 % compte tenu de l'attribution survenue en 2009 d'1 action gratuite pour 10 détenues.

3 / Gouvernement d'entreprise

Lors de sa réunion du 8 décembre 2008, le conseil d'administration de BOURBON a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

3.1 Présidence et Direction Générale

Au cours de sa séance du 31 mai 2002, le conseil d'administration s'est prononcé en faveur du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, exercées par Monsieur Jacques d'Armand de Chateauneuf, celui-ci étant d'une part lié à l'actionnaire de contrôle et d'autre part très impliqué dans la conduite des affaires du groupe.

Il est assisté dans ces fonctions de deux Directeurs Généraux délégués nommés en décembre 2005, Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard. Le conseil d'administration a confirmé cette décision et reconduit les mandats de Président-Directeur Général de Monsieur Jacques d'Armand de Chateauneuf et de Directeurs Généraux délégués de Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, lors de sa séance du 29 mai 2007 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se réunira en 2010 pour statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

Les Directeurs Généraux délégués, chargés d'assister le Directeur Général, pour une durée égale à celle des fonctions du Président Directeur Général disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, et ce, conformément à l'article 16 des statuts.

3.2 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

3.2.1 Administrateurs en fonction

	Mandats exercés en dehors du groupe
<p>Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux Né le 13 février 1951</p> <p>Administrateur Président-Directeur Général</p> <p>Adresse professionnelle : BOURBON 33 rue du Louvre – 75002 PARIS Premier mandat : 14 octobre 1977</p> <p>Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009</p> <p><i>Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia à New York. À la présidence de BOURBON depuis 1979, Jacques d'Armand de Chateaufieux a été l'acteur principal de la transformation de la société d'un conglomérat de plusieurs activités à un groupe international dédié aux services maritimes et notamment à l'offshore pétrolier.</i></p>	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Cana Tera SAS ■ Président de Jaccar Holdings SA ■ Président du conseil d'administration de Sapmer SA ■ Président du conseil de surveillance d'AXA ■ Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine) ■ Administrateur de Innodis Ltd (Île Maurice) ■ Administrateur de Financière du Pladen SAS ■ Censeur de CBo Territoria SA <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du conseil d'administration CBo Territoria SA ■ Administrateur de Vindémia SAS ■ Administrateur de Antenne Réunion Télévision ■ Censeur de ICV SA
<p>Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux Né le 9 novembre 1947</p> <p>Administrateur</p> <p>Cousin du Président Directeur Général Premier mandat : 29 juin 1990</p> <p>Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p> <p><i>Diplômé de l'IUT d'Angers, après une expérience dans le secteur bancaire, Christian d'Armand de Chateaufieux s'est tourné vers le négoce de vins, et dirige depuis 1992 un groupe de distribution de vins français implanté à l'international et notamment en Asie.</i></p>	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président Directeur Général de Ch. de Chateaufieux & Associés SAS ■ Président du conseil d'Administration de Legrand Filles & Fils SA ■ Président Directeur Général Vins Rares Sas ■ Gérant de Les Armands SC ■ Gérant de Le Petit Vasouyard SARL ■ Gérant de Everget Capital <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <p>Néant.</p>
<p>Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux Né le 17 août 1947</p> <p>Administrateur</p> <p>Frère du Président Directeur Général Premier mandat : 25 mai 1987</p> <p>Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010</p> <p>Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance</p> <p><i>Pilote de ligne pendant plus de 30 ans à Air France. Au 31 décembre 2009, Henri d'Armand de Chateaufieux détient à travers sa société Mach-Invest plus de 5,1 % du capital de BOURBON.</i></p>	<p>Mandats en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président de Mach-Invest SAS ■ Administrateur de Sapmer SA ■ Administrateur délégué de Mach-Invest International <p>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Vindémia SAS

Monsieur Guy Dupont

Né le 25 août 1944

Administrateur indépendant

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Docteur en Droit, Guy Dupont a débuté sa carrière en tant que Directeur Général de collectivités. Il devient Directeur Général de BOURBON puis Président de sociétés agroalimentaires à la suite du recentrage de BOURBON sur les activités maritimes. Il est actuellement Président de la fédération des entreprises d'outre-mer (FEDOM).

Mandats exercés en dehors du groupe

Mandats en cours

- Président de GVS SAS
- Administrateur de CBo Territoria SA
- Administrateur de Brasseries de Bourbon SA
- Administrateur de Sapmer SA
- Gérant de SCI Orion

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du GIE Bois Rouge Gestion
- Président du GIE Cerf
- Président de Distillerie de Savanna SAS
- Président d'Eurocanne SAS
- Président de Sucrerie de Bois Rouge SAS
- Administrateur du GIE Gema
- Administrateur de Loiret et Haentjens SA
- Administrateur du GIE Rhums Réunion
- Administrateur de Réunion Télévision
- Administrateur de Sucre Austral
- Administrateur d'ICV Mascareignes
- Syndicat des fabricants du sucre
- Syndicat des fabricants de rhum

Monsieur Marc Francken

Né le 8 janvier 1946

Administrateur indépendant

Premier mandat : 25 mai 2000

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Président du comité d'audit

Ingénieur civil électromécanicien, titulaire d'un graduat post-universitaire en gestion d'entreprise de l'Université de Gand (Belgique) et d'un MBA de l'Indiana University (USA) ; Marc Francken a également été Capitaine de Corvette de réserve des Forces Navales Belges. Après avoir dirigé des organismes maritimes, il rejoint en 1989 la société de gestion de portefeuille Gevaert NV en qualité d'administrateur délégué et en devient parallèlement Président entre 2002 et 2006.

Mandats en cours

- Président honoraire de Gevaert NV (Belgique)
- Président de l'Union Remorquage et Sauvetage (Belgique)
- Président de Tractebel Engineering (Belgique)
- Administrateur de Nederlands Loodswezen bv (Pays-Bas)
- Administrateur de Vlaams Economisch Verbond (Belgique)
- Administrateur de l'Hôpital Universitaire d'Anvers (Belgique)
- Membre de Koninklijke Vlaamse Ingenieurs Vereniging – Fuggersocieteit – De Warande – Orde Van den Prince

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Lieven Gevaert Leerstoel (Belgique)
- Administrateur de Nautinvest (Belgique)
- Administrateur de VETC (Belgique)
- Administrateur de Vum Media (Belgique)
- Administrateur de Asbl de Warande (Belgique)

Monsieur Baudouin Monnoyeur

Né le 24 avril 1949

Administrateur

Adresse professionnelle :

MONNOYEUR SCA

117 rue Charles Michels - 93200 SAINT-DENIS

Premier mandat : 30 mai 2008

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Baudouin Monnoyeur préside le Groupe Monnoyeur, entreprise familiale française créée en 1906, spécialisée dans la distribution et les services au Bâtiment et Travaux Publics, groupe aujourd'hui implanté dans plusieurs pays comme distributeur de marques telles que Caterpillar, Renault, Dacia ou encore John Deere. Au 31 décembre 2009, Baudouin Monnoyeur détient au travers de sa société Monnoyeur SAS, 5,4 % du capital de BOURBON.

Monsieur Christian Munier

Né le 10 décembre 1950

Administrateur

Premier mandat : 18 juin 1999

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Membre du comité d'audit

Après des études financières à Aix-en-Provence (DECS-DESS), Christian Munier a démarré sa carrière en tant que Contrôleur comptable au sein du Groupe Maritime des Chargeurs Réunis. Directeur Administratif et Financier de la Compagnie CHAMBON dès 1986, il devient membre du Directoire puis Directeur Général de la branche maritime lors du rapprochement de CHAMBON et de BOURBON, avant d'être nommé Directeur Général délégué de BOURBON. Christian Munier a participé activement au recentrage de la société sur les métiers de la mer et à la réorganisation du portefeuille d'activités de BOURBON.

Mandats exercés en dehors du groupe**Mandats en cours**

- Président du Groupe Monnoyeur
- Membre du conseil France de l'INSEAD

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Vice-Président exécutif de la Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- Président du Conseil du Commerce de France et membre du Conseil Exécutif du MEDEF

Mandats en cours

- Président CDM2 SAS
- Président SAS Régusse
- Président du conseil de surveillance de Financière du Pladen SAS
- Administrateur SAS Marbour
- Administrateur SAS Siacom
- Administrateur de Finavance

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur Général délégué du groupe Bourbon
- Membre du conseil de surveillance de Les Moteurs Baudouin SA
- Administrateur de la Bonnasse Lyonnaise de Banque SA

Madame Agnès Pannier-Runacher

Née le 19 juin 1974

Administrateur indépendant

Adresse professionnelle :

FSI

56 rue de Lille - 75007 PARIS

Premier mandat : Cooptation lors du conseil d'administration du 24 août 2009 à ratifier lors de l'assemblée générale du 9 juin 2010

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Membre du comité d'audit

Mme Agnès Pannier-Runacher, 35 ans, est diplômée d'HEC et de l'ENA et titulaire d'un CEMS [community of european management schools] Master. Inspecteur des finances au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis Directrice de cabinet et membre du comité de direction à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, elle a ensuite rejoint en 2006 la Caisse des dépôts comme Directeur-adjoint des finances et de la stratégie et Responsable du département participations et développement. Directeur et membre du comité exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement depuis début 2009, elle a été nommée Directeur des finances et de la stratégie de portefeuille du fonds en septembre 2009.

Mandats exercés en dehors du groupe

Mandats en cours

- Administrateur et membre du Comité de Liaison de Soprol SAS
- Administrateur de FSI-PME Entreprises portefeuille SAS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur et Présidente du comité d'audit de Transdev SA
- Représentante permanente CDC de Financière Transdev
- Administrateur et Présidente du comité d'audit de SNI SA
- Administrateur de Icade
- Censeur de Egis SA
- Administrateur, membre du comité d'investissement et membre du comité d'Audit de Santoline SAS
- Administrateur de CDC Capital Investissements
- Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement
- Administrateur de CDC Entreprises portefeuille SAS
- Censeur de CDC International
- Administrateur de CDC Infrastructures
- Membre du comité des investissements d'Exerimmo
- Contrôleur de gestion d'informatique CDC (GIE)
- Administrateur de la Société Forestière de la CDC
- Administrateur de European Carbon Fund
- Administrateur de la Fondation des Hôpitaux de Paris Hôpitaux de France
- Administrateur du Samu Social de Paris (GIP)

Monsieur Philippe Sautter

Né le 30 juin 1949

Administrateur indépendant

Premier mandat : 3 juin 2009

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Entré à l'École Navale en 1968, Philippe Sautter a servi sur de nombreux bâtiments de la Marine Nationale, dont le patrouilleur La Paimpolaise, le sous-marin nucléaire lanceur d'engins Le Foudroyant ou encore la frégate Aconit et le porte-avions Foch, qu'il commanda. Il devint conseiller Marine au Cabinet militaire du Ministre de la Défense à la fin des années 1990, auprès de Charles Millon puis d'Alain Richard. En 1999, il rejoint à nouveau la Marine Nationale pour y exercer plusieurs responsabilités. Il a d'abord participé à la création du Service de Soutien à la Flotte, chargée de la maintenance des navires, avant d'en devenir le premier Directeur local à Toulon. En 2002, il a été nommé Directeur du personnel avant de prendre en 2005, le commandement des bâtiments de surface de la Marine. L'amiral Philippe Sautter a quitté la Marine en septembre 2008 et exerce la profession de conseil.

Mandats en cours

Néant.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Madame Vo Thi Huyen Lan

Née le 16 octobre 1971

Administrateur

Adresse professionnelle :

JACCAR

16th floor FIDECO Tower – 81-85 Jan Nghi St – HO CHI MINH – VIETNAM

Premier mandat : 10 décembre 2007

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

De nationalité vietnamienne, Vo Thi Huyen Lan est titulaire d'un DEA de Finance et diplômée d'HEC. Après avoir occupé les fonctions de Directeur Financier puis de Directeur Général adjoint des activités de Distribution de BOURBON au Vietnam, elle a intégré la société Jaccar en 2006 en tant que Directeur Général.

Mandats exercés en dehors du groupe**Mandats en cours**

- Administrateur de Jaccar Holdings
- Administrateur de Long Hau (Vietnam)
- Administrateur de Viet Au (Vietnam)
- Administrateur de Hiep Phuoc (Vietnam)
- Directrice de Viet Fortune (Vietnam)
- Administrateur de Ever Fortune (Vietnam)
- Administrateur de Hoang Anh Gial Lai (Vietnam)
- Administrateur d'Agrex Saigon (Vietnam)
- Administrateur de Seas (Vietnam)
- Administrateur de Sinopacific Shipbuilding Group (Chine)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Indira Gandhi (Vietnam)
- Administrateur de Bourbon An Lac (Vietnam)
- Administrateur de Tuong An Vegetable Oil JSC (Vietnam)
- Administrateur de Dai Viet Securities Companies (Vietnam)

3.2.2 Administrateurs dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2009

Madame Dominique Senequier

Née le 21 août 1953

Censeur depuis le 24 août 2009

Administrateur démissionnaire en date du 24 août 2009

Premier mandat d'administrateur : 8 septembre 2003

Adresse professionnelle :

AXA PRIVATE EQUITY

20, place Vendôme – 75001 PARIS

Diplômée de l'École Polytechnique et titulaire d'un DEA en Banque et Économie monétaire de l'université de la Sorbonne à Paris, Dominique Senequier a occupé plusieurs postes à responsabilités au sein du groupe GAN, puis a rejoint AXA IM pour devenir Directeur Général de la filiale AXA PRIVATE EQUITY. Dominique Senequier est par ailleurs membre de l'Institut des Actuaire Français.

Mandats exercés en dehors du groupe

Mandats en cours

- Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity SA
- Présidente du Directoire d'AXA IM Private Equity Europe SA
- Présidente du Supervisory Committee d'AXA Private Equity US
- Présidente du Supervisory Board d'AXA Private Equity Germany GmbH
- Director d'AXA Private Equity Asia
- Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity Italy S.r.l.
- Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity UK Ltd
- Présidente du Board of Directors d'AXA Private Equity Switzerland AG
- Présidente du Supervisory Board d'AXA Private Equity Eastern Europe GmbH
- Présidente de Matignon Développement 1 SAS
- Présidente de Matignon Développement 2 SAS
- Présidente de Matignon Développement 3 SAS
- Présidente de Matignon Développement 4 SAS
- Présidente d'AXA Infrastructure Investissement SAS
- Administrateur de Théâtre des Champs-Élysées SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Présidente du conseil de surveillance de Renaissance Investissements SA
- Vice-Présidente du conseil de surveillance de Linedata Services SA
- Administrateur d'AIP Finance SA
- Membre de PCP Holding SAS
- Présidente de Pikanter 4
- Présidente d'AXA Chile Private Equity I SAS
- Director d'AXA Private Equity Secondaries Ltd
- Director d'AXA IM Secondaries Associates Management Ltd
- Director d'AXA Private Equity Funds of Funds Manager II Ltd
- Director d'AXA Private Equity Primary Ltd
- Director d'AXA Private Equity SL Management Ltd
- Director d'AXA PE Asia Manager Ltd
- Director d'AXA IM LBO Management Ltd
- Director d'AXA IM LBO Management III Ltd
- Director d'AXA IM LBO Management IV Ltd
- Membre du Board d'AXA Alternative Participations SICAV
- Membre du Board d'AXA Alternative Participations SICAV II

Monsieur Roger Wright

Né le 25 mai 1952

Administrateur indépendant

Décédé le 22 mai 2009 en cours de mandat
Premier mandat d'administrateur : 13 septembre 2004
Membre du comité d'audit

De nationalité brésilienne, diplômé d'économie de la Wharton School, Université de Pennsylvanie (USA), Robert Wright était l'un des principaux actionnaires et dirigeants d'Arsenal Investment.

Mandats exercés en dehors du groupe**Mandats en cours**

- Président Directeur Général d'Arsenal Investimentos (Brésil)
- Conseiller de Springs Global (Brésil)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Klabin (Brésil)
- Administrateur de Gradiente Electronics (Brésil)
- Administrateur de TAM Airlines (Brésil)
- Membre du Brazilian Institute of Volunteerism
- Président Directeur Général de Bassini Playfair
- Wright LLC (USA)
- Membre du Board of Ibravo (Brésil)

3.2.3 Directeurs Généraux délégués non-administrateurs en cours de mandat**Monsieur Christian Lefèvre**

Né le 27 août 1957

Directeur Général délégué – Opérations

depuis le 5 décembre 2005

Adresse professionnelle :

BOURBON
33 rue du Louvre – 75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Christian Lefèvre est diplômé des études supérieures de l'École Nationale de la Marine en 1984. Il a débuté sa carrière chez BOURBON en tant qu'officier puis chef mécanicien et Capitaine de navires offshore avant de devenir Chef des agences du Gabon puis du Cameroun. Par la suite il a été nommé successivement Directeur des Opérations de Bourbon Offshore Surf (filiale de BOURBON) de 1990 à 1995, puis Directeur Général de Bourbon Offshore Surf de 1996 à 2001. En 2001 il est nommé Directeur Général de la Division Offshore, et occupe depuis décembre 2005 les fonctions de Directeur Général délégué de BOURBON, responsable des opérations.

Mandats exercés en dehors du groupe**Mandats en cours**

- Président de SAS Marine,
- Administrateur de Sapmer SA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Monsieur Laurent Renard

Né le 25 juillet 1953

Directeur Général délégué – Finance & Administration

depuis le 5 décembre 2005

Adresse professionnelle :

BOURBON

33 rue du Louvre – 75002 PARIS

Date d'échéance du mandat : assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Laurent Renard est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1975. Il a commencé sa carrière au sein du groupe Royal Dutch Shell où il a occupé différentes fonctions durant les 24 années de sa carrière au sein de ce groupe. Après avoir assumé différentes responsabilités au Niger, en France, en Oman, en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas, Laurent Renard a été nommé Directeur Financier Exploration-Production de Shell international à La Haye de 1997 à 1999. Il rejoint ensuite Technip en 2000 avant de rejoindre BOURBON mi-2003 au poste de Directeur Administratif de la branche maritime. Il occupe depuis décembre 2005 les fonctions de Directeur Général délégué de BOURBON, Finance et Administration.

Mandats exercés en dehors du groupe**Mandats en cours**

- Administrateur de Noreva Pharma

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

3.2.4 Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2.5 Actions détenues par les mandataires sociaux

Au terme des dispositions de l'article 13 des statuts en vigueur à la date du présent document de référence, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un minimum de 300 actions de la société qui doivent être détenues au nominatif.

Au 1^{er} février 2010, à la connaissance de la société, chacun des membres du conseil d'administration détient le nombre suivant d'actions au nominatif :

	Nombre d'actions détenues au nominatif
Administrateurs	
Jacques d'Armand de Chateaufieux	11 013
Christian d'Armand de Chateaufieux	4 447
Henri d'Armand de Chateaufieux	166 189
Guy Dupont	106 537
Marc Francken	841
Baudouin Monnoyeur	330
Christian Munier	10 790
Agnès Pannier-Runacher	300
Vo Thi Huyen Lan	330
Philippe Sautter	330
Administrateur dont le mandat a pris fin en cours d'exercice	
Dominique Senequier	841
Directeurs Généraux délégués	
Christian Lefèvre	107 663
Laurent Renard	63 527
Total	473 138

3.3 Rémunérations des mandataires sociaux

3.3.1 Rémunération du Président du conseil d'administration et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération des mandataires sociaux est approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Le Président Directeur Général, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence.

La rémunération des Directeurs Généraux délégués a été fixée sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors du conseil du 20 mars 2006, et comprend également une partie fixe et une partie variable ; s'y ajoutent des émoluments au titre de mandats dans le groupe (hors Bourbon SA).

La partie variable, liée à la performance de la société est calculée pour les deux Directeurs Généraux délégués, sur la base de 0,5 % du résultat net part du groupe de l'exercice considéré ; elle est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale. Sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le conseil d'administration, dans sa séance du 10 décembre 2007 a décidé de plafonner la partie variable de chacun des deux Directeurs Généraux délégués à 150 000 euros. Cette décision a été reconduite par le comité de nominations, des rémunérations et de la gouvernance lors de sa séance du 28 novembre 2008 et reste applicable pour l'exercice 2009.

Dans sa séance du 8 décembre 2008, le conseil d'administration a entériné la proposition du comité de nominations, des rémunérations et de la gouvernance de continuer à lier la rémunération variable des mandataires sociaux au résultat net part du groupe, considérant celui-ci comme une mesure appropriée de la performance.

3.3.1.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2008	Exercice 2009
Jacques d'Armand de Chateauevieux, Président Directeur Général		
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice ⁽¹⁾ (détaillées en tableau 3.3.1.2)	13 000	15 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
Total	13 000	15 000
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué		
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	254 766	220 309
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	335 709 ⁽²⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
Total	254 766	556 018
Laurent Renard, Directeur Général délégué		
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées en tableau 3.3.1.2)	428 523	358 561
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.3.2)	-	335 709 ⁽²⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées en 3.3.4.1)	-	-
Total	428 523	694 270

(1) Se référer au tableau 3.3.1.2 pour les explications.

(2) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. Lors de l'attribution du 24 septembre 2009, le prix de souscription a été fixé à 31,60 euros. À cette date, la juste valeur d'une option s'établissait à 7,46 euros.

3.3.1.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(en euros)	Exercice 2008		Exercice 2009	
	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année	dues au titre de l'année	versées au cours de l'année
Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	-	-	-	-
Rémunération variable ⁽¹⁾	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	13 000	15 000	15 000	13 000
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	13 000	15 000	15 000	13 000
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué				
Rémunération fixe ⁽²⁾	160 764	160 764	160 765	160 765
Rémunération variable ⁽²⁾	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le groupe	91 574	91 574	55 799	55 799
Avantages en nature ⁽⁴⁾	2 428	2 428	3 745	3 745
Total	254 766	254 766	220 309	220 309
Laurent Renard, Directeur Général délégué				
Rémunération fixe	221 000	221 000	221 000	221 000
Rémunération variable	112 219	150 000 ⁽³⁾	77 700	112 219 ⁽³⁾
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence au titre de mandats dans le groupe	91 574	91 574	55 799	55 799
Avantages en nature ⁽⁴⁾	3 730	3 730	4 062	4 062
Total	428 523	466 304	358 561	393 080

(1) Le Président Directeur Général, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux ne perçoit aucune rémunération directe de BOURBON hormis les jetons de présence. Jaccar Holdings, dont Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux est Président, est la holding animatrice de BOURBON. Elle facture annuellement à BOURBON des prestations de management dont le montant est composé d'une partie fixe s'élevant à 360 000 euros et d'un variable représentant 1 % du résultat net de l'exercice considéré et plafonné à 750 000 euros (hors taxes). Ces montants sont inchangés depuis la revalorisation décidée par le conseil d'administration du 22 mars 2004. En 2009, les prestations facturées par Jaccar Holdings se sont ainsi élevées à 1 110 000 euros, comme en 2008.

(2) Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué de BOURBON, est également Président de la société Marine SAS. Cette société facture à BOURBON des prestations de management dont le montant est composé d'une partie fixe s'élevant à 150 000 euros et d'une partie variable, calculée sur la base de 0,5 % du résultat net consolidé-part du groupe BOURBON, plafonnée à 150 000 euros. En 2009, la partie variable s'est élevée à 77 700 euros (112 119 euros en 2008) ; elle sera versée en 2010 après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(3) La rémunération variable est payable l'année suivante, après approbation des comptes par l'assemblée générale.

(4) Voiture de fonction.

Aucun régime de retraite complémentaire n'a été consenti par BOURBON ni aucun avantage en nature autres que ceux mentionnés dans les tableaux ci-dessus pour chacun des deux Directeurs Généraux délégués.

3.3.1.3 ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR LA SOCIÉTÉ AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux visés par la recommandation AFEP-MEDEF	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jacques d'Armand de Chateauevieux, Président Directeur Général Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2009		x		x		x		x
Christian Lefèvre, Directeur Général délégué Début de mandat : 29.05.2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2009	Non applicable			x		x		x
Laurent Renard, Directeur Général délégué Début de mandat : 29/05/2007 Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2009	Non applicable			x		x ⁽¹⁾		x

(1) Monsieur Laurent Renard ne bénéficie pas d'indemnités de départ dans le cadre de son mandat social ; toutefois son contrat de travail, antérieur à sa nomination en qualité de Directeur Général délégué, contient une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON.

3.3.2 Jetons de présence

Les membres du conseil d'administration perçoivent, pour seule rémunération, des jetons de présence dans le cadre du montant global fixé à 200 000 euros selon la décision de l'assemblée générale mixte du 6 juin 2009 pour l'exercice 2009 et les exercices ultérieurs et dont les modalités de répartition sont les suivantes :

- une rémunération fixe de 5 000 euros ;
- une rémunération variable tenant compte du taux de présence, à hauteur d'un montant de 2 000 euros par présence, et ce par présence tant pour les réunions du conseil que pour les réunions des comités spécialisés.

Dans ce cadre, le montant versé en 2009 aux membres du conseil d'administration s'est élevé à un total de 127 000 euros.

(en euros)	Jetons de présence versés en 2008	Jetons de présence versés en 2009
Membres actuels du conseil ⁽¹⁾		
Jacques d'Armand de Chateauevieux	15 000	13 000
Christian d'Armand de Chateauevieux	15 000	13 000
Henri d'Armand de Chateauevieux	17 000	15 000
Guy Dupont	15 000	13 000
Marc Francken ⁽²⁾	17 000	15 000
Baudouin Monnoyeur	-	13 000
Christian Munier	19 000	21 000
Agnès Pannier-Runacher	-	-
Philippe Sautter	-	-
Vo Thi Huyen Lan ⁽²⁾	2 000	9 000
Anciens membres du conseil		
Victoire de Margerie	7 000	-
Roger Wright ⁽²⁾	19 000	15 000
Total	126 000	127 000

(1) Madame Dominique Senequier, administrateur, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, et membre du comité d'audit jusqu'au 24 août 2009 a renoncé à percevoir ses jetons de présence.

(2) Les montants alloués aux administrateurs étrangers correspondent aux montants bruts versés.

Les membres du conseil d'administration n'ont bénéficié au cours de l'exercice d'aucune autre rémunération ni d'aucun autre avantage. Les administrateurs n'ont bénéficié ni de l'attribution d'options de souscription d'actions ni d'attribution d'actions gratuites.

3.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et/ou levées au cours de l'exercice 2009

3.3.3.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS SUR ACTIONS

Les plans d'options de souscription et d'achat d'actions portent exclusivement sur des actions de Bourbon SA.

Chaque plan est décidé par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations qui propose notamment le nombre d'options à attribuer aux membres de la direction ainsi que les critères de performance éventuels.

Les options de souscription ou d'achat d'actions ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une période de quatre ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de l'action des vingt séances de Bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote.

3.3.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Le Président du conseil d'administration n'a pas bénéficié du plan d'options d'achat d'actions du 24 septembre 2009 décidé par le conseil d'administration du 24 août 2009.

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation ⁽¹⁾ des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jacques d'Armand de Chateauxvieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	Plan 8 24/09/2009	Options d'achat	335 709	45 000 ⁽²⁾	31,60 €	24/09/2013
Laurent Renard	Plan 8 24/09/2009	Options d'achat	335 709	45 000 ⁽²⁾	31,60 €	24/09/2013

(1) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés avant étalement de la charge. Lors de l'attribution du 24 septembre 2009 le prix de souscription a été fixé à 31,60 euros. A cette date, la juste valeur d'une option s'établissait à 7,46 euros.

(2) Dans le cadre de ce plan, le conseil d'administration a prévu que l'attribution définitive des options pour les deux Directeurs Généraux délégués serait soumise à une condition de performance définie sur deux critères :

1er critère : taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur la période 2008-2012. La valeur de référence est celle de l'objectif du plan Horizon 2012.

2e critère : EBITDA/Capitaux engagés moyens hors acomptes en 2012. La valeur de référence est celle de l'objectif du Plan Horizon 2012.

Le nombre d'options définitivement acquises dépendra de la moyenne arithmétique du taux « T » d'atteinte de ces deux objectifs :

- T > 70 % et ≤ 85% : le nombre d'options exerçables sera égal à 50 % du nombre d'options « cible » ;

- T Compris entre 85 % et 100 % : le nombre d'options exerçables sera égal à 100 % du nombre d'options « cible » ;

- T > 100 % : le nombre d'options exerçables sera égal à 100 % du nombre d'options « cible » + x % d'options supplémentaires, x % étant égal à 50 % si la performance est supérieure ou égale à 120 % des objectifs ; et x étant compris entre 0 % et 50 % proportionnellement au pourcentage de dépassement des objectifs, si les objectifs sont dépassés mais de moins de 20 %.

Les options consenties aux Directeurs Généraux délégués représentent 4,6 % du plan d'attribution 2009. Ces options représentent 0,14 % ⁽¹⁾ du capital potentiel de la société au 31 décembre 2009.

Les mandataires sociaux sont tenus de respecter un devoir de prudence et de vigilance, ainsi qu'une obligation de précaution particulière sur toute transaction personnelle portant sur des titres de la société. En particulier, ils ne doivent pas effectuer d'opérations spéculatives et à court terme sur les titres de la société ni effectuer d'opérations sur les titres de la société dans les cas suivants :

- lorsqu'ils sont en possession d'informations susceptibles, dès publication, d'affecter le cours de ces titres ;
- pendant les périodes qui leur seront explicitement indiquées par la société ; notamment pendant le mois précédant l'annonce préliminaire des résultats annuels et semestriels de la société, et les quinze jours précédant la date de publication des chiffres d'affaires trimestriels de la société.

Par ailleurs, les mandataires sociaux doivent s'abstenir de recourir à tout instrument de couverture (notamment les options d'achat) relatif au titre BOURBON.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 62 108 125 actions (voir paragraphe 2.4 de la partie « Autres informations juridiques et financières » page 149 du document de référence).

3.3.3.3 RÈGLE DE CONSERVATION

En mars 2008, le conseil d'administration a institué l'obligation, applicable aux mandataires sociaux, de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions 20 % des titres résultant d'une levée d'options. Cette obligation s'appliquera pour la première fois lors de l'exercice des droits relatifs plan de stock-options n° 6 de décembre 2007.

3.3.3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	Plan n° 3 9 mars 2005	22 000 ⁽¹⁾	19,17 €
Laurent Renard	-	-	-

(1) Ces options ont été attribuées avant la nomination de Christian Lefèvre en tant que Directeur Général délégué.

3.3.4 Actions de performance attribuées et/ou devenues disponibles au cours de l'exercice 2009

3.3.4.1 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-	-	-	-

3.3.4.2 ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jacques d'Armand de Chateaufieux	-	-	-
Christian Lefèvre	-	-	-
Laurent Renard	-	-	-

3.4 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	EurAudit CRC				Deloitte Touche Tohmatsu			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur (société mère)	66	64	48 %	60 %	90	83	15 %	14 %
Filiales intégrées globalement	73	43	52 %	40 %	503	480	81 %	82 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur (société mère)	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	21	18	3 %	3 %
Sous-total	139	107	100 %	100 %	615	581	99 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	1	1	0 %	0 %
Autres	-	-	-	-	3	-	0 %	-
Sous-total	-	-	-	-	4	1	1 %	0 %
Total	139	107	100 %	100 %	619	582	100 %	100 %

4 / Gestion des risques

L'année 2009 a été marquée par la poursuite dans le monde de la crise financière et économique majeure de l'année précédente. Cette crise produira ses effets sur l'économie mondiale pour une période difficile à prévoir.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de faits exceptionnels et de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de BOURBON ou de ses filiales.

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, une « cartographie des risques » a été élaborée courant 2005.

Dans ce cadre, une équipe dédiée à ce projet a été constituée au sein de chaque Division opérationnelle ainsi qu'au niveau fonctionnel du siège. Un inventaire des risques, le plus exhaustif possible, et des contrôles associés, a été établi, puis catégorisé en fonction de leur nature. Au cas par cas, des probabilités d'occurrence et d'impact potentiel ont été évaluées. Les risques inventoriés ont alors été hiérarchisés en fonction de leur fréquence possible (de fréquent à improbable) et de leur impact (négligeable à catastrophique) qui nécessiterait une mise en œuvre immédiate d'un plan d'action par une cellule de crise.

La Direction Générale de chaque Division est responsable de la communication de la cartographie aux différentes unités, des plans d'action, du contrôle et du suivi des procédures.

La cartographie des risques fait l'objet d'actualisations de façon régulière. Une mise à jour a été réalisée au cours de l'année 2009 afin de tenir compte des résultats des plans d'actions mis en œuvre au cours de l'année et des changements intervenus dans l'évaluation de certains risques.

La nature et la hiérarchie de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins possible de développer ci-après les principaux facteurs de risques significatifs.

4.1 Risques liés aux activités de BOURBON

Dans le cadre de choix stratégiques, certains compétiteurs de BOURBON dans l'activité de services maritimes à l'offshore pétrolier pourraient souhaiter développer leur part de marché dans des zones géographiques spécifiques ou auprès de clients ciblés à travers une politique commerciale agressive. Les conséquences immédiates seraient pour BOURBON la perte de nouveaux contrats ou de contrats de renouvellement sur une zone particulière ou vis-à-vis d'un client.

Ce type d'approche commerciale nécessite un fort investissement, à la fois par la mise à disposition par le concurrent d'une flotte de navires dédiés correspondant aux besoins des clients ou à ceux de la zone géographique ciblée et, par la mise en place d'une offre tarifaire nettement inférieure au prix

marché. D'une façon générale, une attaque concurrentielle ciblée reste ponctuelle et difficilement tenable dans la durée car limitée par les coûts opérationnels d'exploitation et d'investissements des navires.

Seuls les concurrents d'une certaine taille pourraient se permettre ce type de politique. De plus, la baisse actuelle des tarifs du marché limite les marges de manœuvre de telles offres tarifaires, à la fois en terme de baisse et en terme de durée.

La première mesure de gestion du risque est le suivi concurrentiel poussé du positionnement des flottes de nos principaux concurrents ainsi que le suivi de leur politique tarifaire. La deuxième est la diversification à la fois géographique du positionnement de notre flotte mais aussi la diversification de clientèle, limitant ainsi l'impact d'une attaque ciblée non prévisible. Enfin, la taille de BOURBON et sa politique d'investissement de navires en série dans des chantiers à coûts optimisés permettent à BOURBON de répondre si nécessaire de façon agressive à de telles attaques tout en gardant des marges de manœuvre.

Sur le marché des navires en offshore profond, en raison d'un nombre de livraisons prévues en 2010 dépassant les prévisions de croissance de la demande, une surcapacité temporaire de ce type de navires pourrait être constatée dans certaines zones géographiques et entraîner pour BOURBON une baisse des tarifs journaliers ainsi qu'une baisse des taux d'utilisation de ses navires en offshore profond.

Plus de 30 % de la flotte de navires en offshore profond est actuellement en construction à travers le monde avec un pic de livraison prévu au premier semestre 2010. Le risque de surcapacité temporaire est donc élevé.

BOURBON, lors de son plan stratégique Horizon 2012, a orienté dès 2007 sa stratégie de construction de navires vers l'offshore continental. BOURBON est donc faiblement exposé en termes de navires en construction en offshore profond (deux AHTS de 120 tonnes et quatre PSV en 2010). Concernant la flotte en exploitation, le management du risque consiste à optimiser la durée des contrats en fonction du cycle offre/demande. Ainsi, moins de cinq navires en offshore profond terminent leur contrat en 2010.

Une réduction des investissements dans le secteur pétrolier pourrait entraîner une baisse de la demande de services à l'offshore pétrolier et ainsi limiter la capacité de BOURBON à augmenter ou à maintenir ses bénéfices.

La demande de services à l'offshore pétrolier est dépendante de la volonté d'investissement des clients. Le prix du pétrole sur les marchés mondiaux a une influence significative sur les décisions de lancement de nouveaux investissements dans ce secteur. En effet, les nouveaux projets d'investissements sont sanctionnés par les projections futures, internes à chaque compagnie, du prix du baril qui doit couvrir les coûts prévisionnels d'extraction. D'une façon générale, les cycles d'investissements pétroliers sont longs, entre 10 et 20 ans en moyenne entre la phase de construction et la phase d'exploitation/production.

Les cours du pétrole ont une influence moindre lorsque les projets pétroliers sont lancés et en phase de production. L'impact potentiel reste limité aux phases d'exploration qui peuvent être décalées ou bien annulées.

Le risque d'une évolution durable des prix à la baisse est très faible. Face aux prévisions d'augmentation de la demande de pétrole et à l'accélération des baisses de production des champs existants, l'activité des services pétroliers est attendue en croissance à moyen terme et long terme.

La stratégie est de privilégier à la fois les grandes compagnies nationales et internationales ayant des plans d'investissements soutenus mais aussi de privilégier une politique de contractualisation long terme des navires BOURBON. Ainsi, le taux de contractualisation long terme des navires supply atteint 70 % au 31 décembre 2009 ; la durée résiduelle moyenne des contrats de ces navires étant de 15 mois à cette date. Par ailleurs, la mise en place d'une gestion active du suivi des navires travaillant en production ou bien en exploration permet de réagir rapidement en fonction des évolutions du marché. Enfin, le fait que BOURBON dispose aujourd'hui d'une flotte jeune, innovante et appréciée des clients permet de limiter le risque de sous-utilisation des navires.

La forte croissance de BOURBON et la pénurie structurelle des officiers de la marine marchande pourrait conduire à ne pas être en mesure de recruter des officiers pleinement qualifiés pour les opérations à l'offshore pétrolier.

Dans le secteur de la production pétrolière en mer, la compétitivité et la réussite de BOURBON dépendent de sa capacité à :

- recruter en ligne avec le plan ambitieux de doublement de la flotte entre 2007 et 2012 ;
- à maintenir et développer le savoir-faire individuel et la motivation collective de ses collaborateurs.

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux de recrutements, BOURBON a déployé un réseau international de shipmanagers et agences de manning par bassins d'emplois dédiées aux recrutements des personnels navigants.

Une politique de gestion des compétences et de formation adaptée aux enjeux stratégiques du groupe est déployée pour les personnels navigants sur la base de standards d'opérations hautement qualifiés. L'accent est mis sur l'intégration des nouvelles recrues (évaluation et parcours de formation), l'accompagnement des promus dans leur prise de fonction ainsi que le développement des officiers expérimentés.

BOURBON déploie cette politique à bord des navires et au sein des simulateurs installés dans ses propres centres de formation, les BOURBON Training Centers, implantés dans les différentes zones d'opérations (simulateurs d'opération d'ancrage et de désancrage de plates-formes effectuées par des AHTS, chargement-déchargement par des navires ravitailleurs de type PSV, simulateurs de positionnement dynamique, d'opérations de robots sous-marins, simulateurs de pilotage de navires de transport de personnel).

Enfin, en vue de mesurer la motivation des collaborateurs, BOURBON a lancé une enquête d'engagement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs dont les résultats seront

pris en compte dans le pilotage des politiques de Ressources Humaines du groupe.

Le niveau d'activité de la Division Vrac dépend, du côté de la demande, du commerce international, lui-même intimement lié à l'activité économique mondiale. Du côté de l'offre, le marché est influencé par la flotte disponible de navires. Une sévère dépression du commerce mondial et une surcapacité durable de la flotte disponible pourrait d'une part réduire la demande de transport de vrac et d'autre part conduire à d'éventuelles pertes de valeurs sur les actifs de la Division.

Les taux de fret (mesurés par le « Baltic Supramax Index » pour la taille Supramax), constituent l'instrument de mesure du niveau de ce marché.

La Division Vrac exerce une surveillance permanente en amont des indices de croissance du commerce mondial, ainsi que des commandes, livraisons et destruction de navires vraciers dans le monde entier.

Le choix de faire construire telle ou telle gamme de navire (pour Setaf Saget, les navires Supramax de 50 000 à 60 000 tonnes) est également commandé par les anticipations des évolutions de marché sur les différents segments (Handysize, Panamax, Supramax et Capesize).

Par ailleurs, la Division met en place également une protection contre les fluctuations court terme du marché en faisant le choix de placer 50 % de la flotte en propriété en affrètement de moyen/long terme (2/5 ans) et en concluant des contrats de transport sur des durées allant jusqu'à un an.

La qualité de la flotte, l'attention apportée à la surveillance de construction des navires et à leur maintenance constituent également une assurance de posséder des navires dont la valeur se maintient à de bons niveaux.

Le non-respect par BOURBON des réglementations applicables à ses métiers pourrait potentiellement affecter le groupe dans la poursuite de ses activités avec certains clients ou dans certaines zones géographiques.

Les activités de BOURBON relèvent principalement du domaine maritime et du transport, secteurs particulièrement réglementés.

Les lois et décrets de l'État du pavillon et de l'État côtier fixent le cadre réglementaire applicable aux activités maritimes.

Les règles nationales renvoient très largement à un ensemble de conventions, élaborées sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI), ayant reçu mandat de l'ONU pour traiter les sujets spécifiques à la navigation maritime.

Les principales normes internationales sont les suivantes :

- la convention SOLAS (convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer) contient principalement les dispositions techniques à observer pour la conception, la construction et l'équipement des navires ;
- la convention STCW (convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille) recense les exigences relatives à la qualification des équipages ;

- la convention MARPOL (*Marine Pollution*) rassemble les éléments concernant la prévention de la pollution, qu'elle provienne du navire ou de sa cargaison ;
- la convention COLREG (*Collision Regulations*) définit les règles de navigation.

Ces conventions font référence à des codes et recueils établis par l'OMI, complétés par des résolutions issues de ses comités spécialisés.

- Le code ISM (code international de gestion de la sécurité) en est un élément central qui définit les fondements pour la gestion de la sécurité au sein des armements maritimes, à bord comme au siège ;
- Le code ISPS (code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires) traite des dispositions à prendre par les armateurs et les états côtiers en matière de sûreté à bord comme à terre ;
- Les règles relatives au transport des marchandises dangereuses sont contenues principalement dans le code IMDG (*International Maritime Dangerous Goods*) qui recense les informations sur les précautions à prendre pour le conditionnement, le stockage à bord, la manutention et les opérations de chargement et de déchargement.

Le domaine du travail maritime est, par ailleurs, couvert par des conventions établies par l'Organisation internationale du travail.

Les nations adhèrent massivement à ces conventions, en y incorporant toutefois quelques spécificités, en particulier pour les navires de petite taille. Les États sont chargés de l'application et de la répression des infractions.

Le contrôle de la mise en œuvre et du respect des réglementations par l'armateur est le plus souvent délégué par les États à des organismes indépendants, les sociétés de classification. Leur domaine couvre l'audit des organisations, la surveillance de la construction et les visites périodiques des navires en exploitation. Les principales sociétés de classification sont associées au sein d'une institution, l'IACS, qui veille à l'harmonisation des règles et des actions. Les délégations de pouvoir accordées aux sociétés de classification sont l'objet d'agréments formellement délivrés par les États.

BOURBON s'attache à respecter les règles en vigueur et s'applique chaque fois que possible à prendre des initiatives pour améliorer son organisation et ses méthodes afin d'anticiper les exigences de plus en plus strictes des réglementations édictés par les autorités. BOURBON assure une veille permanente et tient à jour l'information réglementaire au siège comme à bord des navires.

Il est établi que ces exigences deviendront plus strictes et que cette tendance est durable. Toutefois, ces évolutions sont largement prévisibles, le législateur ayant prévu une phase d'adaptation compatible avec les réalités de l'industrie maritime.

Les changements pourraient consister en :

- de nouvelles règles techniques applicables aux navires neufs, en particulier dans le domaine des émissions atmosphériques ;
- des restrictions de navigation dans certaines zones, principalement l'Europe et l'Amérique du nord ;

- un durcissement des contrôles et des sanctions, notamment dans les zones précitées ;
- la mise en place d'une fiscalité environnementale, déjà en application en Norvège.

BOURBON possède une flotte récente d'un âge moyen de 6 ans, ce qui lui confère un avantage pour répondre à ces évolutions.

Les activités de BOURBON sont susceptibles de causer des dommages aux personnes, à l'environnement ou aux biens. Par ailleurs, cela pourrait conduire à supporter des coûts importants dans la mesure où ces événements ne seraient pas couverts soit contractuellement soit par une police d'assurance.

Les risques d'atteinte à l'environnement et aux hommes résultent principalement de la présence du navire dans son milieu et des conséquences éventuelles d'accidents liés à la cargaison ou à la navigation. Si le taux d'accident a diminué environ de moitié en vingt ans, la navigation maritime n'est toutefois pas exempte de risques. BOURBON applique les réglementations détaillées ci-dessus et a adopté un ensemble de procédures, chartes et codes de conduite qui encadrent les pratiques à bord des navires.

En tant qu'entreprise de services, BOURBON n'est pas directement responsable de processus industriels à l'exception de l'exploitation de ses moyens maritimes. BOURBON applique néanmoins les règles édictées par ses donneurs d'ordre lorsque les navires évoluent dans le voisinage de leurs infrastructures, par exemple installations portuaires, unités pétrolières ou zones militaires. En particulier, BOURBON suit ainsi les référentiels édités par l'IMCA (*International Maritime Contractor Association*).

BOURBON considère que les accidents sont évitables par la prévention et qu'il est possible de parer aux pollutions. La formation et les exercices d'entraînement visent à préparer au mieux le personnel aux situations d'urgence.

Le département Sécurité audite régulièrement le bon respect par l'ensemble des collaborateurs de BOURBON des pratiques et des procédures de travail qui découlent des principes ci-dessus.

Les performances de BOURBON dans le domaine de la sécurité des personnes font l'objet d'un suivi permanent, et l'année 2009 a vu décroître de façon significative le taux d'incident. Entre 2009 et 2008, le taux total des accidents enregistrables (TTAE ou TRIR) est ainsi passé de 2,24 à 1,29. D'après l'enquête de l'*International Support Vessel Owner's Association* (ISOA), qui regroupe les principaux acteurs des services maritimes à l'offshore pétrolier, BOURBON présente des performances en matière de sécurité parmi les meilleures du marché. La stratégie de BOURBON dans ce domaine est exposée dans le chapitre du Document de référence consacré à la sécurité (Brochure « La réponse sûre et innovante à l'exigence des clients », page 26).

S'il n'est pas possible d'annuler complètement l'impact des activités de transport sur l'environnement, BOURBON s'attache à en améliorer le bilan au moyen de solutions techniques et en agissant sur les comportements des parties prenantes. Ainsi, la décision d'opter pour le mode de propulsion « Diesel-

électrique » de ses navires en construction vise-t-elle à réduire significativement la consommation de combustible fossile, et par conséquent, le niveau des émissions de polluants atmosphériques. La stratégie de BOURBON en matière d'environnement est exposée dans le chapitre du Document de référence consacré au Développement Durable (Brochure « La réponse sûre et innovante à l'exigence des clients », pages 34, 35 et 36).

Les activités de services à l'offshore sont régies par des contrats prévoyant généralement une obligation de moyens à la charge de BOURBON ainsi qu'un partage de responsabilités avec le client.

Ce dispositif dit de « knock for knock » s'analyse en un accord entre un fournisseur de moyens comme BOURBON et son client, aux termes duquel chacun accepte de supporter le coût des dommages pouvant être causés à ses biens et/ou son personnel pendant l'exécution du contrat de fourniture.

Il s'accompagne d'une renonciation à recours réciproque entre les parties, étendue au bénéfice de leurs assureurs respectifs.

Ce dispositif est essentiel dans l'activité offshore en permettant notamment à chacun des opérateurs de proportionner leurs risques à la valeur des biens qu'il utilise et/ou dont il est propriétaire ainsi qu'à sa propre surface financière et de limiter en conséquence les coûts d'assurance correspondants.

L'activité de Transport Maritime de Vrac fait l'objet de la conclusion de chartes partie d'affrètement qui sont, la plupart du temps, des contrats-type rédigés par des organisations professionnelles telles que la BIMCO (*Baltic International Maritime Council*). Ces contrats prévoient que l'armateur a l'obligation de fournir un navire en parfait état de navigabilité, apte à accomplir le voyage considéré. Si tel n'est pas le cas, et que des dommages surviennent à la marchandise, l'armateur peut être déclaré responsable mais bénéficie d'un régime de limitation de responsabilité qui limite son exposition.

Lorsque les contestations relatives aux conditions d'exécution du transport sont présentées par un tiers à la charte partie d'affrètement, le contentieux qui en découle est régi par les Conventions Internationales telles que la Convention de Bruxelles du 25 août 1924, les Règles de Visby et de La Haye des 23 février 1968 et 21 décembre 1979 et la Convention de Hambourg du 30 mars 1978 et ce, en fonction des Ports de départ et d'arrivée du navire transporteur.

Ces textes posent le principe d'une présomption de responsabilité du transporteur maritime et de la possibilité qu'il a de limiter cette responsabilité en fonction du tonnage transporté.

4.2 Risques juridiques

En dehors des litiges déjà provisionnés dans les comptes et/ou de ceux dont la divulgation serait contraire à ses intérêts légitimes, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

4.3 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

4.3.1 Risque de crédit / de contrepartie

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance COFACE. Ainsi, dans la Division Offshore, les « majors pétrolières » (Exxon, Shell, BP, Chevron, Total) et les compagnies nationales (telles que Petrobras au Brésil ou Pemex au Mexique) représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires. Le groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

Le volume d'affaires réalisé avec les cinq premiers clients représente 391 millions d'euros soit 41 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 56 % (soit 538 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présentée en note 3.20.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

D'autre part, en 2009, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak ou Birmanie.

4.3.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs non stratégiques et d'emprunts bancaires ; la récurrence des cash-flows étant assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients.

Au 31 décembre 2009, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 1 902 millions d'euros dont 1 449 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de cette dette s'élève à 7,5 ans.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2009 :

Nature emprunts	Part à moins d'un an de l'endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
Club Deal – 320 millions d'euros	32	208	240
Club Deal – 450 millions d'euros	31	369	400
Club Deal – 208 millions de dollars US	-	114	114
Club Deal – 318 millions d'euros	-	135	135
GIE/SNC externalisés	9	144	153
Financement flotte Norvège	7	80	87
48 autres prêts bilatéraux	67	399	466
Total	146	1 449	1 595

Au 31 décembre 2009, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 298 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 9 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le groupe ressort à 153 millions d'euros au 31 décembre 2009.

EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERME

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt est de 240 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (« club deal ») a été souscrit (ligne tirée à hauteur de 400 millions d'euros au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020.

En juin 2008, un emprunt « club deal » de 208 millions de dollars a été conclu (ligne tirée à 164,8 millions de dollars au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement débutera en 2010 et s'achèvera en 2020.

En juillet 2009, un nouvel emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu (ligne tirée à 135 millions d'euros au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement débutera en 2011 et s'achèvera en 2016.

Durant les années 2008-2009, de nouveaux emprunts bilatéraux (en dollars et en euros) ont été signés :

- certains ont été signés et tirés pour un montant équivalent euro d'environ 230 millions d'euros ;
- d'autres ont été seulement signés et seront tirés sur les années à venir : le montant de ces prêts bilatéraux non tirés est d'environ 146 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 409 millions d'euros.

La confiance des banques et en particulier des banques françaises a été confirmée par la conclusion en juillet 2009 de l'emprunt de 318 millions d'euros d'une durée de sept ans auprès de 10 établissements bancaires au plus fort de la crise mondiale.

Au 31 décembre 2009, BOURBON respecte les covenants relatifs à ses emprunts dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En dehors des covenants classiques d'un emprunt corporate, certains covenants propres aux prêts de 320 millions d'euros, 450 millions d'euros et 208 millions de dollars prévoient que BOURBON laisse à la disposition du prêteur une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ces contrats, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres navires de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. De ce fait, aucun remboursement anticipé n'est exigible en cas de dépassement de ces ratios.

Dans de rares cas pour les emprunts bilatéraux, le non-respect des covenants financiers ou une valeur de marché insuffisante peuvent constituer un cas de défaut pour autant qu'il n'y soit pas remédié dans le délai imparti.

Enfin, le nouvel emprunt de type « club deal » d'un montant de 318 millions d'euros comprend une clause relative au respect de certains covenants de type « ratios financiers » :

- endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 ;
- dettes nettes opérationnelles (DNO = dettes nettes hors acomptes sur commandes de navires en construction) sur EBITDA inférieur à 4,50 pour les exercices 2009 à 2011 puis inférieur à 4,00 pour les exercices 2012 et suivants.

Cette clause prévoit une exigibilité facultative à la majorité des 2/3 des banques participantes en cas de non-respect de ces engagements.

La plupart des emprunts mentionnés ci-dessus comportent également une clause de remboursement anticipé facultatif en cas de changement de contrôle de la société emprunteuse contractante.

LIGNES COURT TERME

Une ligne de préfinancement de 134 millions d'euros, en attente de la mise en place d'emprunts à long et moyen terme, a été partiellement remboursée au 31 décembre 2009 (solde résiduel : 76 millions d'euros). Elle sera rapidement remboursée dès la mise en place et le tirage des financements en question.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 98 millions d'euros au 31 décembre 2009. Une partie des lignes court terme (97 millions d'euros) a été confirmée.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

Le financement du plan Horizon 2012 a été assuré en 2008-2009 par la combinaison des cash-flows générés par l'activité, de la cession d'actifs non stratégiques et par le recours au financement bancaire.

De même, le financement des investissements dans les années 2010-2012, sera assuré par la combinaison de cash-flows opérationnels, de la cession éventuelle d'actifs non stratégiques, et de recours à des emprunts signés en 2009, en cours de négociation ou à venir.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

4.3.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2009, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 66 % de la dette à moyen ou long terme du groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2009													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	152,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152,8
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,6
Actifs financiers	-	163,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	163,3
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	(221,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(221,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3,3)	(1,1)	(3,5)	(1,1)	(65,7)	(1,1)	-	(1,1)	-	(1,1)	-	(4,1)	(72,6)	(9,8)
Emprunts bancaires	(13,4)	(204,2)	(8,7)	(157,7)	(5,5)	(183,8)	(5,0)	(169,1)	(4,9)	(214,7)	(42,3)	(580,1)	(79,7)	(1 509,4)
Passifs financiers	(16,8)	(427,0)	(12,2)	(158,8)	(71,2)	(184,9)	(5,0)	(170,2)	(4,9)	(215,8)	(42,3)	(584,2)	(152,3)	(1 740,9)
Couverture	-	100,3	-	124,6	-	116,7	-	113,2	-	168,4	-	299,0	-	922,2
Position nette après couverture	(16,8)	(163,4)	(12,2)	(34,2)	(71,2)	(68,2)	(5,0)	(57,0)	(4,9)	(47,4)	(42,3)	(285,1)	(152,3)	(655,3)
Sensibilité à une hausse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		(1,6)		(0,3)		(0,7)		(0,6)		(0,5)		(2,9)		(6,6)
Sensibilité à une baisse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		1,6		0,3		0,7		0,6		0,5		2,9		6,6

BP = point de base.

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2009, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 6,6 millions d'euros sur un an.

RISQUE DE CHANGE

Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont les suivants :

Pour la Division Offshore, BOURBON facture une partie importante (72 % environ) de ses prestations en dollars. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 25 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'Offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

La Division Vrac, à l'inverse, présente une couverture naturelle quasi parfaite (chiffre d'affaires et coûts essentiellement dollars) ; la marge dégagée, dollar, ne fait pas l'objet de couverture.

Flux long terme

> Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

> Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Risque de transaction, risque de conversion

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du groupe aux variations des taux de change :

- sur le résultat : risque de transaction ;
- sur les capitaux propres : risque de conversion.

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2009, les positions des actifs et passifs monétaires du groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	462,1	107,0	63,8	4,4
Passifs monétaires	(286,3)	(4,2)	(68,1)	(2,2)
Position nette avant gestion	175,8	102,8	(4,3)	2,2
Couvertures	(160,2)	(74,6)	-	-
Position nette après gestion	15,6	28,3	(4,3)	2,2

Au 31 décembre 2009, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du groupe de 0,2 million d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2009 et 2008 :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Euro (EUR)	1 219,9	1 137,9
Real brésilien (BRL)	(6,9)	(4,2)
Peso mexicain (MXN)	5,8	(4,4)
Couronne norvégienne (NOK)	39,2	(6,1)
Dollar américain (USD)	232,3	252,4
Dong vietnamien (VND)	(8,4)	(15,9)
Franc suisse (CHF)	3,3	3,0
Naira nigérian (NGN)	0,8	1,7
Autres	0,6	0,7
Total	1 486,5	1 365,1

Au 31 décembre 2009, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 5,5 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (5 millions d'euros au 31 décembre 2008).

RISQUES SUR ACTIONS

Le groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2009.

Le portefeuille actions du groupe est principalement constitué d'actions cotées sur le marché américain. Ces actions sont classées en « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat ». À la date d'arrêt des comptes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur, sur la base des paramètres suivants : cours de l'action et taux de change. Conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en résultat financier.

Au 31 décembre 2009, le montant des actions classées en « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » s'élève à 27,0 millions d'euros (voir note 3.20 de l'annexe aux comptes consolidés). Une variation de 10 % du cours de ces actions, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait un impact d'environ 2,5 millions d'euros sur la valeur de marché de ces actions.

Comme indiqué dans la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés, le nombre de titres auto détenus par BOURBON au 31 décembre 2009 s'élève à 2 468 727. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 6,5 millions d'euros.

RISQUE SUR LE PRIX DES APPROVISIONNEMENTS

L'exposition du groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement.

Pour la Division Offshore, les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants. Pour la Division Vrac en 2009, l'impact d'une variation de 10 % du prix des soutes aurait représenté 1 million de dollars environ.

4.4 Autres risques particuliers

Les risques associés à l'exploitation d'activités dans les pays émergents peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale ou financière. BOURBON peut ne pas être en mesure de s'assurer ou de se couvrir contre ces risques et peut être, par ailleurs, amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats.

Le développement international de BOURBON s'effectue en grande partie dans les pays émergents (côte occidentale d'Afrique, Asie, Amérique du Sud...). Il s'opère prioritairement à travers des joint-ventures avec des partenaires locaux, dans une optique de partage des savoir-faire et des bénéfices, et avec le souci d'apporter un maximum de contenu local. BOURBON s'efforce de mener ses activités et ses opérations en se protégeant contre les risques économiques, politiques ou de conflits.

BOURBON a notamment adapté son dispositif de sûreté dans la région du Delta du Niger. Les évolutions de ce dispositif ont notamment porté sur un ajustement et une redéfinition des périmètres et zones de sécurité, ainsi que sur un renforcement des mesures d'accompagnement, d'encadrement et de surveillance des navires, qu'ils se trouvent en convoi, en opération, en navigation ou en transit vers la côte. Afin de garantir les meilleures conditions de sûreté à l'ensemble de ses collaborateurs, BOURBON applique au Nigeria un dispositif de sûreté élevé spécifique au pays. Ces procédures et mesures évoluent en permanence afin d'être les plus efficaces et les plus adaptées aux évolutions des risques et des pratiques constatées localement.

BOURBON sélectionne un nombre limité de chantiers pour faire construire ses navires, d'où une certaine dépendance vis-à-vis de ces chantiers. Une défaillance d'un des chantiers sélectionnés pourrait diminuer la capacité de BOURBON à répondre aux attentes des clients.

Une des clés du succès réside dans la mise à disposition de nos clients de navires innovants à des prix compétitifs. BOURBON développe des concepts de navires de nouvelle génération (propulsion diesel-électrique, positionnement dynamique DP2, etc.) ; il les fait construire dans des chantiers compétitifs – localisés essentiellement en Chine mais également en Inde et au Nigeria – en série, afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Une large majorité des engagements ont été pris auprès d'un chantier chinois qui a démontré sa capacité à délivrer des navires innovants et de qualité et dont la solidité financière n'est pas remise en cause à ce jour.

4.5 Assurances / Couverture des risques

NATURE ET ÉTENDUE DE LA COUVERTURE

BOURBON dispose pour son activité maritime d'un programme d'assurances complet en risques ordinaires et risques de guerre couvrant tant les dommages susceptibles d'être causés à sa flotte (assurance « corps et machines ») que les responsabilités qui pourraient lui incomber en sa qualité d'armateur (assurance dite « Protection & Indemnity »).

BOURBON complète ce dispositif avec une assurance de responsabilité civile couvrant les risques non directement liés à son activité maritime, au moyen d'une police « chapeau » pouvant intervenir en excédent et différence de conditions.

BOURBON a également souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de ses dirigeants.

Les couvertures de ces assurances ont toutes été prises à des niveaux de garanties et de franchises adaptés aux risques de l'entreprise, que BOURBON ne souhaite pas divulguer pour des raisons de confidentialité.

Aucune captive d'assurance n'a été mise en place au sein du groupe.

GESTION-ASSUREURS

Sous réserve des contraintes de législation locale ou tenant à l'organisation du groupe, la gestion des assurances est centralisée, ce qui permet d'obtenir une optimisation de la couverture tant sur le plan qualitatif qu'économique, ainsi qu'une meilleure lisibilité des coûts d'assurance.

BOURBON s'appuie sur des assureurs internationaux de premier plan, tous dotés au minimum d'un « rating A » délivré par les agences de notation financière du type « Standard & Poor's ». Nos principaux partenaires assureurs sont : Groupama Transports, Allianz Global Corporate and Specialty, Amlin pour l'assurance « corps et machines » ; le Shipowners Club, le Gard, le UK Club, le Skuld, tous membres de l'International Group of P&I Clubs, pour l'assurance de responsabilité d'armateur.

La police de responsabilité civile couvrant l'activité non maritime est souscrite auprès d'Axa Corporate Solutions, de Groupama Transport et de Swiss Re.

L'assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants auprès de Chartis (anciennement AIG Europe).

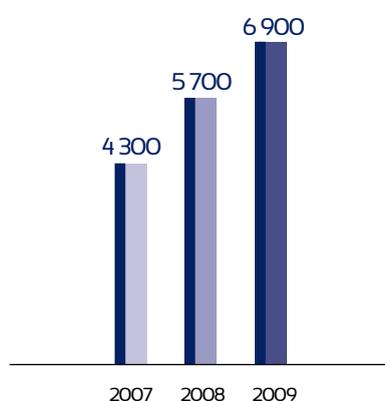
À noter que certaines polices de BOURBON contiennent une clause de sauvegarde lui permettant de résilier le contrat si l'agence Standard & Poor's abaisse la notation financière de l'assureur en dessous d'un certain niveau.

5 / Informations sociales

5.1 Effectifs

Poursuivant la mise en œuvre du Plan Horizon 2012 et en ligne avec la croissance de la flotte, le groupe a mobilisé davantage de collaborateurs en 2009. Au 31 décembre 2009, hors l'activité sucre, 6 900 personnes étaient employées directement par les sociétés du groupe, ou indirectement auprès de sociétés de manning ; ceci représentait une croissance de 21 % par rapport à la situation au 31 décembre 2008.

Effectifs mobilisés au 31 décembre



L'encadrement constitue 37 % des effectifs (dont 32 % d'officiers).

La proportion des personnels navigants a augmenté de 4 % pour atteindre 86 % en 2009.

L'internationalisation des effectifs se poursuit : 68 nationalités pour 58 en 2008.

Le marché du recrutement des officiers qualifiés demeure structurellement pénurique mais la crise qui a affecté d'autres secteurs maritimes a conduit à une certaine détente sur ce marché.

Les marchés asiatiques et ouest-africains du recrutement d'officiers sont toutefois tendus. La rétention des personnels recrutés et formés par BOURBON est un enjeu important pour le groupe.

Périmètre France

Les filiales françaises ont recruté 245 personnes en 2009, dont 80 % en CDI.

Les effectifs salariés des filiales françaises s'élèvent à 1 448 au 31 décembre 2009.

Les CDD représentent 1.5 % en équivalent temps plein annuels de l'ensemble des filiales françaises.

La proportion de départs volontaires continue de diminuer pour les marins français. Le taux de turnover a continué à baisser : 5,4 % contre 7,4 % en 2008.

5.2 Formation et compétences

BOURBON poursuit le déploiement de sa politique ambitieuse de formation.

Les axes prioritaires des efforts de formation de BOURBON sont :

- l'excellence opérationnelle en termes de sécurité ;
- le renforcement de la professionnalisation des collaborateurs dans un contexte de forte croissance.

Par ailleurs, dans le cadre de la forte croissance de la Division Offshore et donc du recrutement d'un grand nombre de navigants, BOURBON a renforcé ses processus de recrutement, de validation des compétences et de promotion afin de sécuriser le niveau de qualification professionnelle des marins.

Les investissements dans les simulateurs se sont poursuivis avec la décision de mettre en place huit simulateurs surfers : deux simulateurs ont été déployés en France et au Nigeria en 2009. Les six autres seront installés en 2010.

Un centre de formation a été construit au Nigeria pour les pilotes de *crew boats* nigerians.

En 2010, BOURBON aura déployé un dispositif complet de 11 simulateurs (AHTS, UHD ROV et Surfers) dans l'ensemble des zones d'opérations, mis à disposition des marins et pilotes de ROV pour des formations opérationnelles répondant à des standards de qualité.

Par ailleurs, BOURBON poursuit sa politique d'intégration de cadets et le soutien aux navigants qui partent en formation diplômante.

5.3 Rémunérations

Les structures des rémunérations sont différenciées entre personnel navigant et personnel sédentaire. Les grilles de rémunération des personnels navigants évoluent selon les négociations collectives locales. Concernant le personnel sédentaire, les différentes filiales déploient un package complet de rémunération privilégiant l'implication individuelle et collective autour d'objectifs communs.

Intéressement et participation des salariés Épargne salariale / Actionnariat salarié (périmètre France)

PARTICIPATION

Les filiales françaises du groupe de plus de 50 salariés dégageant un bénéfice fiscal versent à leurs salariés une participation en application d'accords négociés et signés dans chaque société. Pour l'exercice 2009, la dotation à réserve spéciale de participation des filiales françaises du groupe représente 1,1 million d'euros.

INTÉRESSEMENT

L'ensemble des filiales françaises, à l'exception d'une entité, mettent en œuvre des accords d'intéressement. Les modalités de calcul reflètent les activités des filiales.

Le montant global de l'intéressement, au titre de 2009, s'élève à 4,5 millions d'euros.

PLANS D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIFS (PERCO)

Plusieurs filiales françaises ont mis en place des Plans d'Épargne pour la Retraite Collectifs Entreprise ou Interentreprises.

FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Bourbon Expansion » (Fonds individualisé de groupe, investi en titres cotés de l'entreprise) est alimenté par différents dispositifs d'épargne salariale auxquels ont accès les salariés de certaines filiales françaises du groupe.

5.4 Autres informations

Organisation du temps de travail

BOURBON accorde une attention particulière au rythme des rotations du personnel navigant, le temps d'embarquement constituant un facteur clé dans la bonne gestion des conditions de travail et l'attractivité du groupe.

Relations professionnelles et accords collectifs

Les accords sur les salaires mis en œuvre par les filiales relèvent de négociations de branche ou d'accords d'entreprise.

En 2009, l'ensemble des filiales françaises a adopté un plan d'action ou signé un accord sur l'emploi des seniors.

Axe 2010

Le groupe a lancé en décembre 2009 une enquête d'engagement auprès de l'ensemble des salariés, dont les résultats seront analysés et exploités avant la fin du premier semestre 2010.

6 / BOURBON SA et ses actionnaires

6.1 Capital social et répartition

Au 1^{er} janvier 2009, date d'ouverture de l'exercice, le montant du capital social de BOURBON était de 35 229 221 euros divisé en 55 461 302 actions intégralement libérées.

Le capital social au 31 décembre 2009 était fixé à 38 866 348 euros divisé en 61 187 226 actions de même catégorie (58 718 499 droits de vote).

Au cours de l'exercice, le montant du capital social a donc été augmenté d'un montant de 3 637 127 euros résultant :

- de la création d'actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes ;
- de la création d'actions ordinaires nouvelles, attribuées gratuitement aux bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 ;
- de levées d'options de souscription survenues au cours de l'exercice.

Par courrier du 27 mars 2009, la société anonyme Jaccar Holdings a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2009, les seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote suite à l'acquisition de l'ensemble des actions détenues par la société Jaccar, son actionnaire à 100 %.

La société Jaccar Holdings a déclaré reprendre le rôle d'actionnaire joué par la société Jaccar dans la parfaite continuité des engagements pris par cette dernière, à savoir un actionnaire accompagnant le développement et la stratégie décidée par le conseil d'administration de BOURBON. La société continuera à gérer sa participation de manière active et envisage de la renforcer au gré des opportunités. Il n'est donc pas dans l'intention de la société Jaccar Holdings de prendre le contrôle de la société BOURBON.

Ainsi, à cette même date, l'actionnariat de BOURBON se décomposait de la façon suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar Holdings ⁽¹⁾	15 183 668	24,82 %	25,86 %
Monnoyeur	3 294 354	5,38 %	5,61 %
Mach-Invest ⁽²⁾	3 104 430	5,07 %	5,29 %
Auto-détention	2 468 727	4,03 %	-
Salariés	534 132	0,87 %	0,91 %
Public	36 601 915	59,82 %	62,33 %
Total	61 187 226	100,00 %	100,00 %

(1) Jaccar Holdings : famille Jacques d'Armand de Chateaueux.

(2) Mach-Invest : société liée à Henri d'Armand de Chateaueux.

6.2 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action ⁽¹⁾ (en euros)	Montant total distribué en milliers d'euros ⁽²⁾
2006	50 195 528	0,60	30 110
2007	55 461 302	1,00	54 200
2008	55 461 302	0,90	47 904

(1) Dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

(2) Les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes.

6.3 Opérations afférentes aux titres de la société

6.3.1 Rachat des actions de la société

PART DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ ET RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DÉTENUS PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2009, la société détenait 2 468 727 actions propres, soit 4,03 % du capital.

Objectif des titres de capital détenus par la société	Nombre d'actions détenues à la clôture	Valeur au cours d'achat (en milliers d'euros)	Valeur nominale (en milliers d'euros)
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	20 177	529	13
Conservation en vue d'attribution d'options d'achat aux salariés et mandataires sociaux	2 448 550	75 772	1 555
Total	2 468 727	76 301	1 568

OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES TITRES AU COURS DE L'EXERCICE, PAR VOIE D'ACQUISITION, DE CESSION OU DE TRANSFERT

Toutes les acquisitions et cessions de l'année 2009 ont été effectuées par l'intermédiaire de CM CIC Securities, prestataire de service d'investissement responsable de l'animation du marché selon la charte AMAFI, dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité.

Au cours de l'exercice, 1 942 687 titres ont ainsi été acquis à un cours moyen d'achat de 27,80 euros tandis que 1 961 097 titres ont été cédés à un cours moyen de vente de 27,74 euros. Ces mouvements n'ont pas généré de frais de négociation. Il est en outre précisé qu'il n'a pas été fait usage de produits dérivés pour procéder à ces opérations et qu'il n'existe pas de position ouverte ni à l'achat, ni à la vente au 31 décembre 2009.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 JUIN 2010

BOURBON entend renouveler le programme de rachat d'actions à l'occasion de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2010 en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux par attribution d'options d'achat d'actions ou par attribution d'actions gratuites ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne entreprise ;
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'annuler des actions par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi.

Sous réserve de son approbation par l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2010, ce programme est autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes 2010 sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit le 9 décembre 2011.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser 45 euros, hors frais.

La part maximale de capital de BOURBON pouvant être acquise s'élève à 10 % au plus du capital social au 31 décembre 2009 composé de 61 187 226 actions, soit 6 118 722 actions.

La société s'engage à conserver un flottant d'au moins 10 % de son capital et, conformément à la loi, à ne pas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital.

Il est rappelé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 10 %, conformément aux dispositions légales.

Dans l'hypothèse où toutes les actions seraient acquises au prix maximum autorisé par l'assemblée, soit 45 euros, le montant maximum du rachat à effectuer par BOURBON s'élèverait à 275 342 490 euros.

Les réserves libres de la société au 31 décembre 2009 issues des derniers comptes sociaux s'élèvent à 546 634 milliers d'euros.

En application de la loi, le montant du programme ne pourra être supérieur à ce chiffre jusqu'à l'arrêté des comptes annuels sociaux de l'exercice en cours.

Les actions pourront être rachetées par tous moyens, y compris de gré à gré et par bloc d'actions mais en aucun cas par l'intermédiaire de produits dérivés. La part réalisée par bloc ne pourra atteindre l'intégralité du programme.

Au 28 février 2010, la répartition par objectifs des titres de capital détenus est détaillée ci-dessous :

Objectif des titres de capital détenus par la société	Nombre d'actions détenues
Animation du marché par un prestataire de service d'investissement	32 115
Conservation en vue d'attribution d'options d'achat aux salariés et mandataires sociaux	2 448 550
Total	2 480 665

6.3.2 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres BOURBON

À la connaissance de la société, les membres dirigeants ont déclaré, au cours de l'exercice 2009, les opérations suivantes sur les titres de la société (avant l'attribution d'une action pour 10 anciennes en juin 2009) :

Nom du mandataire social	Vente d'actions BOURBON (Nombre)	Acquisition d'actions BOURBON (Nombre)
Christian Lefèvre ou personne physique liée	-	22 000

Le détail de l'ensemble de ces opérations ainsi que les déclarations individuelles réalisées au titre des articles L.223-22 et L.223-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, figurent sur le site internet de la société (www.bourbon-online.com) sous la rubrique « Informations réglementées » ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

6.3.3 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au personnel

Usant de la faculté offerte par l'assemblée générale du 30 mai 2008, le conseil d'administration du 24 août 2009 a décidé d'autoriser un nouveau plan d'attribution d'options d'achat d'actions ; il en a fixé les conditions en séance et en a subdélégué la mise en œuvre au Président ; il a décidé que l'attribution se ferait en date du 24 septembre 2009, respectant ainsi l'obligation du délai de dix séances de Bourse après la publication des résultats semestriels de la société.

Le nombre total d'options ainsi attribuées se monte à 1 933 500 au bénéfice de 895 salariés des filiales du Groupe BOURBON ; le prix d'exercice d'une option a été fixé à 31,60 euros soit un prix égal à 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant l'attribution. Ces options ne pourront être exercées qu'au terme de la quatrième année suivant leur attribution, selon les modalités du règlement.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	214 000	31,60 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	102 970 ⁽¹⁾	17,43 € ⁽¹⁾

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

6.3.4 Participations des salariés au capital social

Au 31 décembre 2009, l'actionnariat des salariés concernait à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 964 personnes pour 534 132 actions, soit 0,87 % du capital social.

6.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Structure du capital de la société

La structure du capital de la société est détaillée au paragraphe 6.1.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les statuts de la société ne prévoient aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Par ailleurs, aucune clause de convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces informations sont renseignées au paragraphe 6.1.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La société n'a émis aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux au cours de l'exercice. Aucun titre comportant des droits de contrôle spéciaux n'est en circulation.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

BOURBON dispose d'un système d'actionnariat du personnel au travers du FCPE « Bourbon Expansion » qui en exerce les droits de contrôle.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

La société n'a connaissance d'aucun accord de ce type entre actionnaires autre que celui mentionné au paragraphe 2.8 de la partie « Autres informations juridiques et financières », page 151 du document de référence.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont conformes à la réglementation en vigueur ainsi qu'au code AFEP-MEDEF consolidé. L'article 13 des statuts repris au sein du chapitre « Renseignements concernant la société » du document de référence détaille les règles de nomination des administrateurs.

Les règles applicables à la modification des statuts sont conformes à la réglementation en vigueur. La modification des statuts, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi, relève de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire. La société n'identifie pas d'incidence significative de ces règles en cas d'offre publique.

Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Le tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est annexé au présent rapport de gestion.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société dont la divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, ne porte pas gravement atteinte à ses intérêts

Les prêts bancaires conclus par BOURBON contiennent, pour la plupart, des clauses permettant à la banque de demander le remboursement anticipé du prêt en cas de changement de contrôle de BOURBON.

Tous les pactes d'actionnaires signés par BOURBON avec des partenaires étrangers, dans le cadre de la création de « joint ventures », prévoient des clauses de sortie en cas de changement de contrôle de l'une des parties, permettant à chacune d'entre elles, tantôt de vendre sa participation à l'autre, tantôt en cas d'absence d'accord entre elles sur le rachat de leur participation respective, de liquider la société.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Le contrat de travail d'origine de Monsieur Laurent Renard inclut une clause prévoyant des avantages en cas de licenciement suite à un changement de contrôle de BOURBON. Cette clause n'est pas liée au mandat social confié ultérieurement à Monsieur Laurent Renard.

7 / Propositions du conseil d'administration

7.1 Affectation du résultat / Jetons de présence

Il sera proposé à l'assemblée :

- d'affecter le résultat de l'exercice comme ci-après :

Bénéfice de l'exercice :	72 462 464,92 euros
(Diminué de la dotation à la réserve légale)	(363 713,54 euros)
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire, soit :	2 011 127,40 euros
Formant un bénéfice distribuable d'un montant total de :	74 109 878,78 euros
Distribution d'un dividende unitaire de 0,90 euro aux 61 187 226 actions	55 068 503,40 euros
Autres réserves, pour le solde	19 041 375,38 euros

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution à compter du 16 juin 2010.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions auto-détenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,36 euro par action ; les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Il est rappelé que :

- les actionnaires personnes physiques domiciliées en France peuvent, opter, conformément à l'article 117 quater du CGI pour le prélèvement libératoire de 18 % en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'établissement financier teneur de ses titres (ou à défaut de la société), au plus tard à la date d'encaissement du dividende,
- les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social de 2 % et contribution additionnelle) représentant 12,1 % du montant du dividende depuis le 1^{er} janvier 2009, seront prélevés à la source lors du paiement du dividende. En cas d'option pour le prélèvement libératoire, le total des prélèvements incluant les contributions sociales s'élève donc à 30,10 % ;
- de fixer à compter du 1^{er} janvier 2010, la somme maximum globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 240 000 euros pour l'exercice 2009 et les exercices ultérieurs.

7.2 Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Administrateurs

Les mandats d'administrateurs de Madame Lan Vo Thi Huyen et de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux arrivent à expiration avec la présente assemblée générale ; ceux-ci sollicitant le renouvellement de leur mandat, il sera proposé à l'assemblée de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de trois années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Lors de la séance du conseil d'administration du 24 août 2009, Madame Agnès Pannier-Runacher a été cooptée en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Senequier, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ; l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sera appelée à statuer sur la ratification de sa cooptation.

Commissaires aux comptes

Après examen de la situation des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants, il est précisé qu'aucun d'entre eux n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

7.3 Programme de rachat d'actions propres

Il est demandé à l'assemblée générale :

- de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 3 juin 2009 ;
- d'autoriser un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions.

Les objectifs restent identiques à ceux du précédent programme de rachat.

7.4 Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne autorisée par la loi, à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations données par l'assemblée générale au conseil (dans le cadre notamment du programme de rachat) et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social.

Cette autorisation serait conférée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale.

7.5 Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 8 millions d'euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Il est demandé à l'assemblée générale de déléguer sa compétence au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite d'un montant nominal maximum de 8 millions d'euros.

Votre société n'a pas aujourd'hui de projets particuliers de croissance externe ou de développement nécessitant de faire appel à ses actionnaires, mais souhaite simplement disposer de la possibilité d'augmenter son capital si cela s'avérait

nécessaire ou si une opportunité (acquisition, extension d'activité...) se présentait.

L'augmentation du capital dont la compétence serait déléguée à votre conseil d'administration pourrait être réalisée en une ou plusieurs fois, par l'émission de toutes valeurs mobilières (actions ordinaires, valeurs mobilières composées, titres de créances associés à des titres de capital, etc.).

Votre conseil d'administration fixerait les conditions de chaque émission (titres à émettre, prix de souscription, etc.) et disposerait du pouvoir de modifier les statuts en conséquence.

Les actionnaires disposeraient de la faculté de souscrire à titre irréductible et réductible.

En cas d'utilisation de cette délégation, les actionnaires seraient informés par la mise à leur disposition d'un rapport complémentaire du conseil d'administration, décrivant les modalités et conditions de l'émission.

7.6 Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 8 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées

La présentation de cette délégation est rendue obligatoire par la loi lorsqu'il est proposé aux actionnaires d'approuver une ou plusieurs délégations de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par apports en numéraire.

Cette délégation permettrait aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, de souscrire des actions de la société dans le cadre d'un plan d'épargne de groupe.

Cette résolution ne vous est présentée qu'en vertu d'une obligation légale. Toutefois, votre conseil d'administration estime qu'elle est inappropriée et a en conséquence émis un avis défavorable à son adoption.

Le conseil d'administration.

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	2009	2008	2007	2006	2005
Capital en fin d'exercice					
Capital (en milliers d'euros)	38 866	35 229	35 229	31 884	31 267
Nombre des actions ordinaires existantes	61 187 226 ⁽¹⁾	55 461 302	55 461 302 ⁽⁴⁾	50 195 528 ⁽⁶⁾	25 045 577 ⁽⁸⁾
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer					
■ par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
■ par exercice de droits de souscription et attribution gratuite d'actions	920 899	1 015 370	2 192 600	1 067 578	602 226
Opération et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	337	706	4 271	1 204	1 534
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37 455	267 701	88 631	10 546	164 024
Impôts sur les bénéfices	(13 348)	(11 883)	(6 640)	(4 411)	(2 331)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	72 462	256 470	135 370	14 656	181 000
Résultat distribué	55 069 ⁽²⁾	47 904 ⁽³⁾	54 200 ⁽⁵⁾	30 110 ⁽⁷⁾	25 046 ⁽⁹⁾
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,83	5,04	1,72	0,30	6,45
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,18	4,62	2,44	0,29	7,23
Dividende attribué à chaque action	0,90 ⁽²⁾	0,90 ⁽³⁾	1,00 ⁽⁵⁾	0,60 ⁽⁷⁾	1,00 ⁽⁹⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	-	-	-	-	-

(1) Soit 61 175 216 actions + 12 100 options de souscription exercées entre le 7 décembre 2009 et le 31 décembre 2009.

(2) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 15 mars 2010.

(3) Soit 0,90 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 23 mars 2009, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues.

(4) Soit 55 222 732 actions + 238 570 options de souscription exercées au 31 décembre 2007.

(5) Soit 1 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 10 mars 2008, déduction faite des dividendes attachés aux actions propres détenues par la société.

(6) Soit 50 113 610 actions + 81 918 options de souscription exercées au 31 décembre 2006.

(7) Soit 0,60 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 19 mars 2007.

(8) Soit 24 612 000 actions + 433 577 options de souscription exercées au 31 décembre 2005.

(9) Soit 1,00 euro par action suivant proposition du conseil d'administration du 20 mars 2006 et avant multiplication par deux du nombre d'actions.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital *

Date de l'assemblée générale	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2009
Assemblée générale mixte du 29.05.2007	Autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer gratuitement en une ou plusieurs fois, des actions à émettre par la société au titre d'une augmentation de capital ou provenant d'achats effectués par elle.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 28.07.2010	(Néant)
Assemblée générale mixte du 30.05.2008	Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société et/ ou à l'achat d'actions existantes de la société, provenant d'achats effectués par elle.	Trente-huit mois, soit jusqu'au 29.07.2011	Le conseil d'administration du 24.08.2009 a décidé de consentir 1 933 500 options d'achat d'actions de la société, à l'exclusion de toute option de souscription d'actions. Ces options d'achat d'actions pourront être exercées à compter du 24.09.2013, début de la 5 ^e année d'attribution et jusqu'au 23.09.2015, fin de la 6 ^e année d'attribution.

* Ci-dessus figurent les délégations en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2009.

3

COMPTES CONSOLIDÉS

- 52 État de la situation financière
- 53 État du résultat global
- 55 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 56 État de variation des capitaux propres
- 58 Notes annexes aux états financiers consolidés
- 109 Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009

Les informations comparatives 2008 présentées dans ce document ont été retraitées pour être mises en conformité avec le référentiel IFRS applicable au 31 décembre 2009.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008
ACTIF			
Goodwill	3.1	33,5	32,1
Immobilisations incorporelles	3.2	10,2	9,1
Immobilisations corporelles	3.3 - 3.4	3 096,3	2 449,8
Titres mis en équivalence	3.5	0,3	0,3
Actifs financiers non courants	3.6	18,3	43,5
Impôts différés	3.17	15,2	8,7
Total Actifs non-courants		3 173,8	2 543,6
Stocks et encours	3.7	19,0	16,0
Clients et autres débiteurs	3.8	352,7	316,4
Créances d'impôt		-	-
Actifs financiers courants	3.8	43,9	55,5
Autres actifs courants	3.8	19,7	13,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	152,8	143,4
Total Actifs courants		588,2	544,9
Actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-
Total Actif		3 761,9	3 088,5
PASSIF			
Capital		38,9	35,2
Primes liées au capital		48,2	50,1
Réserves consolidées part du groupe (y compris résultat)		1 298,8	1 194,7
Total Capitaux propres, part du groupe		1 385,9	1 279,9
Intérêts minoritaires		100,6	85,2
Total des capitaux propres		1 486,5	1 365,1
Emprunts et dettes financières	3.15	1 449,4	1 161,8
Engagements envers le personnel	3.14	7,1	6,0
Autres provisions	3.14	20,4	19,6
Impôts différés	3.17	9,6	14,6
Autres passifs non courants		26,7	5,3
Total Passifs non courants		1 513,1	1 207,3
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	3.15	453,0	252,1
Provisions (part à moins d'un an)	3.14	0,3	0,1
Fournisseurs et autres créditeurs		282,7	235,4
Dettes d'impôt		5,2	1,5
Autres passifs courants		21,1	27,1
Total Passifs courants		762,3	516,1
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente		-	-
Total des passifs		2 275,4	1 723,4
Total Passif		3 761,9	3 088,5

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008
Chiffre d'affaires	4	960,5	931,3
Coûts des biens et services vendus	4.1	(550,3)	(515,8)
Coûts généraux et administratifs	4.1	(62,7)	(64,5)
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	4.1	(134,5)	(111,7)
Résultat opérationnel		213,1	239,3
Coût de l'endettement financier net	3.16	(32,7)	(18,9)
Autres charges et produits financiers	3.16	2,3	(56,9)
Résultat courant avant impôt		182,7	163,5
Impôts sur les bénéfices	3.18	(9,4)	(3,1)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3.5	0,0	2,9
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées		173,3	163,3
Plus-values sur participations cédées		0,0	2,1
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées		(1,6)	68,5
<i>Dont plus-value de cession sur participation</i>		-	68,5
Résultat net		171,6	233,8
Part du groupe		155,4	224,4
Intérêts minoritaires		16,2	9,4
Résultat net de base par action	5.2.1	2,65	3,76
Résultat net dilué par action	5.2.2	2,64	3,73
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.1	2,68	2,61
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.2	2,67	2,59
Résultat net de base par action – résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.1	(0,03)	1,15
Résultat net dilué par action – résultat des activités abandonnées/ destinées à être cédées	5.2.2	(0,03)	1,14
Résultat net de base par action – hors plus-values sur participations cédées et résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.1	2,68	2,58
Résultat net dilué par action – hors plus-values sur participations cédées et résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	5.2.2	2,67	2,56
Dividende net attribué à chaque action		Nc ⁽¹⁾	0,90

(1) Suivant proposition du conseil d'administration du 15 mars 2010.

État du résultat global

(en millions d'euros)	Notes explicatives	2009	2008
Résultat de l'exercice		171,6	233,8
Autres éléments du résultat global		(14,0)	53,6
<i>Variation de la réserve de réévaluation des immobilisations</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Écarts actuariels</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		17,0	(17,6)
<i>Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente</i>		-	-
<i>Effet d'impôt</i>		-	-
<i>Part efficace des profits et pertes sur instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	3.20.2	(34,4)	62,5
<i>Effet d'impôt</i>		3,4	8,7
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées		-	-
Résultat global total		157,6	287,4

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	2009	2008
Résultat net total consolidé	171,6	233,8
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,0)	(2,9)
Charge / produit d'impôt	9,4	3,1
Dotations nettes aux amortissements et provisions	134,5	113,9
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	3,2	32,0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	8,2	6,9
Plus- et moins-values de cession	(2,1)	(105,2)
Impôts versés	(15,0)	(6,9)
Autres	1,4	(3,5)
Capacité d'autofinancement	311,2	271,1
Incidence de la variation du BFR	15,6	(26,2)
Produits de dividendes	(2,8)	(0,1)
Coût d'endettement financier net	32,7	18,9
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles (A)	356,7	263,7
Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite	(0,8)	(0,1)
Cession de sociétés consolidées, sans déduction de la trésorerie cédée	11,2	87,5
Incidence des autres variations de périmètre	(0,6)	(0,1)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(734,0)	(757,2)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	42,7	80,5
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(0,5)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus	2,8	0,1
Variation des prêts et avances consentis	(1,9)	106,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)	(681,1)	(482,6)
Augmentation de capital	1,8	7,1
Remboursement de capital	-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres	0,4	(76,0)
Émission d'emprunts	549,9	278,2
Remboursement d'emprunts	(225,4)	(118,4)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	(47,9)	(54,2)
Dividendes payés aux minoritaires	(13,7)	(7,7)
Intérêts financiers nets versés	(32,7)	(18,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)	232,4	10,1
Incidence de la variation des taux de change	(1,5)	10,6
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C)	(93,5)	(198,2)
Trésorerie d'ouverture	24,7	222,9
Trésorerie de clôture (*)	(68,9)	24,7
Variation de la trésorerie	(93,5)	(198,2)
(*) dont :		
■ Valeurs mobilières de placement et autres	0,0	-
■ Disponibilités	152,8	143,4
■ Trésorerie passive	(221,7)	(118,8)

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'année 2009 :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			Gains / pertes latents ou différés			Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2009		35,2	47,8	(78,4)	(91,4)	-	30,4	1 336,4	1 279,9	85,2	1 365,1
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	155,4	155,4	16,2	171,6
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-	18,6	-	(27,2)	-	(8,6)	(5,5)	(14,1)
<i>Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)</i>	3.20.2	-	-	-	-	-	<i>(27,2)</i>		<i>(27,2)</i>	<i>(3,8)</i>	<i>(31,0)</i>
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		-	-	-	<i>18,6</i>	-	-	-	<i>18,6</i>	<i>(1,7)</i>	<i>16,9</i>
Résultat global de la période		-	-	-	18,6	-	(27,2)	155,4	146,8	10,7	157,6
Augmentation de capital	3.10	3,6	(1,8)	-	-	-	-	-	1,8	-	1,8
Dividendes versés par la société mère en 2008		-	-	-	-	-	-	(47,9)	(47,9)	(13,7)	(61,6)
Remboursement de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	3.11 & 3.12	-	-	-	-	-	-	8,2	8,2	-	8,2
Reclassement des actions propres	3.13	-	-	0,2	-	-	-	-	0,2	-	0,2
Autres variations		-	-	-	-	-	-	(3,2)	(3,2)	18,4	15,1
Total des transactions avec les actionnaires		3,6	(1,8)	0,2	-	-	-	(42,9)	(40,9)	4,7	(36,2)
Capitaux propres au 31 décembre 2009		38,9	45,9	(78,2)	(72,8)	-	3,2	1 448,9	1 385,9	100,6	1 486,5

Les autres variations correspondent notamment à l'impact du rachat des sociétés brésiliennes (voir note 3.1).

Pour l'année 2008 :

(en millions d'euros)	Notes explicatives	Capital et réserves liées			Gains / pertes latents ou différés			Autres réserves et résultat	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
		Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008		35,2	47,8	(2,1)	(76,9)	-	(35,4)	1 154,5	1 123,2	73,1	1 196,3
Résultat net de la période		-	-	-	-	-	-	224,4	224,4	9,4	233,8
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :		-	-	-	(14,6)	-	65,8		51,2	2,4	53,6
<i>Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)</i>	3.20.2	-	-	-	-	-	65,8		65,8	5,4	71,2
<i>Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère</i>		-	-	-	(14,6)	-	-		(14,6)	(3,0)	(17,6)
Résultat global de la période		-	-	-	(14,6)	-	65,8	224,4	275,6	11,8	287,4
Augmentation de capital	3.10	-	-	-	-	-	-	-	-	15,1	15,1
Dividendes versés par la société mère en 2008		-	-	-	-	-	-	(54,2)	(54,2)	(7,7)	(61,9)
Remboursement de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions	3.11 & 3.12	-	-	-	-	-	-	6,9	6,9	-	6,9
Reclassement des actions propres	3.13	-	-	(76,3)	-	-	-	-	(76,3)		(76,3)
Autres variations		-	-	-	-	-	-	4,8	4,8	(7,1)	(2,3)
Total des transactions avec les actionnaires		-	-	(76,3)	-	-	-	(42,5)	(118,9)	0,3	(118,6)
Capitaux propres au 31 décembre 2008		35,2	47,8	(78,4)	(91,4)	-	30,4	1 336,4	1 279,9	85,2	1 365,1

Les autres variations sont notamment liées aux variations de périmètre de l'exercice (cession des sociétés consolidées).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1/ Règles et méthodes comptables

1.1 Informations relatives au groupe

Les comptes consolidés de l'exercice 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration de BOURBON le 15 mars 2010. BOURBON est une société anonyme immatriculée en France dont les actions sont admises à la cote du compartiment A Eurolist d'Euronext Paris.

Dans la continuité de la crise économique et financière qu'a connue l'année 2008, l'année 2009 a été marquée par une récession sans précédent de l'économie mondiale.

Dans ce contexte, la stratégie de BOURBON lui permet de bien résister dans un marché fortement détérioré et de maintenir la stratégie du plan Horizon 2012.

1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Bourbon SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de BOURBON au 31 décembre 2009 sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) et SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 31 décembre 2009.

En application de l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence :

- les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans le document de référence déposé le 18 mai 2009 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 37 à 92 et 93) ;
- les comptes consolidés au 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurant dans le document de référence déposé le 16 mai 2008 auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement aux pages 29 à 99 et 100).

Comptes consolidés – Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présentés dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

Conformément à IAS 1, les actifs sont présentés en actifs courants au bilan consolidé, lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- leur délai de réalisation attendu est inférieur à douze mois ou au cycle d'exploitation normal du groupe ;
- ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction.

Tous les autres actifs sont classés dans les actifs non courants.

Les passifs sont présentés en passifs courants au bilan consolidé lorsqu'ils respectent l'un des critères suivants :

- leur délai de règlement attendu est inférieur à douze mois ou au cycle normal d'exploitation du groupe ;
- ils sont essentiellement détenus à des fins de transaction ;
- le groupe ne détient pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement au minimum pour la période de douze mois après la clôture.

Tous les autres passifs sont classés dans les passifs non courants.

1.3 Adoption des nouvelles normes IFRS

Les méthodes comptables appliquées au 31 décembre 2009 sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

Toutefois, au cours de l'exercice, le groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les interprétations IFRIC présentées ci-dessous.

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » : l'application de la norme IAS 1 révisée a un impact sur la présentation des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 ainsi que sur les périodes comparatives comprennent les éléments suivants :

- état de la situation financière : nouvelle dénomination de l'état du bilan consolidé ;
- état du résultat global : cet état reprend l'état du compte de résultat ainsi qu'un état regroupant le résultat net et les autres produits et charges enregistrées directement en capitaux propres. Ces informations étaient auparavant présentées dans le tableau de variation des capitaux propres ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de variation des capitaux propres : les éléments présentés en « Autres réserves et résultat » comprennent les éléments jusqu'à présent présentés en « Réserves consolidées part du groupe » ainsi que le résultat global de la période.

IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : cette norme, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 vient se substituer à la norme IAS 14 « Information sectorielle ». En conséquence, la présentation de l'information sectorielle a été retraitée au 31 décembre 2009 ainsi que sur les périodes comparatives.

Comme annoncé par le groupe dès le 27 août 2008, les informations relatives aux secteurs opérationnels incluent la présentation des activités Marine Services et Subsea Services au sein de la Division Offshore. Les actifs et passifs sectoriels présentés sont tels que définis dans les notes annexes du 31 décembre 2008.

IAS 23 « Coûts d'emprunt » : l'application de cette norme n'a pas entraîné de changement dans les méthodes de comptabilisation des coûts d'emprunt directement attribuables aux actifs qualifiés, ceux-ci étant déjà inclus dans le coût des actifs.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009 n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes :

- IFRS 2 – Amendement relatif aux conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- « Annual improvements » – Amélioration annuelle des normes IFRS ;
- amendement IAS 32 et IAS 1 – Amendement relatif aux Instruments remboursables et obligations en cas de liquidation ;
- amendement IFRS 1 – IAS 27 – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entité associée ;
- amendement IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- amendements à IFRIC 9 et IAS 39 – « Embedded Derivatives » ;
- IFRIC 11 – Transactions au sein d'un groupe ;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélité des clients ;

- IFRIC 14 – IAS 19 – Plafonnement de l'actif : disponibilité des avantages économiques et obligation de financement minimum.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes :

- IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises ;
- IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels ;
- IAS 39 (amendement 2008) – Expositions éligibles à la comptabilité de couverture ;
- IFRS 1 révisée – Première adoption des IFRS ;
- amendements à IAS 32 – Classification de droits de souscription ;
- IFRIC 12 – Concessions ;
- IFRIC 15 – Accords pour la construction d'un bien immobilier ;
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 – Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs des clients.

À noter que les normes et interprétations suivantes n'étaient pas adoptées par l'Union européenne en date du 31 décembre 2009 :

- amendements à IFRS 1 – Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants IFRS ;
- amendements à IFRS 1 – Exemptions relatives aux informations à fournir au titre d'IFRS 7 ;
- « Annual improvement 2009 » – Amélioration annuelle des normes IFRS ;
- amendements à IFRS 2 – Comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un groupe ;
- IFRS 9 – Instruments financiers ;
- IAS 24 – Informations à fournir sur les parties liées (révisée) ;
- amendements à IFRIC 14 – Paiements anticipés des exigences de financement minimal ;
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres.

1.4 Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

Indemnités de départ à la retraite

Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi, est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et probabilité de présence dans le groupe lors du départ à la retraite. La méthode de détermination des taux d'actualisation est restée inchangée par rapport aux années précédentes. Les taux sont déterminés sur la base d'indices globaux tels que Reuters et Bloomberg.

En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net (part long terme) constitué au titre de ces avantages accordés au personnel au 31 décembre 2009 s'élève à 6,4 millions d'euros (5,3 millions d'euros en 2008). De plus amples détails sont communiqués en note 3.14.

Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

Test de dépréciation des goodwill

Le groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les goodwill, en pratiquant des tests de perte de valeur (voir note 1.5.2). Ces tests requièrent une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwill sont affectés. Pour déterminer cette valeur d'utilité, le groupe doit estimer les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT sont déterminés sur la base des business plans du groupe établis sur cinq ans.

Ces flux sont actualisés à un taux apprécié sur la base du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le groupe. Des analyses sont ensuite menées afin de déterminer la sensibilité des valeurs obtenues à la variation d'une ou plusieurs hypothèses du business plan.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des UGT auxquelles sont affectés les goodwill présentant, par construction, un caractère aléatoire, les cash-flows futurs effectifs peuvent donc différer des projections de flux futurs utilisées pour déterminer la valeur d'utilité.

Les tests effectués n'ont pas montré de perte de valeur nécessitant une dépréciation des goodwill.

Test de dépréciation des immobilisations

Les immobilisations incorporelles à durée définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur (voir notes 1.5.5 et 1.5.6), c'est-à-dire lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession). Pour déterminer la valeur d'utilité, le groupe doit estimer le flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie ainsi qu'un taux d'actualisation approprié pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Depuis l'année 2008, l'existence d'indices de perte de valeur sur l'Unité Génératrice de Trésorerie de Transport de Vrac (forte baisse de l'indice de référence « Baltic Supramax Index » en 2008 – baisse de la valeur de marché des navires en 2009) nous a conduit à réaliser un test de dépréciation conformément aux modalités décrites dans la note 1.5.6. Que ce soit en 2008 ou en 2009, le test ainsi effectué n'a pas révélé de perte de valeur nécessitant une dépréciation.

1.5 Résumé des principales méthodes comptables

1.5.1 Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère.

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans le cas où la majorité des transactions et des coûts est effectuée dans une monnaie différente, c'est cette monnaie qui est retenue. Selon ce principe, la monnaie fonctionnelle des filiales de l'activité Vrac du groupe est l'US dollar, en lieu et place de leur monnaie locale qui est l'euro.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par l'application de la méthode du cours de clôture :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations en monnaies étrangères réalisées par les sociétés du groupe sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis

dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conformément à IAS 21, les goodwill sont exprimés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises puis convertis au cours de clôture (IAS 21.47).

1.5.2 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises (IFRS 3) sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie correspondent pour BOURBON aux deux activités du groupe : Offshore et Vrac. Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Il est précisé que l'application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » depuis le 1^{er} janvier 2009 n'a pas eu d'incidence sur l'affectation des goodwill, ceux-ci étant affectés en totalité à la Division Offshore.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

1.5.3 « Goodwill négatif »

Le « goodwill négatif » représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition.

Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

1.5.4 Participations dans des coentreprises

Le groupe détient des participations dans des coentreprises. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité

économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque coentrepreneur détient une participation. Le groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la consolidation proportionnelle. Le groupe consolide ligne à ligne sa quote-part dans tous les actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement. Les états financiers de l'entité contrôlée conjointement sont établis pour la même période de référence que ceux de la société mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Des ajustements sont apportés pour homogénéiser les éventuelles différences de méthodes comptables.

Lorsque le groupe apporte ou cède un actif à une entité contrôlée conjointement, la quote-part de gain ou de perte résultant de cette transaction est comptabilisée sur la base de la substance de la transaction. Lorsque le groupe acquiert des actifs de l'entité contrôlée conjointement, le groupe ne reconnaît sa quote-part du profit réalisé par l'entreprise contrôlée conjointement relatif à cette transaction, qu'à la date à laquelle les actifs en question sont cédés à un tiers indépendant.

La coentreprise est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle jusqu'à la date à laquelle le groupe cesse d'avoir le contrôle conjoint de l'entité.

1.5.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprise est sa juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Le groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est définie ou indéfinie.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité définie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée de vie définie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée au vu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

La durée d'amortissement des principales immobilisations incorporelles est :

- logiciels : 3 ans ;
- droit d'occupation du sol, sur la durée des concessions : 38 à 50 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie correspondent chez BOURBON à des fonds de commerce qui sont identifiables par activité. Des pertes de valeur sont constatées lorsque la valeur recouvrable calculée à partir de critères tels que le chiffre d'affaires et la rentabilité devient inférieure à la valeur brute. Ces immobilisations ne sont pas amorties.

1.5.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

NAVIRES

A. Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel de navires valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du groupe à leur coût de revient, c'est-à-dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

Le coût de revient d'une immobilisation corporelle est constitué du prix payé comptant à un tiers (y compris les droits de douane et taxes non récupérables mais qui s'entend net des remises, rabais commerciaux obtenus du fournisseur), auquel viennent s'ajouter les frais d'acquisition suivants :

- les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- les frais d'installation ;
- les frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation ;
- les coûts liés aux essais en mer ;
- les frais d'actes ;
- les honoraires de professionnels (architectes, ingénieurs) ;
- les commissions ;
- les coûts d'emprunts intercalaires directement destinés à financer l'acquisition de l'immobilisation.

Une immobilisation corporelle peut comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissement distincts. Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

Au sein de BOURBON, chaque navire est constitué de deux composants :

- un composant structure ;
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Un arrêt technique se définit comme un ensemble d'opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers, selon un plan pluriannuel ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Au moment où l'actif entre dans le patrimoine de la société, la valeur du composant « structure » correspond au coût

de revient total de l'actif diminué du coût du composant « révision » ; ce dernier correspondant au coût du premier arrêt technique du navire.

B. Amortissement

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle correspond au produit de cession attendu (net des coûts de sortie) que le groupe obtiendrait aujourd'hui de la cession de cet actif à la fin de son utilisation par le groupe.

La base amortissable du composant structure est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés, diminuée de sa valeur résiduelle. Le composant révision ayant une valeur résiduelle nulle, sa base amortissable correspond uniquement à sa valeur d'entrée dans les comptes consolidés.

Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité est définie en fonction de l'utilité attendue de l'actif pour BOURBON compte tenu de l'usage que le groupe prévoit d'en faire.

Les principales durées d'utilité du composant structure des navires retenues au sein de BOURBON sont les suivantes :

- pour la Division Offshore : entre 8 et 30 ans ;
- pour la Division Vrac : 20 ans.

La durée d'utilité du composant révision d'un navire est fonction du programme pluriannuel de révision de ce navire.

De plus, en cas d'apparition d'indices de perte de valeur, un test de perte de valeur est pratiqué sur le groupe d'actifs concerné (Unité Génératrice de Trésorerie) en comparant sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est généralement déterminée par référence à une valorisation de marché. Ces valorisations sont obtenues auprès d'experts indépendants et revues par le management du groupe. Lorsque la valeur recouvrable se révèle inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'actifs, une perte de valeur est constatée.

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS NAVIRES)

Les immobilisations corporelles, autres que les navires et les immeubles de placement, sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16 – paragraphe 16. Ces immobilisations sont constituées d'un seul composant.

La base amortissable des autres immobilisations corporelles est égale à leur valeur d'entrée dans les comptes consolidés, leur valeur résiduelle étant nulle, à l'exception de certaines constructions pour lesquelles il existe une valeur résiduelle.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'utilité des immobilisations corporelles hors navires sont les suivantes :

- constructions et bâtiments : entre 8 et 40 ans ;
- installations techniques : entre 10 et 15 ans ;
- autres immobilisations corporelles : entre 2 et 10 ans.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement détenus par le groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

1.5.7 Titres mis en équivalence

Les participations du groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le goodwill afférent à une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

1.5.8 Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. Le groupe analyse à l'origine l'existence éventuelle de dérivés incorporés dans les contrats. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte si le contrat n'est pas comptabilisé dans son ensemble à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et si l'analyse montre que les caractéristiques économiques et les risques des dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats et ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes « normalisés » sont des achats ou des ventes d'actifs financiers en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison de l'actif dans le délai généralement défini par la réglementation ou par une convention sur le marché considéré.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. De plus amples détails sont communiqués en note 3.20.

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

PLACEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que le groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti.

Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008, le groupe ne possédait pas d'actifs financiers comptabilisés dans cette catégorie.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non-dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories suivantes : « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Placements détenus jusqu'à leur échéance », « Prêts et créances ».

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur et les gains et pertes sur de tels actifs sont comptabilisés directement en capitaux propres dans une ligne séparée (« Gains nets latents »), jusqu'à ce que l'investissement soit décomptabilisé ou jusqu'à ce que l'investissement soit identifié comme devant faire l'objet d'une dépréciation auquel cas le profit ou la perte cumulé précédemment comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le compte de résultat.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options. Le cas échéant, la juste valeur est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus. L'appréciation peut également tenir compte des paramètres

suivants, dans la mesure où ceux-ci sont mesurables de manière fiable :

- des plus-values latentes éventuelles, notamment de nature immobilière ;
- des perspectives de rentabilité.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Le groupe apprécie en premier lieu si des indications objectives de dépréciation existent sur une base individuelle pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, sur une base individuelle ou collective, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. S'il détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, d'un montant significatif ou non, cet actif est inclus dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires, et ce groupe d'actifs financiers est soumis à un test de dépréciation collective. Les actifs soumis à un test de dépréciation individuel et pour lesquels une perte de valeur est comptabilisée ou continue de l'être, ne sont pas inclus dans un test de dépréciation collectif.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et d'autre part sa juste valeur actuelle,

diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

1.5.9 Stocks et encours

Les stocks sont valorisés au prix moyen pondéré pour les matières premières et au coût de production pour les encours et les produits finis.

Pour les produits finis, lorsque le coût de production est supérieur au tarif en vigueur à la date de l'inventaire, une dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation.

1.5.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

1.5.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la Direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit

l'objet d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées.

1.5.12 Actions propres

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

1.5.13 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

1.5.14 Avantages accordés aux salariés

Ils comprennent notamment les indemnités de départ à la retraite, les médailles du travail, l'intéressement et la participation.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite légales en vigueur dans les pays où ils sont employés, des indemnités de départ à la retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, l'évaluation de l'engagement tient compte des droits à retraite qu'aura acquis le salarié à la date de son départ à la retraite. L'engagement est toutefois réparti proportionnellement à l'ancienneté du salarié à la date de calcul avec prise en compte du rapport entre l'ancienneté actuelle du salarié et son ancienneté prévue au moment du départ à la retraite.

Ces calculs intègrent les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite : âge légal en vigueur dans chaque pays ;
- probabilité de survie : prise en compte de la table de mortalité applicable à chaque pays ;
- taux d'actualisation financière ;
- taux d'inflation ;

- turn-over : établi pour chaque société en faisant la moyenne du turn-over observé sur les cinq dernières années ;
- hypothèses d'évolution salariale ;
- calcul des droits en fonction des conventions collectives ou des accords spécifiques en vigueur dans chaque entité/pays.

Conformément à l'option offerte par IAS 19, le groupe a choisi de comptabiliser ses écarts actuariels directement dans les capitaux propres.

INTÉRESSEMENT

L'intéressement est fonction de la performance de l'entreprise, mesurée notamment par l'évolution du chiffre d'affaires et des marges d'exploitation.

Il existe deux méthodes d'application, la première consiste à appliquer le coefficient d'évolution pour chaque individu à son salaire perçu au cours des six derniers mois, la prime étant versée semestriellement.

La deuxième méthode, calculée annuellement, intègre un taux d'intéressement progressif par tranche. Le montant de l'intéressement est donc calculé en appliquant à la masse salariale annuelle le pourcentage correspondant. Il est ensuite réparti pour partie uniformément entre les salariés et pour l'autre part proportionnellement aux salaires bruts de l'année de référence.

Dans le cas où la prime d'intéressement est versée au Plan d'Épargne Entreprise (PEE), un abondement de 20 % est accordé.

PARTICIPATION

Les sommes dues au titre de la participation sont soit versées directement au salarié s'il en fait la demande, soit bloquées pendant cinq ans auprès d'un organisme gestionnaire des droits (sauf cas de déblocage anticipé).

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution selon la méthode de Black & Scholes.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits tient compte de la meilleure estimation du groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Lors de la levée des options de souscription d'actions par leurs bénéficiaires, les titres émis à cette occasion leur seront remis. Le prix d'exercice des titres sera constaté en trésorerie

par la contrepartie des capitaux propres. Dans le cas des options d'achat d'actions, le résultat de cession dégagé lors de la levée des options sera constaté en capitaux propres.

ACTIONS GRATUITES

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés, pour les rémunérations attribuées après le 7 novembre 2002, est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution.

Ce coût est comptabilisé dans les charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, linéairement sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »).

1.5.15 Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs courants et non courants.

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur à la clôture. Les méthodes comptables relatives aux instruments financiers dérivés sont décrites dans la note 1.5.19.

1.5.16 Contrats de location financement

Les immobilisations acquises au travers de contrats de location financement, c'est-à-dire lorsque le contrat confère au groupe, en substance, la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, sont comptabilisées à l'actif du bilan. La valeur retenue est la valeur vénale du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles. Le bien est amorti selon les méthodes d'amortissement du groupe, telles que définies à la note 1.5.6.

1.5.17 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

Les produits des activités ordinaires incluent notamment les revenus d'affrètement et prestations annexes, les prestations d'assistance ainsi que les revenus de l'activité sucrière, sous déduction des remises accordées.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

VENTE DE BIENS

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement à la livraison des biens.

VRAC

Les produits des activités ordinaires résultant de l'activité transport de Vrac sont reconnus en fonction du degré d'avancement du voyage en cours à la date de clôture.

1.5.18 Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés ;
- les impositions différées, enregistrées dans les comptes consolidés au regard de la situation fiscale de chaque société.

Celles-ci résultent :

- des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux,
- des retraitements et éliminations de consolidation,
- et des déficits reportables dont l'imputation future est probable.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode bilancielle du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non au compte de résultat.

1.5.19 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme de devises étrangères, des swaps de taux d'intérêt, des cross currency swaps et des options pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à la juste valeur à la date à laquelle les contrats sont entrés en vigueur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous gains et pertes provenant des changements dans la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement dans le compte de résultat de l'exercice.

La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

La couverture du risque de change d'un engagement ferme est comptabilisée comme une couverture de flux de trésorerie.

Au commencement d'une relation de couverture, le groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif poursuivi en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert(e), de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à des fins de compensation de l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur sont des couvertures de l'exposition du groupe aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de tels actifs ou passifs financiers, qui est attribuable à un risque particulier et qui peut affecter le résultat pour les couvertures de juste valeur. Le profit ou la perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert ajuste la valeur comptable de l'élément couvert, l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur, et les pertes et les gains qui en résultent sont comptabilisés pour les deux éléments en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Le groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture si l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture ou lorsque le groupe annule la désignation.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Une couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable et qui peut affecter le résultat. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte prévue affecte le résultat (par exemple, pour les immobilisations faisant l'objet de couvertures, au rythme des amortissements pratiqués).

Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment reconnus en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la transaction n'est plus prévue, ce montant est comptabilisé en résultat.

1.6 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les cours de conversion retenus sont les suivants :

Devises		Taux moyen de l'exercice 2009	Taux de clôture au 31.12.2009	Taux de clôture au 31.12.2008
BRL	Real brésilien	2,7672	2,5113	3,2436
CHF	Franc suisse	1,51	1,4836	1,485
CNY	Yuan	9,5289	9,835	9,4956
INR	Roupie indienne	67,3664	67,04	70,001
MXP	Peso mexicain	18,8105	18,9223	19,169
NGN	Naira nigérian	210,7182	218,371	196,879
NOK	Couronne norvégienne	8,7279	8,3	9,75
QAR	Rial qatarien	5,0862	5,2229	5,13196
SGD	Dollar Singapour	2,024	2,0194	2,004
UAH	Grivnas ukrainien	11,3705	11,6374	10,8156
USD	Dollar américain	1,395	1,4406	1,3917
VND	Dong vietnamien	25 097,17	26 760,8	24 644

2 / Informations significatives relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2009

2.1 Variations du périmètre de consolidation

2.1.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Les entités entrées dans le périmètre au cours de l'exercice 2009 sont :

Antheor	Création – intégration globale
BON Crewing AS	Création – intégration globale
Bourbon AD1	Création – intégration globale
Bourbon AD2	Création – intégration globale
Bourbon Logistic Nigeria Limited	Création – intégration globale
Bourbon Offshore Trinidad Limited	Création – intégration globale
Bourbon Offshore India	Création – intégration globale
Bourbon Offshore Mitra SDN. BHD	Création – intégration globale
Bourbon Offshore MMI	Création – intégration globale
Bourbon PS	Création – intégration globale
Brindor	Création – intégration globale
Caroline20	Création – intégration globale
Caroline21	Création – intégration globale
Caroline22	Création – intégration globale
Navegacion Costa Fuera	Acquisition – intégration proportionnelle
Oceanteam Bourbon 101 AS	Création – intégration proportionnelle
Pearlor	Création – intégration globale
PPV SASU	Création – intégration globale
Shangor	Création – intégration globale
SNC Bourbon Amilcar	Création – intégration globale
SNC Bourbon Arcadie	Création – intégration globale
SNC Bourbon Auroch	Création – intégration globale
SNC Bourbon Bison	Création – intégration globale
SNC Bourbon Enterprise	Création – intégration globale
SNC Bourbon Herald	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 110	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 111	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 115	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 205	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 207	Création – intégration globale
SNC Bourbon Liberty 216	Création – intégration globale
SNC Bourbon Yack	Création – intégration globale
SNC Liberty 201	Création – intégration globale
SNC Liberty 204	Création – intégration globale
SNC Liberty 212	Création – intégration globale
SNC Liberty CE 217	Création – intégration globale
SNC Liberty CE 223	Création – intégration globale
SNC Surfer 2009	Création – intégration globale
SNC Surfer 2009 TT	Création – intégration globale
SNC Surfer 2010	Création – intégration globale
SNC Surfer 2010 TT	Création – intégration globale
Sunor	Création – intégration globale

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 5.7.

2.1.2 Sorties du périmètre de consolidation

Le groupe n'a réalisé aucune cession significative sur l'exercice 2009.

2.1.3 Changement de méthode de consolidation

En date du 29 décembre 2009, le groupe a procédé au rachat total des intérêts minoritaires des sociétés brésiliennes : Delba Maritima, Delba Operadora de Servicios et Toesa. Ces sociétés sont désormais détenues à 100 % par le groupe et sont désormais consolidées par intégration globale.

2.2 Participations dans des coentreprises

2.2.1 Informations relatives aux participations consolidées par intégration proportionnelle

La liste des entités consolidées par intégration proportionnelle figure en note 5.7.2.

Les principaux agrégats relatifs à ces participations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants	70,8	82,7
Actifs courants	50,6	40,4
Total	121,4	123,1
Capitaux Propres	9,5	(5,0)
Passifs non courants	71,1	73,5
Passifs courants	40,8	54,6
Total	121,4	123,1
Chiffre d'affaires	38,1 (*)	42,0
Résultat net	12,2 (*)	(9,9)

(*) Hors sociétés brésiliennes rachetées au 31 décembre 2009.

3 / Notes sur les comptes consolidés

3.1 Goodwill

Au 31 décembre 2009, le solde net des goodwill s'élève à 33,5 millions d'euros et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Pertes de valeur	Net
01.01.2008	32,9	-	32,9
Acquisitions	0,1	-	0,1
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	(1,0)	-	(1,0)
31.12.2008	32,1	-	32,1
Acquisitions	1,4	-	1,4
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2009	33,5	-	33,5

La méthode de comptabilisation des goodwill est présentée en note 1.5.2.

Les goodwill sont affectés en totalité à l'UGT Offshore.

Aucune perte de valeur nécessitant une dépréciation des goodwills n'a été identifiée au 31 décembre 2009 (voir note 1.4).

L'augmentation du goodwill au cours de l'exercice 2009 est liée au rachat des intérêts minoritaires des sociétés brésiliennes (voir note 2.1.3).

La détermination du goodwill est décrite ci-dessous :

(en millions d'euros)	Brésil
Prix d'acquisition des titres	13,8
Frais liés à l'acquisition des titres	0,4
Coût d'acquisition des titres	14,2
Situation nette cible	37,1
Ajustement de juste valeur :	(11,5)
<i>dont :</i>	
■ <i>sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>	(18,8)
■ <i>impôts différés afférents</i>	7,3
Situation nette retraitée	25,6
Quote-part retraitée acquise	12,8
Écart d'acquisition résiduel	1,4

3.2 Immobilisations incorporelles

L'analyse des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
01.01.2008	11,1	(3,7)	7,4
Acquisitions	3,0	(1,2)	1,8
Cessions	(0,0)	-	(0,0)
Variation de périmètre	(0,0)	-	(0,0)
Variation de change	(0,1)	0,1	0,0
Reclassement et divers	(0,0)	-	(0,0)
31.12.2008	14,0	(4,9)	9,1
Acquisitions	5,3	(1,5)	3,8
Cessions	(0,2)	0,0	(0,2)
Variation de périmètre	(0,6)	(0,0)	(0,7)
Variation de change	(0,2)	0,1	(0,1)
Reclassement et divers	(1,8)	0,0	(1,8)
31.12.2009	16,4	(6,2)	10,2

L'évolution de la valeur brute des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Droit au bail	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
01.01.2008	-	3,7	-	1,1	4,6	-	1,8	11,1
Acquisitions	-	0,1	-	-	0,2	2,1	0,7	3,0
Cessions	-	-	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Variation de change	-	0,0	-	-	(0,1)	-	-	(0,1)
Reclassement et divers	-	0,2	-	-	-	1,5	(1,7)	(0,0)
31.12.2008	-	4,0	-	1,1	4,6	3,6	0,7	14,0
Acquisitions	0,1	0,1	-	-	2,7	0,9	1,5	5,3
Cessions	-	(0,1)	-	-	(0,1)	-	-	(0,2)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(0,6)	-	-	(0,6)
Variation de change	-	(0,0)	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Reclassement et divers	-	2,6	-	-	0,0	(3,4)	(1,0)	(1,8)
31.12.2009	0,1	6,6	-	1,1	6,3	1,1	1,3	16,4

Au 31 décembre 2009, les fonds de commerce sont maintenus au bilan pour leur valeur d'origine du fait de l'évolution des activités du groupe.

Les amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Frais R&D	Concessions brevets	Droit au bail	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Avances et acomptes	Total
01.01.2008	-	(1,6)	-	-	(2,2)	-	-	(3,7)
Acquisitions	-	(0,7)	-	-	(0,5)	-	-	(1,2)
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	(0,0)	-	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-	-	-
31.12.2008	-	(2,3)	-	-	(2,6)	-	-	(4,9)
Acquisitions	(0,0)	(1,2)	-	-	(0,3)	-	-	(1,5)
Cessions	-	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Variation de périmètre	-	(0,0)	-	-	(0,0)	-	-	(0,0)
Variation de change	-	0,0	-	-	0,1	-	-	0,1
Reclassement et divers	-	0,0	-	-	0,0	-	-	0,0
31.12.2009	(0,0)	(3,4)	-	-	(2,8)	-	-	(6,2)

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent un montant de 3 096,3 millions d'euros au 31 décembre 2009, dont 0,7 million d'euros correspondant à des immeubles de placement détaillés en note 3.4 ; et 3 095,5 millions d'euros d'autres immobilisations corporelles qui se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
01.01.2008	2 266,9	(338,6)	1 928,3
Acquisitions	771,6	(109,1)	662,5
Cessions	(59,2)	13,5	(45,6)
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	(6,4)	0,1	(6,3)
Variation de change	(111,4)	25,4	(86,0)
Reclassement et divers	(6,1)	1,4	(4,7)
31.12.2008	2 855,4	(407,3)	2 448,1
Acquisitions	732,0	(134,4)	597,7
Cessions	(56,4)	18,1	(38,3)
Perte de valeur	-	-	-
Variation de périmètre	55,0	(16,8)	38,3
Variation de change	69,6	(17,0)	52,6
Reclassement et divers	(7,6)	4,8	(2,8)
31.12.2009	3 648,1	(552,6)	3 095,5

Sur l'exercice 2009, les charges financières intercalaires intégrées dans le coût de revient des navires se sont élevées à 21,2 millions d'euros.

Détail des immobilisations corporelles brutes :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
01.01.2008	6,3	32,9	53,5	1 578,0	5,9	590,2	(0,0)	2 266,9
Acquisitions	-	1,3	0,6	47,7	2,4	719,6	-	771,6
Cessions	-	-	-	(50,5)	(0,3)	(8,4)	-	(59,2)
Variation de périmètre	(4,5)	(0,0)	(0,0)	-	(0,1)	(1,8)	-	(6,4)
Variation de change	(0,5)	(0,5)	(2,3)	(106,5)	0,0	(1,5)	-	(111,4)
Reclassement et divers	-	1,3	(0,8)	387,0	0,1	(393,7)	-	(6,1)
31.12.2008	1,4	35,0	51,0	1 855,6	8,0	904,4	(0,0)	2 855,4
Acquisitions	-	6,4	1,8	36,6	2,9	684,3	-	732,0
Cessions	(0,1)	(0,2)	(0,1)	(55,7)	(0,3)	(0,0)	-	(56,4)
Variation de périmètre	(0,8)	(4,5)	(0,0)	58,5	0,4	1,4	-	55,0
Variation de change	(0,0)	(1,7)	(3,8)	71,0	(0,2)	4,2	-	69,6
Reclassement et divers	0,9	0,9	1,8	673,9	2,8	(688,0)	-	(7,6)
31.12.2009	1,4	35,9	50,8	2 640,0	13,7	906,3	(0,0)	3 648,1

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et révision	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Total
01.01.2008	-	(8,8)	(24,8)	(301,2)	(3,6)	(0,2)	-	(338,6)
Acquisitions	-	(1,1)	(2,7)	(104,4)	(0,9)	-	-	(109,1)
Cessions	-	-	0,0	13,4	0,2	-	-	13,5
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	0,0	0,0	-	0,0	-	-	0,1
Variation de change	-	0,3	1,2	23,9	0,0	0,0	-	25,4
Reclassement et divers	-	-	(0,0)	1,4	-	-	-	1,4
31.12.2008	-	(9,6)	(26,3)	(367,0)	(4,3)	(0,2)	-	(407,3)
Acquisitions	-	(1,2)	(3,2)	(128,2)	(1,7)	-	-	(134,4)
Cessions	-	0,1	0,1	17,6	0,2	-	-	18,1
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	0,5	-	(17,0)	(0,3)	-	-	(16,8)
Variation de change	-	0,6	2,1	(19,8)	0,0	0,0	-	(17,0)
Reclassement et divers	-	0,2	(0,6)	5,2	0,0	-	-	4,8
31.12.2009	-	(9,4)	(28,0)	(509,1)	(6,0)	(0,2)	-	(552,6)

Les variations de périmètre sur l'année 2009 proviennent essentiellement du rachat des sociétés brésiliennes au 31 décembre 2009 (voir note 2.1.3).

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus comprennent une part d'immobilisations en location financement qui se ventile comme suit :

Détail des immobilisations corporelles brutes en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
01.01.2008	-	-	-	102,2	-	102,2
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
31.12.2008	-	-	-	102,2	-	102,2
Acquisitions	-	-	-	4,8	-	4,8
Cessions	-	-	-	(2,2)	-	(2,2)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	8,7	-	8,7
31.12.2009	-	-	-	113,5	-	113,5

Au cours de l'année 2009, le groupe a réalisé une transaction de cession-bail portant sur deux de ses navires. L'impact de cette opération est présenté sur la ligne « Reclassements et divers ».

Les dettes financières relatives aux immobilisations en location financement correspondent à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le montant des dettes financières, ainsi que leur échéancier, sont présentés en note 3.15.

Détail des amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles en location financement :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Navires et maintenance	Autres immobilisations corporelles	Total
01.01.2008	-	-	-	(8,2)	-	(8,2)
Acquisitions	-	-	-	(5,5)	-	(5,5)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
31.12.2008	-	-	-	(13,6)	-	(13,6)
Acquisitions	-	-	-	(5,4)	-	(5,4)
Cessions	-	-	-	2,2	-	2,2
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-	-
31.12.2009	-	-	-	(16,9)	-	(16,9)

3.4 Immeubles de placement

L'analyse des immeubles de placement se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Brut	Amortissements et pertes de valeur	Net
01.01.2008	1,7	-	1,7
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-
31.12.2008	1,7	-	1,7
Acquisitions	-	-	-
Cessions	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-
Variation de change	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Reclassement et divers	(0,9)	-	(0,9)
31.12.2009	0,7	-	0,7

Au cours de l'exercice 2009, une partie des biens immobiliers qualifiés ont été réaffectés à la seule utilisation du groupe. En conséquence, les biens ont été reclassés en immobilisation corporelles.

3.5 Titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2009, les titres mis en équivalence s'élevaient à 0,3 million d'euros. L'évolution de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Titres mis en équivalence
01.01.2008	12,9
Quote-part de résultat net	2,9
Variation de périmètre ⁽¹⁾	(14,7)
Écart de conversion	(0,8)
31.12.2008	0,3
Quote-part de résultat net	0,0
Variation de périmètre	-
Écart de conversion	0,0
31.12.2009	0,3

(1) Sur l'exercice 2008, la ligne « Variation de périmètre » correspond à la cession de titres Rigdon Marine.

Les principaux éléments financiers des sociétés consolidées par mise en équivalence sont présentés ci-dessous (données chiffrées indiquées à 100 %) :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants	3,2	3,5
Actifs courants	1,3	0,8
Total actif	4,4	4,2
Passifs non courants	3,5	3,6
Passifs courants	0,9	0,6
Total passif	4,4	4,2
Chiffre d'affaires	3,4	1,4
Résultat net	0,1	0,1

3.6 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers pour leur part non courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs disponibles à la vente	0,8	0,8
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts et cautionnements	5,9	8,7
Actifs financiers à la juste valeur	4,3	2,7
Autres actifs financiers non courants	3,9	0,4
Instruments financiers dérivés	3,4	31,0
Total	18,3	43,5

Les tableaux suivants présentent l'évolution des valeurs brutes et des pertes de valeur des actifs disponibles à la vente, des créances rattachées à des participations ainsi que des prêts et cautionnements.

Évolution des valeurs brutes :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
01.01.2008	7,8	-	113,4	-	121,2
Acquisitions	-	-	4,5	3,0	7,5
Cessions	(4,8)	-	(110,1)	-	(114,8)
Variation de périmètre	-	-	-	(0,2)	(0,2)
Écart de conversion	-	-	(0,2)	(0,1)	(0,4)
Reclassement et divers	-	-	1,2	-	1,2
31.12.2008	3,0	-	8,9	2,7	14,5
Acquisitions	0,1	-	8,4	1,9	10,5
Cessions	-	-	(6,7)	-	(6,7)
Variation de périmètre	-	-	(4,3)	-	(4,3)
Écart de conversion	(0,1)	-	0,0	(0,3)	(0,4)
Reclassement et divers	-	-	0,0	-	0,0
31.12.2009	2,9	-	6,4	4,3	13,6

Évolution des dépréciations :

(en millions d'euros)	Actifs disponibles à la vente	Autres créances rattachées à des participations	Prêts, cautionnements	Actifs financiers à la juste valeur	Total
01.01.2008	(4,6)	-	(0,1)	-	(4,7)
Acquisitions	(0,2)	-	-	-	(0,2)
Cessions	2,6	-	-	-	2,6
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31.12.2008	(2,2)	-	(0,1)	-	(2,3)
Acquisitions	-	-	(0,3)	-	(0,3)
Cessions	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	0,0	-	0,0
Reclassement et divers	-	-	-	-	-
31.12.2009	(2,2)	-	(0,4)	-	(2,6)

Les principaux actifs disponibles à la vente correspondent à une participation dans la société Bourbon Duhaco, participation intégralement provisionnée au 31 décembre 2009.

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en note 3.20.

3.7 Stocks et encours

D'une valeur nette de 19 millions d'euros au 31 décembre 2009 et de 16 millions d'euros au 31 décembre 2008, les stocks et encours se décomposent comme suit :

Valeurs brutes :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Brut		
Stocks matières premières et fournitures	9,0	7,9
Stocks encours de production de biens et services	0,7	0,8
Stocks produits finis et intermédiaires	9,3	6,2
Stocks de marchandises	0,2	1,5
Total	19,2	16,4

Pertes de valeur :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Pertes de valeur		
Stocks matières premières et fournitures	(0,2)	(0,4)
Stocks encours de production de biens et services	-	-
Stocks produits finis et intermédiaires	-	-
Stocks de marchandises	-	-
Total	(0,2)	(0,4)

3.8 Clients et autres débiteurs, actifs financiers courants et autres actifs courants

Sont classées en actifs courants les créances dont l'échéance est inférieure à un an.

Les actifs financiers pour leur part courante sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Brut	Pertes de valeur	Net	Brut	Pertes de valeur	Net
Clients et autres débiteurs	354,0	(1,3)	352,7	317,8	(1,3)	316,4
Actifs financiers courants	43,9	-	43,9	55,5	-	55,5
Autres actifs courants	19,7	-	19,7	13,6	-	13,6
Total	417,6	(1,3)	416,4	386,8	(1,3)	385,5

Les actifs financiers courants ainsi que les autres actifs courants se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Prêts et cautionnements	4,2	4,9
Intérêts courus sur créances et prêts	0,0	0,1
Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	22,7	19,7
Instruments financiers dérivés	17,1	30,8
Total actifs financiers courants	43,9	55,5
État, impôt sur les bénéfices	1,0	0,2
Charges constatées d'avance	18,7	13,4
Total actifs courants	19,7	13,6

Les actifs évalués à la juste valeur par le résultat correspondent aux titres Gulfmark. Ces titres ont été évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2009, sur la base des paramètres suivants : cours de l'action et taux de change EUR/USD au 31 décembre 2009.

Une variation de 10 % du cours de ces actions, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait un impact d'environ 2 millions d'euros sur la valeur de marché de ces actions.

Conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en résultat financier (voir note 3.16). L'impact au titre de l'année 2009 est un gain de 2,9 millions d'euros.

Les instruments financiers dérivés sont présentés en note 3.20.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Valeurs mobilières de placement	0,0	-
Autres placements	-	-
Intérêts courus non échus	0,0	0,3
Disponibilités	152,8	143,2
Total	152,8	143,4

3.10 Capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 38 866 348 euros et est composé de 61 187 226 actions entièrement libérées représentant une valeur de 0,64 euro.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, le capital social a été augmenté de 3 522 922 euros pour être porté de 35 229 221 euros à 38 752 143 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 546 130 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2009 se sont traduites par la création de 102 970 actions et une augmentation de capital de 65 407 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 728 930 euros.

En date du 2 novembre 2009, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 48 799 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 76 824 actions nouvelles.

3.11 Plans d'options d'achat et de souscription d'actions

BOURBON a émis huit plans de souscription d'actions, dont six en vigueur au 31 décembre 2009 représentant à cette date 4 101 810 options de souscription. La méthode de valorisation et de comptabilisation de ces plans de souscriptions d'actions est détaillée en note 1.5.14 et leurs principales caractéristiques sont détaillées ci-après :

	Mars 2005	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007	Décembre 2008	Septembre 2009
Date d'autorisation AGM	25 mai 2000	7 juin 2005	7 juin 2005	7 juin 2005	30 mai 2008	30 mai 2008
Date d'autorisation conseil d'administration	8 mars 2005	5 décembre 2005	4 décembre 2006	10 décembre 2007	8 décembre 2008	24 août 2009
Nombre d'options de souscription autorisé	363 000	726 000	52 272	1 419 660	39 160	1 933 500
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 31.12.2009	204 370	611 050	45 980	1 269 510	37 400	1 933 500
Nombre de bénéficiaires	17	227	47	566	48	895
Point de départ	Mars 2009	Décembre 2009	Décembre 2010	Décembre 2011	Décembre 2012	Septembre 2013
Date d'expiration	Mars 2011	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Septembre 2015
Prix de souscription en euros ajusté au 31.12.2009	17,43	27,07	33,10	39,98	19,09	31,60

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre des plans de souscription d'actions s'élève à (5,9) millions d'euros ((4,7) millions d'euros en 2008).

3.12 Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale mixte du 29 mai 2007 a autorisé le conseil d'administration, dans sa vingtième résolution extraordinaire, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, et/ou au profit des dirigeants visés à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre.

Dans le cadre de cette autorisation, lors de sa séance du 27 août 2007, le conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement 166 160 actions aux collaborateurs salariés de la société ou d'une société du groupe au 1^{er} novembre 2007. Le nombre d'actions ajusté au 31 décembre 2009 s'élève à 122 070.

La charge comptabilisée au cours de l'exercice au titre du plan d'attribution gratuite d'actions s'élève à (2,3) millions d'euros ((2,1) millions d'euros en 2008).

3.13 Actions propres

Les actions propres détenues par le groupe à la date de clôture ont été portées en diminution des capitaux propres consolidés. L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2009 est de (78,2) millions d'euros. Le nombre de titres autodétenus par BOURBON au 31 décembre 2009 s'élève à 2 468 727.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008, BOURBON avait acheté 2 225 955 de ses propres titres. Suite à l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues, décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, ce nombre a été porté à 2 448 550.

Ces actions sont destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions autorisés par le conseil d'administration lors des réunions du 10 décembre 2007, du 8 décembre 2008 et du 24 août 2009.

L'impact cumulé à la clôture de l'exercice 2008 était de (78,4) millions d'euros, le nombre de titres autodétenus par BOURBON étant alors de 2 260 006.

3.14 Engagements envers le personnel et autres provisions

Les provisions se ventilent ainsi :

(en millions d'euros)	Engagements envers le personnel	Contrôles fiscaux	Litiges	Garantie de passif	Autres provisions pour risques	Provisions pour autres obligations	Total
01.01.2008	5,5	-	0,4	5,9	13,2	0,1	25,1
Dotations de l'exercice	1,1	0,5	-	-	8,8	0,3	10,7
Utilisations	(0,2)	-	(0,2)	(2,4)	(3,7)	-	(6,5)
Reprises de provisions	-	-	-	(2,7)	-	-	(2,7)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	(0,5)	-	(0,5)
Reclassement et divers	(0,5)	-	-	-	-	(0,1)	(0,6)
31.12.2008	6,0	0,5	0,2	0,8	17,8	0,3	25,6
Dotations de l'exercice	1,3	0,2	0,9	-	3,5	-	5,8
Utilisations	(0,2)	(0,2)	-	-	(1,8)	(0,3)	(2,6)
Reprises de provisions	-	(0,1)	-	(0,0)	(4,8)	-	(4,9)
Variation de périmètre	-	-	0,2	-	2,7	-	2,9
Écart de conversion	(0,0)	-	0,0	-	0,7	-	0,7
Reclassement et divers	-	-	0,9	-	(0,9)	-	-
31.12.2009	7,1	0,3	2,2	0,8	17,1	0,0	27,5

Sont classées dans ce poste les provisions ayant une échéance supérieure à un an. La part à moins d'un an des provisions est classée sur la ligne « Provisions – part à moins d'un an ».

L'impact des dotations et des reprises de provisions sur le résultat de l'exercice est constaté en résultat opérationnel, à l'exception de la provision constituée suite à la survenance d'un risque consécutif à la cession d'une activité, qui est classée en « Résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées ».

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel regroupent la part à plus d'un an de la provision pour indemnités de départ à la retraite et de la provision pour médailles du travail.

INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation :	5,25 %	5,75 %
Taux d'inflation :	2 % principalement, sauf pour certains pays où un taux différent a pu être retenu pour tenir compte des conditions économiques locales.	
Augmentation des salaires :	prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein des différentes sociétés concernées.	
Turn-over :	taux de turn-over déterminé au niveau de chaque entité.	

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture	5,3	4,9
Coût des services rendus sur l'exercice	0,9	0,8
Coût financier	0,3	0,2
Départs à la retraite sur l'exercice	(0,2)	(0,2)
(Gains)/Pertes actuariels	0,2	(0,6)
Coût des services passés	-	-
Écart de conversion	(0,0)	-
Reclassements	-	-
Effet des variations de périmètres et des changements de méthode de consolidation	-	-
Valeur actuelle de l'obligation à la clôture	6,4	5,3
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>0,2</i>	<i>-</i>

Le coût des services rendus correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice (coût d'une année de travail supplémentaire).

Le coût financier correspond à l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation résultant du fait que l'on s'est rapproché d'un exercice de la date de règlement des prestations. Il représente le coût d'une année de désactualisation.

Les pertes actuarielles tiennent essentiellement à la révision du taux d'actualisation entre 2008 et 2009. Elles sont comptabilisées en capitaux propres.

Par ailleurs, il n'y a eu aucune modification de régime sur l'exercice 2009.

Les éléments comptabilisés en résultat sur l'exercice 2009 au titre indemnités de départ à la retraite sont :

(en millions d'euros)	2009	2008
Coût des services rendus sur l'exercice	(0,9)	(0,8)
Coût financier	(0,3)	(0,2)
Total des charges liées aux engagements de retraite	(1,2)	(1,0)

3.15 Dettes financières

Les dettes financières (1 902,4 millions d'euros au 31 décembre 2009) figurent au bilan dans les postes « Emprunts et dettes financières » et « Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an) ».

A. Ventilation par échéance

Les échéances des dettes financières se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dettes à moins d'un an	453,0	252,1
Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans	822,9	672,6
Dettes à plus de 5 ans	626,4	489,2
Total	1 902,4	1 413,9
Dont :		
<i>Lignes court terme (découverts, tirages « crédit spot », facilités de crédit (revolving))</i>	297,7	252,8
<i>Emprunts liés au retraitement des locations financements</i>	82,3	76,6
<i>Dettes à moins d'un an</i>	4,5	3,2
<i>Dettes à plus d'un an et à moins de 5 ans</i>	73,8	73,3
<i>Dettes à plus de 5 ans</i>	4,1	-

B. Ventilation par taux

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Taux fixe ou swapé en fixe	1 074,5	716,3
Concours bancaires (taux fixe ou swapé)	-	41,4
Taux variable	597,0	572,3
Concours bancaires (taux variable)	221,7	77,2
Total emprunts et concours bancaires	1 893,2	1 407,1
Intérêts courus non échus	9,2	6,7
Total dettes financières	1 902,4	1 413,9

C. Ventilation par devise

Au 31 décembre 2009, l'endettement auprès des établissements de crédit et des sociétés de location financement se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
EUR – Euro	1 410,1	1 075,6
USD – Dollar américain	272,0	170,5
NOK – Couronne norvégienne	204,1	157,2
VND – Dong vietnamien	4,3	2,3
BRL – Real brésilien	2,7	1,4
MGA – Ariary	-	-
MUR – Roupie mauricienne	-	-
SGD – Dollar de Singapour	-	0,0
Total (hors intérêts courus non échus)	1 893,2	1 407,1

En complément des emprunts « club deal » de 2005 (320 millions d'euros), de 2007 (450 millions d'euros) et de 2008 (208 millions de dollars), un nouveau club deal d'un montant de 318 millions d'euros a été signé en juillet 2009 (ligne tirée à hauteur de 135 millions d'euros au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement de cet emprunt débutera en 2011 et s'achèvera en 2016.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 106 millions d'euros au 31 décembre 2009. Une partie de ces lignes court terme (97 millions d'euros) a été confirmée.

Une ligne de préfinancement de 134 millions d'euros, en attente de la mise en place d'emprunts à long et moyen terme, a été partiellement remboursée au 31 décembre 2009 (solde résiduel : 76 millions d'euros). Elle sera rapidement remboursée dès la mise en place et le tirage des financements en question.

D. Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2009, les dettes auprès des établissements de crédit garanties par des hypothèques, nantissements de matériels ou de valeurs mobilières et autres garanties, représentent un montant total de 760,2 millions d'euros, contre 588,6 millions d'euros en 2008. Les actifs donnés en nantissement sont essentiellement des navires.

Ces hypothèques ont été enregistrées auprès du « Bureau des Hypothèques » entre 1999 et 2009, pour une valeur totale de 1 136,8 millions d'euros.

3.16 Résultat financier

Le résultat financier se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Coût de l'endettement financier net	(32,7)	(18,9)
■ coût de l'endettement financier brut	(34,6)	(32,4)
■ produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2,0	13,5
Autres charges et produits financiers	2,3	(56,9)
■ résultat de change net	4,5	(20,6)
■ autres charges financières	(20,5)	(40,1)
■ autres produits financiers	18,3	3,8

Le coût de l'endettement financier net correspond à l'ensemble des charges et produits d'intérêt produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net au cours de l'exercice.

L'accroissement du coût de l'endettement financier recèle des évolutions contrastées : augmentation de l'endettement net moyen compensée par une baisse des taux d'intérêts sur l'année 2009.

Les autres produits et charges financiers incluent notamment les pertes et gains de change réalisés et latents ainsi que la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres évalués à la juste valeur par le résultat.

L'amélioration du résultat de change sur un an est notamment liée à des gains de change latents sur les emprunts du groupe contractés en dollars.

Les autres produits et charges financiers au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009
Autres charges et produits financiers	2,3
Résultat de change ⁽¹⁾	4,5
Autres charges financières	(20,5)
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	<i>(17,7)</i>
Autres produits financiers	18,3
<i>dont juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le résultat</i>	<i>4,9</i>
<i>dont juste valeur des instruments financiers dérivés</i>	<i>10,2</i>

(1) Incluant l'impact de la juste valeur des instruments financiers dérivés en couverture d'éléments bilanciaux.

La juste valeur des titres évalués à la juste valeur par le résultat correspond notamment à la variation de valeur des titres Gulfmark pour un montant de 2,9 millions d'euros.

3.17 Impôts différés

Au 31 décembre, les soldes d'impôts différés actifs et passifs se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts différés actifs	15,2	8,7
Impôts différés passifs	(9,6)	(14,6)
Imposition différée nette	5,6	(5,9)

Ventilation par nature des impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts différés actifs	15,2	8,7
Retraite	0,6	0,5
Autres différences temporaires	1,8	0,8
Retraitements de consolidation	12,7	7,4
Autres	0,0	0,0
Impôts différés passifs	(9,6)	(14,6)
Retraitements des amortissements	(4,7)	(8,1)
Autres retraitements et différences temporaires	(4,9)	(6,5)

Au 31 décembre 2009, suivant le principe de prudence et compte tenu de la situation fiscale des sociétés concernées, aucun impôt différé actif n'a été calculé sur les déficits, dont le cumul en base est de 31,6 millions d'euros.

3.18 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts exigibles	(15,0)	(6,9)
Impôts différés	5,6	3,8
(charge)/produit d'impôt	(9,4)	(3,1)

Au 31 décembre 2009, l'impôt sur les sociétés théorique de 62,8 millions d'euros est calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France au résultat avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence, plus-value nette sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat consolidé avant impôt, résultat mis en équivalence, plus-value sur participations cédées et résultat des activités abandonnées :	182,7	163,5
Impôt sur les sociétés en vigueur en France au 31.12.2009 :		
33,33 %	(60,9)	(54,5)
3,30 %	(1,9)	(1,9)
Impôt sur les sociétés théorique	(62,8)	(56,4)
Impôt sur les sociétés comptabilisé	(9,4)	(3,1)
Différence	53,3	53,2

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Défiscalisation (Gie Fiscaux, loi Pons)	(0,3)	(0,8)
Taxe au tonnage	20,9	29,1
Sociétés déficitaires, non intégrées fiscalement	(0,1)	(1,9)
Sociétés étrangères non imposables	19,0	12,5
Variation du taux de contribution additionnelle	-	-
Autres différences	13,8	14,4
Total	53,3	53,2

Les autres différences correspondent principalement à la non-constatation des impôts différés sur le retraitement des actions propres.

3.19 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels le groupe est exposé sont les risques de crédit/contrepartie, les risques de liquidité et les risques de marché. Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

3.19.1 Risque de crédit / de contrepartie

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. La solidité financière de ses clients permet à BOURBON d'éviter le recours à une assurance COFACE. Ainsi, dans la Division Offshore, les « majors pétrolières » (Exxon, Shell, BP, Chevron, Total) et les compagnies nationales (telles que Petrobras au Brésil ou PEMEX au Mexique) représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires. Le groupe n'a donc pas souscrit de convention type COFACE.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés, le groupe ne travaille qu'avec des établissements financiers de premier ordre, en particulier avec les principales banques françaises, et apporte une attention particulière dans le choix des établissements.

Le volume d'affaires réalisé avec les cinq premiers clients représente 391 millions d'euros soit 41 % du chiffre d'affaires tandis que les 10 premiers clients pèsent pour près de 56 % (soit 538 millions d'euros).

L'état d'antériorité des créances et autres débiteurs est présenté en note 3.20.5.

D'autre part, en 2009, BOURBON n'opérait pas de contrats avec des compagnies pétrolières étatiques dans des pays à risque politique très élevé tels que Venezuela, Iran, Irak ou Birmanie.

3.19.2 Risques de liquidité

Le financement est réalisé dans le cadre d'une politique de groupe mise en œuvre par la Direction Finance et Administration. Cette politique consiste à financer les besoins du groupe par une combinaison de cash-flows opérationnels, de cessions d'actifs non stratégiques et d'emprunts bancaires ; la récurrence des cash-flows étant assurée par la croissance régulière de la flotte de navires et par la stratégie de contractualisation à long terme avec les clients.

Au 31 décembre 2009, les dettes financières brutes de BOURBON s'élèvent à 1 902 millions d'euros dont 1 449 millions d'euros à plus d'un an. L'échéancier de la dette financière à moyen et long terme figure dans la note 3.15 de l'annexe aux comptes consolidés. La durée de vie résiduelle moyenne de cette dette s'élève à 7,5 ans.

Le tableau ci-dessous donne la décomposition de l'endettement long terme et moyen terme au 31 décembre 2009 :

Nature emprunts	Part à moins d'un an de l'endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Endettement moyen/long terme (en millions d'euros)	Total (en millions d'euros)
Club Deal – 320 millions d'euros	32	208	240
Club Deal – 450 millions d'euros	31	369	400
Club Deal – 208 millions de dollars US	-	114	114
Club Deal – 318 millions d'euros	-	135	135
GIE/SNC externalisés	9	144	153
Financement flotte Norvège	7	80	87
48 autres prêts bilatéraux	67	399	466
Total	146	1 449	1 595

Au 31 décembre 2009, les lignes court terme, sous forme de découvert, de tirage « crédit spot » ou de facilité de crédit (revolving) sont utilisées pour 298 millions d'euros. Les intérêts courus non échus s'élèvent quant à eux à 9 millions d'euros.

La trésorerie active dont dispose le groupe ressort à 153 millions d'euros au 31 décembre 2009.

EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERME

En 2005, BOURBON a souscrit un emprunt « club deal » de 320 millions d'euros dont la phase d'amortissement a commencé en avril 2007 et s'achèvera en 2017. Au 31 décembre 2009, l'encours du prêt est de 240 millions d'euros.

Au cours de l'été 2007, un emprunt de 450 millions d'euros (« club deal ») a été souscrit (ligne tirée à hauteur de 400 millions d'euros au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement a débuté en janvier 2010 et s'achèvera en 2020.

En juin 2008, un emprunt « club deal » de 208 millions de dollars a été conclu (ligne tirée à 164,8 millions de dollars au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement débutera en 2010 et s'achèvera en 2020.

En juillet 2009, un nouvel emprunt « club deal » de 318 millions d'euros a été conclu (ligne tirée à 135 millions d'euros au 31 décembre 2009). La phase d'amortissement débutera en 2011 et s'achèvera en 2016.

Durant les années 2008-2009, de nouveaux emprunts bilatéraux (en dollars et en euros) ont été signés :

- certains ont été signés et tirés pour un montant équivalent euro d'environ 230 millions d'euros ;
- d'autres ont été seulement signés et seront tirés sur les années à venir : le montant de ces prêts bilatéraux non tirés est d'environ 146 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant total restant à tirer sur les emprunts existants s'élève à 409 millions d'euros.

La confiance des banques et en particulier des banques françaises a été confirmée par la conclusion en juillet 2009 de l'emprunt de 318 millions d'euros d'une durée de 7 ans auprès de 10 établissements bancaires au plus fort de la crise mondiale.

Au 31 décembre 2009, BOURBON respecte les covenants relatifs à ses emprunts dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En dehors des covenants classiques d'un emprunt corporate, certains covenants propres aux prêts de 320 millions d'euros, 450 millions d'euros et 208 millions de dollars prévoient que BOURBON laisse à la disposition du prêteur une partie de la flotte financée mais non grevée d'hypothèque. Si BOURBON venait à dépasser certains ratios financiers contenus dans ces contrats, BOURBON devrait, sur option du prêteur, consentir des hypothèques sur ces mêmes navires (partie non grevée) en priorité et/ou sur d'autres navires de la flotte BOURBON en complément jusqu'à rétablir, à la satisfaction du prêteur, ces mêmes ratios. De ce fait, aucun remboursement anticipé n'est exigible en cas de dépassement de ces ratios.

Dans de rares cas pour les emprunts bilatéraux, le non-respect des covenants financiers ou une valeur de marché insuffisante peuvent constituer un cas de défaut pour autant qu'il n'y soit pas remédié dans le délai imparti.

Enfin, le nouvel emprunt de type « club deal » d'un montant de 318 millions d'euros comprend une clause relative au respect de certains covenants de type « ratios financiers » :

- endettement financier net sur capitaux propres inférieur à 1,90 ;
- dettes nettes opérationnelles (DNO = dettes nettes hors acomptes sur commandes de navires en construction) sur EBITDA inférieur à 4,50 pour les exercices 2009 à 2011 puis inférieur à 4,00 pour les exercices 2012 et suivants.

Cette clause prévoit une exigibilité facultative à la majorité des 2/3 des banques participantes en cas de non-respect de ces engagements.

La plupart des emprunts mentionnés ci-dessus comportent également une clause de remboursement anticipé facultatif en cas de changement de contrôle de la société emprunteuse contractante.

LIGNES COURT TERME

Une ligne de préfinancement de 134 millions d'euros, en attente de la mise en place d'emprunts à long et moyen terme, a été partiellement remboursée au 31 décembre 2009 (solde résiduel : 76 millions d'euros). Elle sera rapidement remboursée dès la mise en place et le tirage des financements en question.

Par ailleurs, le groupe dispose de lignes court terme non utilisées à hauteur d'environ 98 millions d'euros au 31 décembre 2009. Une partie des lignes court terme (97 millions d'euros) a été confirmée.

La gestion de la trésorerie est coordonnée au siège opérationnel du groupe. Financière Bourbon, société en nom collectif organisée en centrale de trésorerie, offre ses services à la majeure partie des filiales opérationnelles du groupe. Ces entités sous convention de trésorerie avec la Financière Bourbon bénéficient d'un soutien actif dans la gestion de leurs flux, de leurs risques de change et de taux, de leurs risques opérationnels et de leur endettement à court et moyen termes, dans le respect des diverses législations en vigueur localement.

Le financement du plan Horizon 2012 a été assuré en 2008-2009 par la combinaison des cash-flows générés par l'activité, de la cession d'actifs non stratégiques et par le recours au financement bancaire.

De même, le financement des investissements dans les années 2010-2012, sera assuré par la combinaison de cash-flows opérationnels, de la cession éventuelle d'actifs non stratégiques, et de recours à des emprunts signés en 2009, en cours de négociation ou à venir.

BOURBON ne fait pas l'objet de notation financière par une agence spécialisée.

3.19.3 Risques de marché

Les risques de marché regroupent l'exposition du groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur actions et risques sur les approvisionnements.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à moyen et long terme du groupe à taux variable. BOURBON suit régulièrement son exposition au risque de taux. Cette activité est coordonnée et contrôlée de manière centralisée. Elle dépend du Directeur Développement, Financements et Fiscalité groupe qui rapporte au Directeur Général délégué – Finance & Administration.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts. Au 31 décembre 2009, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 66 % de la dette à moyen ou long terme du groupe est contractée à taux d'intérêt fixe.

Le tableau suivant présente l'exposition nette du groupe aux taux variables avant et après gestion, compte tenu des couvertures mises en place, ainsi que la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) du groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes autres variables étant constantes par ailleurs :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2009													
	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	152,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	152,8
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,6
Actifs financiers	-	163,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	163,3
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	-	(221,7)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(221,7)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(0,0)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,0)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3,3)	(1,1)	(3,5)	(1,1)	(65,7)	(1,1)	-	(1,1)	-	(1,1)	-	(4,1)	(72,6)	(9,8)
Emprunts bancaires	(13,4)	(204,2)	(8,7)	(157,7)	(5,5)	(183,8)	(5,0)	(169,1)	(4,9)	(214,7)	(42,3)	(580,1)	(79,7)	(1 509,4)
Passifs financiers	(16,8)	(427,0)	(12,2)	(158,8)	(71,2)	(184,9)	(5,0)	(170,2)	(4,9)	(215,8)	(42,3)	(584,2)	(152,3)	(1 740,9)
Couverture	-	100,3	-	124,6	-	116,7	-	113,2	-	168,4	-	299,0	-	922,2
Position nette après couverture	(16,8)	(163,4)	(12,2)	(34,2)	(71,2)	(68,2)	(5,0)	(57,0)	(4,9)	(47,4)	(42,3)	(285,1)	(152,3)	(655,3)
Sensibilité à une hausse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		(1,6)		(0,3)		(0,7)		(0,6)		(0,5)		(2,9)		(6,6)
Sensibilité à une baisse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		1,6		0,3		0,7		0,6		0,5		2,9		6,6

BP = point de base.

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2009, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 6,6 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2008, l'exposition du groupe au risque de taux était la suivante :

Au 31 décembre 2008														
(en millions d'euros)	Moins d'un an		De 1 an à 2 ans		De 2 ans à 3 ans		De 3 ans à 4 ans		De 4 ans à 5 ans		Plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Trésorerie	-	143,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	143,2
Dépôts à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et cautionnements	-	13,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,7
Actifs financiers	-	156,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156,9
Concours bancaires et soldes créditeurs de banque	(1,4)	(117,2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1,4)	(117,2)
Dépôts et cautionnements reçus	-	(0,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)
Emprunts liés au retraitement des locations financements	(3,2)	-	(3,3)	-	(3,5)	-	(66,5)	-	-	-	-	-	(76,6)	-
Emprunts bancaires	(6,2)	(117,1)	(7,0)	(118,0)	(4,7)	(248,7)	(3,7)	(115,2)	(3,3)	(98,5)	(33,4)	(455,9)	(58,3)	(1 153,4)
Passifs financiers	(10,8)	(234,6)	(10,4)	(118,0)	(8,1)	(248,7)	(70,2)	(115,2)	(3,3)	(98,5)	(33,4)	(455,9)	(136,2)	(1 270,9)
Couverture	-	91,5	-	76,0	-	165,6	-	65,0	-	61,4	-	161,9	-	621,4
Position nette après couverture	(10,8)	13,8	(10,4)	(42,0)	(8,1)	(83,2)	(70,2)	(50,2)	(3,3)	(37,2)	(33,4)	(293,9)	(136,2)	(492,6)
Sensibilité à une hausse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		0,1		(0,4)		(0,8)		(0,5)		(0,4)		(2,9)		(4,9)
Sensibilité à une baisse des taux de 100 BP (1 %) après couverture		(0,1)		0,4		0,8		0,5		0,4		2,9		4,9

BP = point de base.

En supposant constante sur un an la position atteinte au 31 décembre 2008, une variation du taux d'intérêt de 100 points de base (1 %) aurait donc pour conséquence d'augmenter ou de diminuer le coût d'endettement financier du groupe de 4,9 millions d'euros sur un an.

Au 31 décembre 2009, les contrats de swaps de taux portent sur les emprunts du groupe, dont ils transforment le taux variable en taux fixe. Ces contrats ont été conclus en euros (EUR), couronne norvégienne (NOK) et dollar américain (USD) ; ils se ventilent par échéance comme suit :

Au 31.12.2009	Encours		Échéance
	en millions de devises	en millions d'euros	
Devise – Swap prêteurs taux fixe			
EUR	150,0	150,0	28/04/2010
EUR	12,1	12,1	04/10/2010
EUR	150,0	150,0	26/01/2012
EUR	5,7	5,7	30/03/2013
EUR	240,0	240,0	07/04/2014
EUR	25,1	25,1	30/06/2017
EUR	26,9	26,9	30/06/2019
NOK	500,0	60,2	15/02/2011
NOK	200,0	24,1	18/04/2011
NOK	200,0	24,1	16/04/2012
NOK	274,3	33,0	19/11/2012
NOK	500,0	60,2	15/02/2013
USD	2,5	1,7	24/01/2011
USD	3,1	2,1	26/01/2011
USD	109,5	76,0	30/03/2012
USD	33,6	23,3	14/05/2012
USD	4,9	3,4	31/10/2016
USD	5,9	4,1	17/01/2017
Total		922,2	

RISQUE DE CHANGE

Les objectifs

La politique du groupe est de réduire autant que possible le risque économique lié aux variations de change sur un horizon moyen terme. En outre, le groupe souhaite minimiser l'impact de la volatilité du dollar sur le résultat annuel d'exploitation.

Flux d'exploitation

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont les suivants :

Pour la Division Offshore, BOURBON facture une partie importante (72 % environ) de ses prestations en dollars. Le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars (représentant environ 25 % du chiffre d'affaires). La politique est de maximiser cette couverture naturelle.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollars à terme et/ou d'options de vente de devises. Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, les services maritimes à l'Offshore sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar.

La Division Vrac, à l'inverse, présente une couverture naturelle quasi parfaite (chiffre d'affaires et coûts essentiellement dollars) ; la marge dégagée, dollar, ne fait pas l'objet de couverture.

Flux long terme

> Politique

Dans le cas des acquisitions de navires en devises, la politique consiste à couvrir en partie le risque de change durant la période de construction par la mise en place de contrats d'achats de devises à terme.

La politique est de financer ces acquisitions dans la monnaie dans laquelle les loyers correspondants seront réglés par les clients ; toutefois, afin d'éviter les différences de change comptables dans les pays hors zone euro et zone dollar (en particulier en Norvège), les entités financent leurs investissements dans leur monnaie fonctionnelle.

> Pratique actuelle

Par exception, début 2004, il a été décidé d'abandonner temporairement cette pratique et de convertir en euros la majorité des emprunts en dollars à l'époque. Ceci pour réaliser les gains de change latents comptabilisés au cours des exercices précédents.

Depuis, la majorité des nouveaux emprunts mis en place (en dehors de la Norvège) a été réalisée en euros. Lorsque le taux euro/dollar le permettra, ces emprunts seront à nouveau convertis en dollars et les acquisitions ultérieures seront à nouveau financées en dollars.

Les tableaux suivants présentent l'exposition nette du groupe aux variations des taux de change :

- sur le résultat : risque de transaction ;
- sur les capitaux propres : risque de conversion.

a. Risque de transaction

Au 31 décembre 2009, les dérivés de change portent sur des flux essentiellement en dollar américain (USD) et en couronne norvégienne (NOK) et se ventilent comme suit :

Au 31.12.2009	Encours en millions de devises		Échéance	Taux de change moyen
Contrats à terme couvrant les ventes futures attendues				
USD / EUR	450,0	Entre le 29/01/2010 et le 31/12/2010		1,3921
EUR / NOK	1,8	Entre le 29/01/2010 et le 30/06/2010		8,5543
USD / NOK	3,0	Entre le 29/01/2010 et le 30/03/2010		6,1530
Contrats à terme couvrant les achats futurs attendus				
USD / EUR	355,9	Entre le 01/01/2010 et le 31/12/2010		1,4476
USD / EUR	91,4	Entre le 01/01/11 et le 31/12/2011		1,4494
USD / EUR	257,4	Entre le 01/01/12 et le 31/12/2012		1,4699
NOK / EUR	26,9	29/01/2010		9,0416
USD / NOK	46,2	Entre le 01/01/10 et le 31/12/2010		5,9336
Contrats à terme couvrant des éléments bilanciels en devises et autres opérations				
NOK / EUR	25,0	14/01/2010		8,4533
USD / EUR	75,0	Entre le 14/01/2010 et le 31/03/2010		1,3243
Cross-currency swap				
USD / EUR	155,8	29/09/2017 et 30/09/2019		1,4706
NOK / EUR	618,9	Années 2012, octobre 2016 et février 2017		8,2124
Options				
USD / NOK	Max. 6,00 Min. 3,00	Du 27/01/2010 au 28/06/2010		6,5700 6,2000

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2009, les positions des actifs et passifs monétaires du groupe (libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) avant et après gestion :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	462,1	107,0	63,8	4,4
Passifs monétaires	(286,3)	(4,2)	(68,1)	(2,2)
Position nette avant gestion	175,8	102,8	(4,3)	2,2
Couvertures	(160,2)	(74,6)	-	-
Position nette après gestion	15,6	28,3	(4,3)	2,2

Au 31 décembre 2009, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises représenterait un impact cumulé au niveau du groupe de 0,2 million d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

Au 31 décembre 2008, la situation était la suivante :

(en millions d'euros)	USD	NOK	EUR	Autres
Actifs monétaires	119,7	100,3	28,3	0,2
Passifs monétaires	(137,7)	(0,1)	(16,1)	(0,2)
Position nette avant gestion	(18,0)	100,2	12,2	-
Couvertures	55,8	(100,3)	-	-
Position nette après gestion	37,8	(0,1)	12,2	-

Au 31 décembre 2008, une variation de 1 % du taux de change euro contre la totalité des devises aurait représenté un impact cumulé au niveau du groupe de 0,5 million d'euros, après prise en compte des couvertures.

À noter que les couvertures de change à terme, portant sur des transactions futures, n'apparaissent pas dans ce tableau, dans la mesure où l'élément couvert n'est pas encore au bilan.

b. Risque de conversion

Le tableau suivant donne la répartition par devise des capitaux propres consolidés pour les années 2009 et 2008 :

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Euro (EUR)	1 219,9	1 137,9
Real brésilien (BRL)	(6,9)	(4,2)
Peso mexicain (MXN)	5,8	(4,4)
Couronne norvégienne (NOK)	39,2	(6,1)
Dollar américain (USD)	232,3	252,4
Dong vietnamien (VND)	(8,4)	(15,9)
Franc suisse (CHF)	3,3	3,0
Naira nigérian (NGN)	0,8	1,7
Autres	0,6	0,7
Total	1 486,5	1 365,1

Au 31 décembre 2009, une variation des taux de change de 1 % aurait eu un impact de 5,5 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés (5 millions d'euros au 31 décembre 2008).

RISQUES SUR ACTIONS

Le groupe ne possède pas de placements de trésorerie au 31 décembre 2009.

Le portefeuille actions du groupe est principalement constitué d'actions cotées sur le marché américain. Ces actions sont classées en « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat ». À la date d'arrêté des comptes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur, sur la base des paramètres suivants : cours de l'action et taux de change. Conformément aux normes IFRS, les variations de juste valeur de ces actifs sont constatées en résultat financier.

Au 31 décembre 2009, le montant des actions classées en « Actifs évalués à la juste valeur par le résultat » s'élève à 27,0 millions d'euros (voir note 3.20). Une variation de 10 % du cours de ces actions, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait un impact d'environ 2,5 millions d'euros sur la valeur de marché de ces actions.

Comme indiqué dans la note 3.13 « Actions propres », le nombre de titres auto-détenus par BOURBON au 31 décembre 2009 s'élève à 2 468 727. Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres consolidés.

Une variation de 10 % à la hausse ou à la baisse du cours de l'action de BOURBON résulterait en une variation de la valeur de marché des actions propres de 6,5 millions d'euros.

RISQUE SUR LE PRIX DES APPROVISIONNEMENTS

L'exposition du groupe au risque de prix est minimale.

L'évolution du cours des matières premières ne constitue pas un risque d'augmentation significative des coûts de fonctionnement.

Pour la Division Offshore, les clients prennent généralement directement à leur compte les coûts des carburants. Pour la Division Vrac en 2009, l'impact d'une variation de 10 % du prix des soutes aurait représenté 1 million de dollars environ.

3.20 Instruments financiers

3.20.1 Actifs financiers

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les actifs financiers se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,8	4,3	9,9	3,4	-	18,3
Clients et autres débiteurs	-	-	352,7	-	-	352,7
Actifs financiers courants	-	22,7	4,2	17,1	-	43,9
Autres actifs courants	-	-	19,7	-	-	19,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	152,8	152,8
Total	0,8	27,0	386,5	20,5	152,8	587,5

(en millions d'euros)	31.12.2008					
	Titres disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Instruments financiers dérivés à la juste valeur	Disponibilités	Total bilan
Actifs financiers non courants	0,8	2,7	9,1	31,0	-	43,5
Clients et autres débiteurs	-	-	316,4	-	-	316,4
Actifs financiers courants	-	19,7	5,0	30,8	-	55,5
Autres actifs courants	-	-	13,6	-	-	13,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	143,4	143,4
Total	0,8	22,4	344,1	61,7	143,4	572,5

A. TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres disponibles à la vente détenus par le groupe s'élèvent à 0,8 million d'euros au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008.

Les profits et pertes enregistrés en capitaux propres et en résultat sur les titres disponibles à la vente sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2009					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,1)	-	-	-
Résultat	0,1	-	-	-	2,4	-
Total	0,1	-	(0,1)	-	2,4	-

(en millions d'euros)	31.12.2008					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,0)	-	-	-
Résultat	0,1	-	-	(0,2)	2,1	-
Total	0,1	-	(0,0)	(0,2)	2,1	-

B. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat détenus par le groupe s'élèvent à 27,0 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ceux-ci sont essentiellement constitués des titres Gulfmark pour 22,7 millions d'euros (voir note 3.8).

Les profits et pertes enregistrés sur les actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2009					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,3)	-	-	-
Résultat	-	4,9	-	-	-	-
Total	-	4,9	(0,3)	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2008					
	Dividendes	Évaluation ultérieure			Résultat de cession	Remboursement
		Variation juste valeur	Effet de change	Dépréciation		
Capitaux propres	-	-	(0,1)	-	-	-
Résultat	-	(21,1)	-	-	-	-
Total	-	(21,1)	(0,1)	-	-	-

La variation de juste valeur concerne notamment les titres Gulfmark (voir note 3.16).

C. PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

Les prêts et créances au coût amorti se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts et créances au coût amorti	34,2	(0,4)	33,8	27,8	(0,1)	27,7
Clients et autres débiteurs	354,0	(1,3)	352,7	317,8	(1,3)	316,4
Total	388,2	(1,7)	386,5	345,6	(1,5)	344,1

Les profits et pertes enregistrées en capitaux propres et en résultat sur les prêts et créances au coût amorti sont les suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2009			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(0,3)	-	-
Résultat	-	-	(0,3)	-
Total	-	(0,3)	(0,3)	-

(en millions d'euros)	31.12.2008			
	Intérêts	Évaluation ultérieure		Résultat de cession
		Effet de change	Dépréciation	
Capitaux propres	-	(0,2)	0,0	-
Résultat	4,5	-	(0,0)	-
Total	4,5	(0,2)	(0,0)	-

D. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 153 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 143 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce poste ne comprend pas de disponibilités soumises à restriction.

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.19. Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté en note 3.9.

3.20.2 Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 se ventile comme suit :

ACTIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés en couverture du CA en devise et autres	17,1	3,4	20,5	61,7
Total	17,1	3,4	20,5	61,7

PASSIFS FINANCIERS

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés en couverture de la dette	1,5	23,2	24,7	21,0
Instruments financiers dérivés sur les autres éléments dont le change	9,9	1,7	11,6	3,2
Total	11,4	24,9	36,3	24,2

Couverture du risque de taux

Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008, le groupe détenait différents contrats de swaps destinés à couvrir les variations des taux sur ses emprunts à taux variables. Les contrats de swaps sont utilisés pour couvrir le risque de taux pour les engagements fermes.

Les conditions des contrats de swaps de taux ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés aux emprunts ont été jugées hautement efficaces au 31 décembre 2009. La variation de juste valeur de ces instruments de couverture représente une perte latente de (9,7) millions d'euros qui a été enregistrée en capitaux propres.

Couverture du risque de change

Au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008, le groupe détenait différents contrats à terme destinés à couvrir des ventes futures ou des achats futurs, pour lesquels le groupe a des engagements fermes.

Les conditions des contrats de change à terme ont été négociées pour coïncider avec les conditions des engagements fermes.

Les couvertures de flux de trésorerie futurs liés à des achats ou des ventes futurs ont été jugées hautement efficaces. À ce titre, les variations de juste valeur de la part efficace de l'instrument de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Au titre de l'année 2009, une perte latente de (24,5) millions d'euros a été comptabilisé en capitaux propres.

Depuis 2007, le groupe a contracté des couvertures de change à terme destinées à couvrir certaines transactions intragroupes. En application de la norme IAS 39 § 80, ces couvertures ont été classées en trading et leur juste valeur comptabilisée directement en résultat. L'impact sur le résultat 2009 est un gain de 2,4 millions d'euros.

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée directement dans les réserves consolidées (groupe et minoritaires) représente, pour l'année 2009, une perte latente nette d'impôt différé de (31) millions d'euros, qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2009	2008
Variation de juste valeur des dérivés de couvertures	(34,4)	62,5
dont :		
■ achats et ventes à terme sur coques/chiffre d'affaires	(27,5)	99,7
■ swaps de taux	(9,7)	(37,0)
■ autres	2,8	(0,2)
Effet de l'imposition différée	3,4	8,7
Impact net	(31,0)	71,2

Les instruments financiers dérivés sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques du groupe et sont analysés dans la note 3.20.

3.20.3 Passifs financiers

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les passifs financiers se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	453,0	1 449,4	1 902,4	1 413,9
Instruments financiers dérivés	11,4	24,9	36,3	24,2
Fournisseurs et autres créanciers	282,7	-	282,7	235,4
Autres passifs financiers	14,9	1,7	16,6	9,7
Total	762,0	1 476,0	2 238,0	1 683,1

A. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières sont analysées en note 3.15. Elles se décomposent comme suit au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	76,0	-	76,0	134,0
Emprunts sur location financement	4,5	77,8	82,3	76,6
Autres emprunts bancaires	141,7	1 371,5	1 513,2	1 078,0
Intérêts courus non échus	9,1	-	9,1	6,5
Total emprunts	231,3	1 449,4	1 680,6	1 295,1
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	221,7	-	221,7	118,6
Intérêts courus non échus	0,1	-	0,1	0,2
Total dettes financières	221,8	-	221,8	1 413,9

B. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés comptabilisés au passif du bilan sont présentés en note 3.20.2.

C. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs	100,8	88,1
Dettes sur immobilisations	33,9	1,1
Dettes sociales	34,2	29,4
Dettes fiscales	23,6	24,5
Autres dettes	90,3	92,3
Produits constatés d'avance	9,6	5,5
Total	292,4	240,9

La valeur bilan de l'ensemble de ces dettes représente une bonne approximation de leur juste valeur.

3.20.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La méthode de valorisation des actifs et passifs financiers est détaillée dans les notes 1.5.8 à 1.5.19.

3.20.5 Gestion des risques liés aux instruments financiers

La politique de gestion des risques du groupe est présentée en note 3.19.

A. RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion des risques financiers est présentée en note 3.19.

Les créances en souffrance non dépréciées se ventilent comme suit au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	31.12.2009							
	Actifs en souffrance à la date de clôture						Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total	Actifs dépréciés		
Prêts et créances au coût amorti					-	0,4	33,8	34,2
Créances et autres débiteurs	26,6	13,0	11,0	24,0	74,5	1,3	278,2	354,0
Total	26,6	13,0	11,0	24,0	74,5	1,7	312,0	388,2

(en millions d'euros)	31.12.2008							
	Actifs en souffrance à la date de clôture						Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	< 30 jours	31-60 jours	61-90 jours	> 91 jours	Total	Actifs dépréciés		
Prêts et créances au coût amorti	-	-	-	-	-	0,1	27,7	27,8
Créances et autres débiteurs	32,2	14,1	4,5	20,3	71,2	1,3	245,2	317,8
Total	32,2	14,1	4,5	20,3	71,2	1,5	272,9	345,6

B. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité sont les suivants :

Au 31 décembre 2009								
(en millions d'euros)	2010	2011	2012	2013	2014	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	76,0	-	-	-	-	-	76,0	76,0
Emprunts sur location financement	4,5	4,6	66,9	1,1	1,1	4,1	82,3	82,3
Autres emprunts bancaires	141,7	166,3	189,2	174,0	219,6	622,4	1 513,2	1 513,2
Intérêts courus non échus	9,2	-	-	-	-	-	9,2	9,2
Total emprunts	231,4	171,0	256,1	175,2	220,7	626,4	1 680,8	1 680,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	221,5	-	-	-	-	-	221,5	221,5
Intérêts courus non échus	0,1	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total dettes financières	221,7	-	-	-	-	-	221,7	221,7
Au 31 décembre 2008								
(en millions d'euros)	2009	2010	2011	2012	2013	> 5 ans	Total	Valeur bilan
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Tirages sur facilités de crédit	-	-	134,0	-	-	-	134,0	134,0
Emprunts sur location financement	3,2	3,3	3,5	66,5	-	-	76,6	76,6
Autres emprunts bancaires	123,5	124,9	119,4	118,9	102,0	489,2	1 078,0	1 078,0
Intérêts courus non échus	6,5	-	-	-	-	-	6,5	6,5
Total emprunts	133,3	128,3	256,9	185,4	102,0	489,2	1 295,1	1 295,1
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	118,6	-	-	-	-	-	118,6	118,6
Intérêts courus non échus	0,2	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Total dettes financières	252,1	128,3	256,9	185,4	102,0	489,2	1 413,9	1 413,9

Au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, les flux contractuels non actualisés sur l'encours des emprunts ayant une échéance inférieure à un an sont les suivants :

(en millions d'euros)	2010	2009
Janvier	17,6	13,1
Février	8,2	9,6
Mars	56,9	9,7
Avril	22,5	10,4
Mai	5,0	6,9
Juin	10,9	11,9
Juillet	24,5	13,0
Août	8,2	25,6
Septembre	13,6	6,1
Octobre	24,1	13,8
Novembre	5,0	6,2
Décembre	34,8	6,8
Échéance à moins d'un an	231,4	133,3

C. RISQUE DE MARCHÉ

L'exposition du groupe au risque de marché est analysée en note 3.19.

4 / Secteurs opérationnels

L'information sectorielle au 31 décembre 2009 est présentée en conformité avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1^{er} janvier 2009. L'information sectorielle comparative a été retraitée en conséquence.

À noter que les hypothèses d'évaluation des résultats des différents secteurs ne sont pas différentes des hypothèses utilisées pour l'élaboration des états financiers.

Les secteurs opérationnels du groupe sont les suivants :

- Division Offshore, prestataire de services maritimes liés à l'industrie pétrolière en support de ses activités d'exploitation et de production en mer ;
- Division Vrac intervenant dans le domaine du fret maritime international du transport de vrac sec (charbon, minerais, produits cimentiers, grain, etc.).

De plus, comme annoncé par le groupe dès le 27 août 2008, les informations relatives aux secteurs opérationnels incluent la présentation des activités Marine Services et Subsea Services au sein de la Division Offshore.

Les charges et produits non affectables aux divisions opérationnelles sont classés en Corporate.

Sont définis comme actifs sectoriels :

- les goodwill ;
- les immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les titres mis en équivalence ;
- les stocks et encours ;
- les clients et autres débiteurs ;
- les autres actifs courants ;

et comme passifs sectoriels :

- les fournisseurs et autres créditeurs ;
- les dettes d'impôt ;
- les autres passifs courants.

Toutes les relations commerciales interdivisions sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des clients extérieurs au groupe.

4.1 Secteurs opérationnels

L'information sectorielle pour l'année 2009 est la suivante :

(en millions d'euros)	Offshore						Éliminations	Total
	dont activité			Vrac	Corporate			
	Total	Marine de Service	Subsea					
Chiffre d'affaires hors groupe	809,9	661,5	148,4	119,3	31,3	-	960,5	
Coûts des ventes & coûts généraux	(496,5)	(405,2)	(91,3)	(82,0)	(34,5)	-	(613,0)	
Excédent brut d'exploitation	313,4	256,3	57,1	37,4	(3,2)	-	347,5	
Amortissement / provision (*)	(119,5)	nd	nd	(10,1)	(4,8)	-	(134,5)	
Résultat opérationnel	193,9	nd	nd	27,3	(8,1)	-	213,1	
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	0,0	0,0	-	-	-	-	0,0	
Actifs sectoriels	3 267,3	nd	nd	444,8	1 164,7	(1 345,2)	3 531,7	
Actifs sectoriels non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	
Passifs sectoriels	1 271,3	nd	nd	45,6	337,1	(1 345,0)	309,0	
Passifs sectoriels directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	
(*) Dont perte de valeur sur actif	-	-	-	-	-	-	-	

Pour l'année 2008, elle se présentait comme suit :

(en millions d'euros)	Offshore						Total
	dont activité					Éliminations	
	Total	Marine de Service	Subsea	Vrac	Corporate		
Chiffre d'affaires hors groupe	672,1	539,6	132,5	234,8	24,5	-	931,3
Coûts des ventes & coûts généraux	(424,5)	(332,8)	(91,7)	(128,4)	(23,8)	-	(579,3)
Excédent brut d'exploitation	247,6	206,8	40,8	106,3	(3,0)	-	351,0
Amortissement / provision (*)	(108,3)	nd	nd	(2,9)	(0,5)	-	(111,7)
Résultat opérationnel	139,2	nd	nd	103,5	(3,5)	-	239,3
Quote-part des sociétés mises en équivalence nette des écarts d'acquisition	2,9	2,9	-	-	-	-	2,9
Actifs sectoriels	2 796,6	nd	nd	394,4	1 611,6	(1 909,8)	2 892,8
Actifs sectoriels non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-
Passifs sectoriels	1 158,5	nd	nd	72,4	1 044,9	(2 011,8)	263,9
Passifs sectoriels directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-
(*) Dont perte de valeur sur actif	-	-	-	-	-	-	-

La répartition du chiffre d'affaires de la Division Offshore par zone géographique pour les années 2009 et 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Division Offshore	809,9	672,1
Afrique	531,3	448,5
Europe – Méditerranée – Moyen-Orient	136,6	124,6
Asie	85	51,9
Continent américain	57,1	47,1

5 / Informations diverses

5.1 Obligations contractuelles et autres engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Hypothèques et sûretés sur emprunts (voir note 3.15)	760,2	588,6
Aval, cautions et garanties données	19,6	5,9
Total engagements donnés	779,8	594,5
Aval, cautions et garanties reçues	677,9	720,7
Total engagements reçus	677,9	720,7

Les obligations contractuelles se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Obligation en matière de location financement	82,3	4,5	73,8	4,1
Contrats de location simple	10,0	4,0	5,9	0,0
Solde à payer sur commandes de navires en cours de construction	700,0	559,2	140,8	-
Total	792,3	567,7	220,5	4,1

La présentation ci-dessus n'omet aucun engagement hors-bilan significatif.

5.2 Résultat net par action

5.2.1 Résultat net de base par action

La détermination du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de chaque période est présentée ci-dessous :

	31.12.2009	31.12.2008
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	61 063 030	61 007 432
Nombre moyen pondéré de titres d'autocontrôle détenus sur la période	(2 477 857)	(1 283 965)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	58 585 173	59 723 467

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours des exercices 2009 et 2008 tient compte, le cas échéant, du nombre moyen pondéré d'options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2008 a également été ajusté de façon à tenir compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10 détenues décidée par l'assemblée générale mixte du 3 juin 2009.

Pour chaque période présentée le résultat net de base par action s'établit donc comme suit :

	31.12.2009	31.12.2008
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net de base par action	58 585 173	59 723 467
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du groupe	155,4	224,4
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	157,0	156,0
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	(1,6)	68,5
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	157,0	153,9
Résultat net de base par action (en euros)		
Consolidé part du groupe	2,65	3,76
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	2,68	2,61
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	(0,03)	1,15
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	2,68	2,58

5.2.2 Résultat net dilué par action

Conformément à IAS 33, le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action tient compte de l'effet dilutif de la levée des options de souscription et d'achat d'actions, déterminé en fonction de la méthode du « rachat d'actions ». Il intègre également les actions dont l'émission est conditionnelle. Le nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action est ainsi augmenté des actions ordinaires potentielles dilutives.

La détermination du résultat dilué par action s'établit comme suit :

Nombre d'actions potentielles :

	31.12.2009	31.12.2008
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période	58 585 173	59 723 467
Nombre moyen pondéré d'actions dont l'émission est conditionnelle au cours de la période	122 496	159 550
Nombre moyen pondéré d'options d'achat et de souscription d'actions dilutives au cours de la période	107 912	258 486
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles	58 815 581	60 141 503

Conformément à IAS 33, la détermination du résultat net dilué par action pour 2009 et 2008 ne tient pas compte des plans d'options d'achat d'actions autorisés par le conseil d'administration du 10 décembre 2007 et du 4 décembre 2006. De même, la détermination du résultat net dilué par action pour 2009 exclut le plan d'options de souscription d'actions autorisé par le conseil d'administration du 24 août 2009.

Résultat net dilué par action :

	31.12.2009	31.12.2008
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	58 815 581	60 141 503
Résultat net (en millions d'euros)		
Consolidé part du groupe	155,4	224,4
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	157,0	156,0
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	(1,6)	68,5
Consolidé part du groupe – hors plus-values nettes sur participations cédées & résultat net des activités destinées à être cédées	157,0	153,9
Résultat net dilué par action (en euros)		
Consolidé part du groupe	2,64	3,73
Consolidé part du groupe – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées	2,67	2,59
Résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	(0,03)	1,14
Consolidé part du groupe – hors plus-values sur participations cédées & résultat net des activités abandonnées/destinées à être cédées	2,67	2,56

5.3 Effectifs et charges de personnel

Les effectifs salariés du groupe se ventilent comme suit :

Effectifs	2009	2008
Cadres	314	266
Employés, ouvriers et autres	1 256	1 214
Personnel navigant	2 871	2 629
■ <i>Officiers</i>	1 160	1 034
■ <i>Exécution et autres</i>	1 711	1 595
Total	4 441	4 109

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	200,1	176,2

5.4 Événements post-clôture

Néant.

5.5 Opérations entre parties liées

Relations avec SINOPACIFIC

Le Président Directeur Général de BOURBON est associé dans la société de construction navale Sinopacific, au travers de la société Jaccar Holdings, filiale à 100 % de Cana Tera SAS (anciennement Jaccar SAS).

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2009, 27 navires auprès du groupe Sinopacific pour un montant cumulé de 381 millions d'euros. Une commande de vraquier dont la livraison était attendue initialement en 2011 a été annulée suite à la livraison fin 2009 d'un vraquier commandé à Crownship et initialement destiné à la revente. Au 31 décembre 2009, le montant des commandes en cours porte sur 66 navires et s'établit à 1 081 millions d'euros, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 593 millions d'euros.

De plus, Cana Tera SAS (anciennement Jaccar SAS) s'est porté caution au bénéfice de certaines filiales de BOURBON en garantie des restitutions d'acomptes versés par ces dernières aux chantiers du groupe Sinopacific, pour un encours total au 31 décembre 2009 de 468 millions d'euros.

Relations avec PIRIOU, WEST ATLANTIC SHIPYARD et SEAS

Le Président Directeur Général de BOURBON est indirectement associé dans la société de construction navale Piriou et ses filiales, West Atlantic Shipyard et SEAS, au travers de la société Jaccar Holdings, filiale à 100 % de Cana Tera SAS (anciennement Jaccar SAS).

BOURBON, par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis, sur l'exercice 2009, 15 navires auprès de ces trois sociétés, pour un montant cumulé de 28 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, le montant des commandes en cours porte sur 23 navires et s'établit à 55 millions d'euros, ayant généré des avances sur commandes à hauteur de 30 millions d'euros.

Relations avec JACCAR HOLDINGS SA

Le Président Directeur Général de BOURBON est également Président de la société Jaccar Holdings SA. La société Jaccar Holdings SA facture à Bourbon SA, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2009, le montant hors taxes de prestations facturées comprend une partie fixe de 0,4 million d'euros et une partie variable, calculée sur la base de 1 % du résultat net consolidé-part du groupe de BOURBON, plafonnée à 0,7 million d'euros.

Relations avec MARINE SAS

Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué de BOURBON, est également Président de la société Marine SAS. La société Marine SAS facture à Bourbon Management, filiale de BOURBON, des prestations de service.

Au titre de l'exercice 2009, le montant hors taxes des prestations facturées comprend une partie fixe de 0,15 million d'euros et une partie variable, calculée sur la base de 0,5 % du résultat net consolidé-part du groupe de BOURBON, plafonnée à 0,15 million d'euros.

Relations avec CROWNSHIP, liée à JACCAR HOLDINGS S.A.

Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général de notre société, est également Président de JACCAR HOLDINGS S.A.

BOURBON par l'intermédiaire de ses filiales, a acquis des vraquiers destinés à la revente auprès de la société CROWNSHIP. Au cours de l'exercice, deux navires ont été pris en livraison pour un montant global de 74 millions de dollars ; le premier navire a été revendu sans dégager ni plus-value ni moins-value ; le deuxième navire est entré en exploitation dès sa livraison en novembre 2009 ; en parallèle et comme indiqué plus haut au titre des relations avec Sinopacific, la

commande d'un vraquier de même tonnage (dont la livraison était attendue initialement en 2011) a été annulée ; BOURBON a ainsi pu bénéficier d'une livraison anticipée dans un marché soutenu. Au 31 décembre 2009, les commandes en cours portent sur 3 navires ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 31,1 millions de dollars.

5.6 Rémunération des dirigeants

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le conseil d'administration après avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Les rémunérations versées en 2009 aux mandataires sociaux en fonction pendant l'année (hors jetons de présence) s'élèvent à 0,5 million d'euros (dont 0,1 million d'euros de rémunération variable au titre de l'année 2008). À noter que ces montants comprennent uniquement la rémunération versée directement aux mandataires sociaux.

5.7 Périmètre de consolidation

5.7.1 Liste des sociétés consolidées par intégration globale

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2009	2008	2009	2008	
BOURBON	Société mère		Société mère		France (Paris)
Aequo Animo Shipping Navegação Lda	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Angor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Antheor	100,00	-	100,00	-	France
Avracs	100,00	100,00	100,00	100,00	France
BON Crewing AS	100,00	-	100,00	-	Norvège
Bourbon AD1	100,00	-	100,00	-	France
Bourbon AD2	100,00	-	100,00	-	France
Bourbon An Hoa	49,00	65,33	33,52	44,83	Vietnam
SNC Bourbon Arcadie	100,00	-	100,00	-	France
Bourbon Asia Asset Pte Ltd	51,00	51,00	51,00	51,00	Singapour
Bourbon Assistance	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Bourbon Ben Luc	100,00	100,00	99,81	100,00	Vietnam
Bourbon Brazil Participações	100,00	100,00	100,00	100,00	Brésil
Bourbon Capital	100,00	100,00	100,00	100,00	Luxembourg
Bourbon Capital Elec USA	0,00	100,00	0,00	100,00	États-Unis
Bourbon Capital Holdings USA	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon China Group Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Chine
Bourbon Far East Pte Ltd	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Bourbon Gaia Supply	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Interoil Nigeria Ltd	40,00	40,00	40,00	40,00	Nigeria
SNC Bourbon Liberty 216	100,00	-	100,00	-	France
Bourbon Logistic Nigeria Limited	100,00	-	100,00	-	Nigeria
Bourbon Logistics Indonesia	100,00	100,00	95,00	95,00	Indonésie
Bourbon Management (ex-CFG)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Marine Services Ukraine	51,00	51,00	51,00	51,00	Ukraine
Bourbon Maritime	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore (ex-Holding)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Asia Pte Ltd	51,00	51,00	51,00	51,00	Singapour
Bourbon Offshore Associates	100,00	100,00	100,00	100,00	États-Unis
Bourbon Offshore Craft	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Gaia	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Greenmar	100,00	100,00	100,00	100,00	Suisse
Bourbon Offshore Gulf	60,00	60,00	60,00	60,00	Bahreïn (Manama)
Bourbon Offshore I AS	fusion	100,00	fusion	100,00	Norvège
Bourbon Offshore I KS	fusion	100,00	fusion	100,00	Norvège
Bourbon Offshore III AS	80,00	80,00	80,00	80,00	Norvège
Bourbon Offshore III KS	82,00	82,00	80,00	80,00	Norvège
Bourbon Offshore India	100,00	-	100,00	-	Inde
Bourbon Offshore Interoil Shipping-Navegação Lda	55,00	55,00	55,00	55,00	Portugal (Madère)
Bourbon Offshore IV AS	79,00	79,00	79,00	79,00	Norvège
Bourbon Offshore IV KS	81,10	81,10	79,00	79,00	Norvège
Bourbon Offshore Labuan Ltd	85,00	100,00	85,00	100,00	Malaisie
Bourbon Offshore Mitra SDN. BHD	85,00	-	85,00	-	Indonésie

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2009	2008	2009	2008	
Bourbon Offshore MMI	100,00	-	100,00	-	Émirats arabes unis
Bourbon Offshore Norway	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon Offshore Norway Management AS	100,00	100,00	100,00	100,00	Norvège
Bourbon Offshore Supply	fusion	100,00	fusion	100,00	France
Bourbon Offshore Surf	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Offshore Triangle	70,00	70,00	70,00	70,00	Égypte
Bourbon Offshore Trinidad Limited	100,00	-	49,00	-	Trinidad
Bourbon PS	100,00	-	100,00	-	France
Bourbon Salvage investments	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Subsea Services	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Subsea Services Investments	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Bourbon Supply Asia Pte Ltd	100,00	100,00	85,00	100,00	Singapour
Bourbon Supply Investissements	100,00	100,00	100,00	100,00	France
BOURBON Training Center Asia Pte Ltd (ex-Bourbon Training & Simulator Center Pte Ltd)	100,00	100,00	100,00	100,00	Singapour
Brindor	100,00	-	100,00	-	France
FBO (ex-Cador)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Caroline 8 SAS	100,00	100,00	0,00	0,00	France
Caroline 20	100,00	-	0,00	-	France
Caroline 21	100,00	-	0,00	-	France
Caroline 22	100,00	-	0,00	-	France
Cemtaf (ex-Tribor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Centre de Formation Offshore Pétrolier Bourbon-Hydro Marseille	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Chambon Offshore International	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Delba Maritima Navegação	100,00	(1)	100,00	(1)	Brésil
Delba Operadora de Apoio Maritimo	100,00	(1)	100,00	(1)	Brésil
DNT Offshore	100,00	100,00	100,00	100,00	Italie
Elbuque-Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Endeavor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Ex Commodo – SGPS, Sociedade Unipessoal LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Financière Bourbon	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Fipargest	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Flash Light - Exploração de Barcos LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Fructidor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Gestion SB GIE	92,86	92,86	92,86	92,86	France (La Réunion)
GIE Abeille Bourbon	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Abeille Liberté	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Abeille Nantes Saint-Nazaire 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Abeilles Le Havre 2003	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 256 (Luzolo)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 279 (Bourbon Aladin)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 280 (Bourbon Apsara)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 281 (Bourbon Alexandre)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS 610 Bourbon Sagitta	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE AHTS Argonaute 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE FSIV 252 Kemba	100,00	100,00	100,00	100,00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2009	2008	2009	2008	
GIE FSIV 253 Surf Express	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE FSIV 254 Bourbon Express	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE FSIV 255 Bourbon Oceane	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE N'DUVA	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV 114 (Bourbon Helios)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV 115 (Bourbon Hermes)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV 116 (Bourbon Hera)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV Antenor 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE PSV Asterie 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Remorqueurs Offshore 2003 (Nemed)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2003	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2004	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2005	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2005 Bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2006	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE Surfer 2006 Bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
GIE VS 4501 (Athena)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Grena-Navegação LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
H.S.O.	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Handy Bulk AG	100,00	100,00	100,00	100,00	Suisse
Handy Shipping AG	99,95	99,95	99,95	99,95	Suisse
Jade-Navegacao LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Lastro-Companhia Internacional de Navegação LDA	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Latin quarter-Serviços Marítimos Internacionais LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Les Abeilles	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Marine Network Asia Pte. Ltd	51,00	51,00	51,00	51,00	Singapour
Mastshipping-Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Matador	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Molitor (ex-Pentcor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Navegaceano- Shipping LDA	100,00	100,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
O.D.B.	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Onix Participações e Investimentos, Sociedade Unipessoal Lda	100,00	100,00	100,00	100,00	Portugal (Madère)
Paris Shipping & Chartering	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Pearlor	100,00	-	100,00	-	France
Placements Provence Languedoc	100,00	100,00	100,00	100,00	France
PPV SASU	100,00	-	100,00	-	France
SCI Claire Fontaine	-	100,00	-	100,00	France (La Réunion)
Sefor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Sesac	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Setaf	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Setaf Saget	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Setapar	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Shangor	100,00	-	100,00	-	France
Sinvrac	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC AHTS 1	100,00	100,00	0,00	0,00	France
SNC Bourbon Altair	100,00	100,00	0,00	0,00	France

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2009	2008	2009	2008	
SNC Bourbon Amilcar	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Auroch	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Bison	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Diamond	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Entreprise	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Hamelin	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Herald	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Himalya	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 105	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Liberty 110	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Liberty 111	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Liberty 115	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Liberty 205	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Liberty 207	100,00	-	100,00	-	France
SNC Bourbon Pearl	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Ruby	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Sapphire	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Themis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Bourbon Yack	100,00	-	100,00	-	France
SNC Liberty 201	100,00	-	0,00	-	France
SNC Liberty 204	100,00	-	0,00	-	France
SNC Liberty 212	100,00	-	0,00	-	France
SNC Liberty CE 217	100,00	-	0,00	-	France
SNC Liberty CE 223	100,00	-	0,00	-	France
SNC Surfer 2007	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2007 bis	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2008	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2008 TT	100,00	100,00	100,00	100,00	France
SNC Surfer 2009	100,00	-	100,00	-	France
SNC Surfer 2009 TT	100,00	-	100,00	-	France
SNC Surfer 325	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Sonasurf Internacional-Shipping LDA	51,00	51,00	51,00	51,00	Portugal (Madère)
Sonasurf Jersey LIMITED	100,00	100,00	51,00	51,00	Jersey
Sopade (Sté Participation Développement SAS)	100,00	100,00	100,00	100,00	France (La Réunion)
Sucrerie de Bourbon Tay Ninh	68,41	68,62	68,41	68,62	Vietnam
Sunor	100,00	-	100,00	-	France
SNC Surfer 2010	100,00	-	100,00	-	France
SNC Surfer 2010 TT	100,00	-	100,00	-	France
Tenor	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Thermidor (ex-Babor)	100,00	100,00	100,00	100,00	France
Toesa	100,00	(1)	100,00	(1)	Uruguay

(1) Consolidées par intégration proportionnelle en 2008.

5.7.2 Liste des sociétés consolidées par intégration proportionnelle

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2009	2008	2009	2008	
Bourbon Gulf	49,00	49,00	49,00	49,00	Qatar
Delba Maritima Navegacao	(1)	50,00	(1)	50,00	Brésil
Delba Operadora de Servicios Ltda	(1)	50,00	(1)	50,00	Brésil
EPD (Yangzhou) Electronic Power Design, Co, Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	Chine
EPD Asia Group Ltd	50,00	50,00	50,00	50,00	États-Unis
Navegacion Costa Fuera	49,00	-	49,00	-	Mexique
Naviera Bourbon Tamaulipas	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Oceanteam Bourbon 101 AS	50,00	-	50,00	-	Norvège
Oceanteam Bourbon 1 AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Oceanteam Bourbon 1 KS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Oceanteam Bourbon 4 AS	50,00	50,00	50,00	50,00	Norvège
Servicios y Apoyos Maritimos	49,00	49,00	49,00	49,00	Mexique
Sonasurf (Angola) – Companhia de serviços Maritimos, LDA	50,00	50,00	50,00	50,00	Angola
Southern Transformers & Magnetics	50,00	50,00	50,00	50,00	États-Unis
Toesa	(1)	50,00	(1)	50,00	Uruguay

(1) Consolidées par intégration globale en 2009.

5.7.3 Liste des sociétés consolidées par mise en équivalence

	% de contrôle du capital détenu directement ou indirectement		% d'intérêt du capital détenu directement ou indirectement		Pays
	2009	2008	2009	2008	
Bourbon Marine Services Manila INC	24,98	24,98	24,98	24,98	Philippines
Jackson Offshore LLC	24,50	24,50	24,50	24,50	États-Unis

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Adoption des nouvelles normes IFRS » de l'annexe aux états financiers, qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.1 de l'annexe aux états financiers.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.5.6 de l'annexe aux états financiers expose les méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'amortissement des navires.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Bourbon, décrite dans la note 1.5.6 de l'annexe aux états financiers, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

4

COMPTES SOCIAUX

- 112 Bilan de la société mère au 31 décembre 2009
- 114 Compte de résultat de la société mère
- 115 Annexe aux comptes sociaux
- 128 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 130 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN DE LA SOCIÉTÉ MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2009

(en milliers d'euros)	Au 31.12.2009			31.12.2008
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF				
I. Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Titres de participation	143 159	36 116	107 043	214 358
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Total I	143 159	36 116	107 043	214 358
II. Actif circulant				
Stocks				
En cours de production	-	-	-	-
Avances et acomptes sur commandes	3	-	3	2
Créances				
Clients et comptes rattachés	147	142	5	20
Autres créances	508 189	-	508 189	521 976
Divers				
Valeurs mobilières de placement	76 301	12 867	63 434	42 134
Disponibilités	1 181	-	1 181	887
Charges constatées d'avance	22	-	22	75
Total II	585 843	13 009	572 834	565 094
Écart de conversion actif	-	-	-	-
Total actif	729 002	49 125	679 877	779 452

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
PASSIF		
I. Capitaux propres		
Capital social	38 866	35 229
Primes d'émission	48 216	50 059
Réserve légale	3 523	3 523
Réserves réglementées	15 395	15 395
Autres réserves	481 012	273 196
Report à nouveau	2 011	1 261
Résultat de l'exercice	72 462	256 470
Subventions d'investissements	-	-
Total I	661 485	635 133
II. Provisions pour risques et charges		
Pour risques	1 840	1 792
Pour charges	134	476
Total II	1 974	2 268
III. Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	5 772
Emprunts et dettes financiers divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	556	862
Dettes fiscales et sociales	1 804	10
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	445	2 055
Autres dettes	13 395	132 858
Produits constatés d'avance	-	-
Total III	16 200	141 557
Écart de conversion passif	218	494
Total passif	679 877	779 452

COMPTE DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

(en milliers d'euros)	2009	2008
I. Produits d'exploitation		
Production vendue de services	337	706
Chiffre d'affaires	337	706
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	-	2 547
Autres produits	-	-
Total I	337	3 253
II. Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	2 926	3 524
Impôts, taxes et versements assimilés	593	213
Dotations aux amortissements	-	-
Dotations aux provisions (actif circulant)	-	39
Autres charges	167	1 562
Total II	3 686	5 338
Résultat d'exploitation	(3 349)	(2 085)
III. Produits financiers		
Produits financiers de participation	36 185	264 293
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	6 265	14 982
Reprises sur provisions et transferts de charges	29 216	4 905
Différences positives de change	3	5
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	1
Total III	71 669	284 187
IV. Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	7 851	34 459
Intérêts et charges assimilées	679	2 613
Différences négatives de change	17	158
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	8 547	37 230
Résultat financier	63 122	246 956
Résultat courant	59 773	244 872
V. Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	-	-
Produits sur opérations de capital	105 388	10 048
Reprises sur provisions et transferts de charges	726	5 112
Total V	106 114	15 160
VI. Charges exceptionnelles		
Charges sur opérations de gestion	35	2 464
Charges sur opérations de capital	106 306	11 803
Dotations aux amortissements et provisions	432	1 176
Total VI	106 773	15 444
Résultat exceptionnel	(659)	(284)
VII. Impôt sur les bénéfices	(13 348)	(11 883)
Total des produits	178 120	302 600
Total des charges	105 658	46 130
Résultat de l'exercice	72 462	256 470

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009 dont le total est de 679 877 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 72 462 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 15 mars 2010 par le conseil d'administration.

1/ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La présentation des comptes annuels tient compte des dispositions du règlement 99-03 du Comité de réglementation comptable.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

Les exercices 2008 et 2009 ont été marqués par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2009 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes annuels ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour la valorisation des titres et participations. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité, les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations étant toutefois ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

2 / Capitaux propres

2.1 Composition du capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social, d'un montant de 38 866 348 euros, est divisé en 61 187 226 actions. L'évolution du capital social est la suivante :

	Nombre d'actions	Milliers d'euros
Capital au 31 décembre 1988	566 004	8 628
Augmentation de capital suivant AGE du 10 novembre 1989	141 501	2 157
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 6 juillet 1992	141 501	2 157
Fusion absorption SAPMER suivant AGE du 18 décembre 1992	3 504	53
Augmentation de capital par incorporation de primes d'émission suivant AGE du 18 juin 1993	142 085	2 166
Augmentation de capital suivant AGE du 17 juin 1994	99 459	1 516
Décision de l'AGE du 17 juin 1994 : division par 4 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 1 094 054 à 4 376 216 actions	3 282 162	-
Augmentation de capital suivant AGE du 15 novembre 1995	1 080 247	4 117
Augmentation de capital suivant AGM du 12 octobre 1996	96 727	368
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites suivant AGM du 25 mai 2000	555 319	2 116
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 11 détenues) suivant AGM du 30 mai 2002	555 319	2 116
Augmentation de capital suivant CA du 12 juillet 2002 (9 100 actions nouvelles + 1 820 gratuites)	10 920	42
Augmentation de capital suivant CA du 9 septembre 2002 (297 710 actions nouvelles + 59 542 gratuites)	357 252	1 362
Augmentation de capital par attribution gratuite par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action nouvelle pour 6 actions anciennes détenues) suivant l'AGM du 8 juin 2004	1 172 000	4 467
Fusion/absorption de la Financière Jaccar par BOURBON, par émission de 2 485 401 actions, suivi d'une réduction de 2 485 401 actions	-	-
Décision de l'AGE du 23 août 2004 : division par 3 de la valeur nominale des actions ce qui porte le nombre d'actions de 8 204 000 à 24 612 000 actions	16 408 000	-
Levées d'options (plan n° 1) exercées entre le 1 ^{er} octobre 2005 et le 31 mai 2006	449 238	571
Décision de l'AGE du 23 mai 2006 (effet au 1 ^{er} juin 2006) : multiplication par 2 du nombre d'actions ce qui porte le nombre d'actions de 25 061 238 à 50 122 476 actions	25 061 238	-
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} juin 2006 et le 31 décembre 2006	73 052	47
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 29 mai 2007	6 957	5
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 29 mai 2007	5 020 247	3 189
Levées d'options exercées entre le 5 juin 2007 et le 31 décembre 2007	238 570	152
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites par voie d'incorporation du poste prime d'émission (1 action gratuite pour 10 détenues) suivant AGM du 3 juin 2009	5 546 130	3 523
Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 3 juin 2009	33 880	22
Augmentation de capital par voie d'incorporation du poste prime d'émission suite à attribution d'actions gratuites aux salariés le 2 novembre 2009	76 824	49
Levées d'options exercées entre le 3 juin 2009 et le 31 décembre 2009	69 090	44
Capital au 31 décembre 2009	61 187 226	38 866

Le 17 juin 1994, les actions d'une valeur nominale de 15,24 euros ont été converties en actions de 3,81 euros (soit la conversion de 1 094 054 actions anciennes en 4 376 216 actions nouvelles).

Au cours de l'exercice 1998, 306 810 bons de souscription d'actions ont été émis au prix unitaire de 3,05 euros. Ces bons ont donné à leur titulaire le droit de souscrire à une action par bon, au prix de 57,93 euros l'action, à tout moment entre le 1^{er} juillet 1999 et le 15 septembre 2002.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour dix anciennes (assemblée générale mixte du 25 mai 2000), la somme nécessaire pour attribuer le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires aux porteurs des 306 810 bons qui exerceraient leurs droits, a été virée sur un compte de réserve indisponible.

L'augmentation de capital réalisée suite à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 a permis la création de 555 319 actions attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Dans le cadre de cette attribution d'actions, une somme de 116 933 euros représentant 30 681 actions, a été virée à un compte de réserve indisponible, par prélèvement sur le poste prime d'émission, pour attribuer aux porteurs des 306 810 bons de souscription le même nombre d'actions gratuites que s'ils avaient été actionnaires.

Sur les 306 810 bons de souscription émis en septembre 1998 donnant droit de souscrire à une action de la société par bon au prix de 57,93 euros par action, 9 100 bons de souscription d'actions ont été exercés le 31 mai 2002. À ce titre, 10 920 actions ont été émises pour tenir compte de l'attribution des actions gratuites à partir du 21 juin 2002.

Les 297 710 bons de souscription d'actions restants ont été exercés le 6 septembre 2002. Le montant global de la souscription de 17 246 milliers d'euros a été enregistré pour un total de 357 252 actions :

■ actions provenant des BSA :	297 710
■ actions gratuites AGE du 25 mai 2000 :	29 771
■ actions gratuites AGE du 30 mai 2002 :	29 771

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2004 a décidé d'augmenter le capital de 4 466 726 euros pour le porter de 26 800 538 euros à 31 267 264 euros, par voie d'incorporation du poste « Prime d'émission », et par création de 1 172 000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires.

Aux termes d'un projet de fusion, la société Financière Jaccar a fait apport de la totalité de son actif, moyennant la prise en charge de la totalité de son passif, d'un montant de 48 865 667 euros.

En conséquence, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 9 472 434 euros pour le porter de 31 267 264 euros à 40 739 698 euros, au moyen de la création de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 euros chacune entièrement libérées ; ces actions étant rémunérées par l'attribution aux actionnaires de 2 485 401 actions nouvelles au nominal de 3,81123 euros chacune, entièrement libérées ; ces actions ont été attribuées aux actionnaires de la société Financière Jaccar à raison de 1 033 actions de la société BOURBON pour 1 000 actions de la société Financière Jaccar.

La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société Financière Jaccar et le montant de l'augmentation de capital ci-dessus, différence égale à 39 393 233 euros, constitue une prime de fusion qui a été inscrite au passif du bilan dans un compte intitulé « Prime de fusion ».

L'assemblée générale extraordinaire ayant pris acte que la société Financière Jaccar détenait 2 485 401 actions BOURBON, société absorbante, représentant la valeur d'apport de 48 865 667 euros, a décidé de réduire le capital de 9 472 434 euros par l'annulation de ces 2 485 401 actions apportées lors de la fusion et de ramener la prime de fusion à zéro en débitant le compte correspondant de 39 393 233 euros.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2006 a adopté la multiplication par deux du nombre d'actions de la société de telle sorte qu'il soit attribué à chaque actionnaire deux actions pour une action détenue.

Sur la base du nouveau nominal, les levées d'options exercées en 2006 se sont traduites par la création de 971 528 actions et une augmentation de capital de 617 118 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 4 867 157 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2007, le capital social a été augmenté de 3 188 879 euros pour être porté de 31 888 801 euros à 35 077 680 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 5 020 247 actions attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2007 se sont traduites par la création de 245 527 actions et une augmentation de capital de 155 960 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 795 735 euros.

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, le capital social a été augmenté de 3 522 922 euros pour être porté de 35 229 221 euros à 38 752 143 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 5 546 130 actions nouvelles attribuées aux actionnaires en raison d'une action nouvelle pour dix actions anciennes.

Les levées d'options exercées sur 2009 se sont traduites par la création de 102 970 actions et une augmentation de capital de 65 407 euros. L'excédent du prix de souscription sur la valeur nominale a été porté en prime d'émission, soit un montant de 1 728 930 euros.

En date du 2 novembre 2009, l'attribution d'actions gratuites aux salariés bénéficiaires répondant aux critères retenus par le conseil d'administration du 27 août 2007 a donné lieu à une augmentation de capital de 48 799 euros par voie d'incorporation d'une partie du poste « Primes d'émission ». Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 76 824 actions nouvelles.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale (en euro)
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	61 187 226	5 725 924	-	0,6352

Nombre de droits de vote au 31 décembre 2009

Nombre d'actions en circulation	61 187 226
Dont nombre d'actions autodétenues privées de droits de vote	2 468 727
Nombre d'actions ayant le droit de vote	58 718 499

2.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	35 229	50 059	293 375	256 470	635 133
Augmentation de capital	3 637	(1 843)			1 794
Affectation du résultat 2008			208 566	(208 566)	-
Dividendes versés				(47 904)	(47 904)
Résultat de la période				72 462	72 462
Autres variations					-
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	38 866	48 216	501 941	72 462	661 485

3 / Immobilisations financières brutes

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis (méthode du coût historique), à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

À la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres a été appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, corrigés pour tenir compte des plus- ou moins-values latentes éventuelles. Pour les titres de sociétés faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, la valeur d'inventaire retenue correspond au cours moyen du dernier mois. La valeur d'inventaire des titres en devises est convertie au cours de change à la date de clôture de l'exercice.

Si nécessaire, la valeur brute des titres a été ramenée à cette valeur d'inventaire par la constitution d'une provision.

À l'occasion de la cession d'une fraction d'un ensemble de titres conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction cédée est estimée suivant la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti).

L'évolution des immobilisations financières brutes se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	31.12.2009
Titres de participations	250 480	1	(107 322)	143 159
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Total	250 480	1	(107 322)	143 159

Titres de participations

La diminution du poste « Titres de participations » sur l'exercice tient essentiellement à la réduction du capital de la société Sopade ainsi qu'à la cession des titres SCI Clairefontaine suite à la fin de l'opération de défiscalisation correspondante.

4 / Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	31.12.2009
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour garantie de passif sur cessions de titres ⁽¹⁾	834	-	(17)	817
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour impôts ⁽²⁾	476	367	(709)	134
Autres provisions pour risques et charges ⁽³⁾	958	65	-	1 023
Sous-total	2 268	432	(726)	1 974
Provisions pour dépréciations :				
Participations ⁽⁴⁾	36 122	-	(7)	36 115
Comptes clients	142	-	-	142
Comptes courants	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement ⁽⁵⁾	34 224	7 851	(29 209)	12 866
Sous-total	70 488	7 851	(29 216)	49 123
Total	72 756	8 283	(29 942)	51 097
Dont dotations et reprises :				
■ d'exploitation		-	-	
■ financières		7 851	(29 216)	
■ exceptionnelles		432	(726)	

(1) Le solde au 31 décembre 2009 correspond à la garantie de passif concernant des cessions de sociétés réalisées antérieurement.

L'actualisation de celle-ci a conduit à reprendre une partie de la provision dotée précédemment.

(2) Une provision pour impôt de 476 milliers d'euros avait été constituée au 31 décembre 2008 suite aux premières conclusions du contrôle fiscal portant sur l'exercice 2005. Sur l'exercice 2009, suite à la réception des conclusions du contrôle fiscal portant sur les exercices 2005, 2006 et 2007, cette provision a été reprise et un règlement de 233 milliers d'euros a été effectué. Au 31 décembre 2009, la provision de 134 milliers d'euros correspond aux amendes et pénalités relatives aux exercices contrôlés.

(3) Ce solde représente notamment le risque judiciaire sur les honoraires relatifs à une opération immobilière abandonnée pour 258 milliers d'euros, une provision relative à des honoraires sur un projet abandonné à Madagascar pour 600 milliers d'euros et une provision pour travaux suite à la cession de la société DTI Océan Indien, pour 100 milliers d'euros.

(4) Le solde de la provision porte essentiellement sur les titres de Sucrerie Bourbon Tay Ninh.

(5) La dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement est relative aux actions propres que détient la société au 31 décembre 2009 (voir note 7).

5 / Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation de créances ont été constituées pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
État des créances :			
Autres créances clients	147	147	-
Taxe sur la valeur ajoutée	26	26	-
Groupe et associés ⁽¹⁾	505 837	505 837	-
Débiteurs divers ⁽²⁾	2 327	1 733	594
Charges constatées d'avance	22	22	-
Total	508 359	507 765	594

(1) Les créances « Groupes et associés » représentent notamment un compte courant bloqué et rémunéré à hauteur de 496 millions d'euros.

(2) Le solde au 31 décembre 2009 correspond à des créances sur cession de titres. Sur l'année 2009, un montant de 2 516 milliers d'euros a été encaissé au titre de ces créances.

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	de 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
État des dettes				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾ :				
■ à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
■ à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	556	556	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1 804	1 804	-	-
Dettes sur immobilisations	445	445	-	-
Groupe et associés ⁽²⁾	13 215	13 215	-	-
Autres dettes	181	181	-	-
Total	16 201	16 201	-	-
Renvoi ⁽¹⁾				
Emprunts souscrits				
Emprunts remboursés	5 687	5 687	-	-

(1) L'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole a été remboursé le 31 décembre 2009 pour un montant de 5 687 milliers d'euros.

(2) Les dettes « Groupes et associés » représentent notamment quatre comptes courants créditeurs rémunérés pour un montant total de 13 048 milliers d'euros.

6 / Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L. 225-43 et L. 223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

7 / Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2009 correspondent uniquement à des actions propres. Elles ont été évaluées à la date de clôture en fonction du cours de Bourse moyen du mois de décembre 2009. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque le coût d'acquisition des actions est supérieur à ce cours.

L'assemblée générale mixte du 3 juin 2009 a autorisé la société à racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du capital. La société CM CIC Securities est chargée de la gestion du contrat de liquidité « charte AMAFI » (20 177 actions au 31 décembre 2009).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008, BOURBON avait acheté 2 225 955 de ses propres titres. Suite à l'attribution d'une action nouvelle pour dix actions anciennes détenues, décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2009, ce nombre a été porté à 2 448 550.

Ces actions sont destinées à couvrir les plans d'options d'achat d'actions autorisés par le conseil d'administration lors des réunions du 10 décembre 2007, du 8 décembre 2008 et du 24 août 2009.

L'état des actions propres détenues à la fin de l'exercice se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Contrat de liquidité	20 177	529	(8)	521
Achat dans le cadre de plans de stock-options :				
■ actions affectées	2 448 550	75 772	(12 859)	62 913
Total	2 468 727	76 301	(12 867)	63 434

8 / Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale, soit 1 181 milliers d'euros.

9 / Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges constatées d'avance	22	75
Produits constatés d'avance	-	-
Total	22	75

Les charges constatées d'avance se rapportent à la rémunération de tenue de compte de CM CIC Securities et à une cotisation pour 2010 et sont par nature à rattacher au résultat d'exploitation.

10 / Écart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en devises ont été converties et comptabilisées en euros sur la base du dernier cours de change connu. Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, il n'existe pas de pertes de change latentes et les gains de change latents se montent à 218 milliers d'euros.

Écart de conversion passif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Postes concernés :		
■ Dettes fournisseurs	218	494

11 / Éléments concernant plusieurs postes de bilan

11.1 Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits à recevoir et comptes de régularisation de l'actif ⁽¹⁾	453	3 456
Opérations d'exploitation	-	-
Opérations financières	453	3 456
Effets de commerce	-	-
Entreprises liées	647 938	763 602
Participations	142 765	250 087
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Clients et comptes rattachés	-	14
Autres créances ⁽²⁾	505 173	513 501
Total	648 391	767 058

(1) Les produits à recevoir des entreprises liées concernent les intérêts courus sur compte courant bloqué rémunéré.

(2) Les « Autres créances » représentent notamment un compte courant bloqué et rémunéré à hauteur de 496 millions d'euros.

11.2 Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges à payer et comptes de régularisation du passif	-	64
Opérations d'exploitation	-	64
Opérations financières	-	-
Effets à payer	-	-
Entreprises liées	12 967	134 121
Emprunts et dettes financières diverses ⁽¹⁾	12 957	132 447
Fournisseurs et comptes rattachés	10	1 674
Autres	-	-
Total	12 967	134 185

(1) Les dettes représentent quatre comptes courants créditeurs rémunérés pour un montant total de 12 957 milliers d'euros.

12 / Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	2009	2008
Par secteur d'activité		
Prestations	337	706
Total	337	706
Par secteur géographique		
France	-	66
Autres	337	640
Total	337	706

13 / Rémunérations des dirigeants

Les membres du conseil d'administration, y compris son Président ainsi que les membres du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et du comité d'audit, ont perçu globalement en 2009, en raison de leurs fonctions, une rémunération de 127 milliers d'euros au titre des jetons de présence.

14 / Détail des charges et produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	2009
Charges exceptionnelles	106 773
Sur opérations de gestion	35
Sur opérations de capital	106 306
■ Valeur nette comptable des titres de participation cédés ⁽¹⁾	105 672
■ Rachats d'actions propres	305
■ Autres	329
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions	432
■ Provision pour impôt	367
■ Autres provisions pour risques et charges	65
Produits exceptionnels	106 114
Sur opérations de gestion	-
Sur opérations de capital	105 388
■ Produits de cession de titres de participation ⁽¹⁾	104 762
■ Rachat d'actions propres	625
■ Autres	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	726
■ Reprise provision impôt	709
■ Reprise provision garantie de passif	17

(1) Voir note 3.

15 / Entreprises liées

(en milliers d'euros)	2009	2008
Charges financières ⁽¹⁾	534	2 271
Produits financiers ⁽²⁾	41 042	277 811

(1) Les charges financières représentent la charge d'intérêts relative à la rémunération d'une avance en compte courant s'élevant à 12 957 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

(2) Les produits financiers correspondent à des produits sur participation (dividendes) pour un montant de 34 777 milliers d'euros et à la rémunération des comptes courants pour un montant de 6 265 milliers d'euros.

16 / Impôt sur les bénéfices

Répartition

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	59 773	(11 107)	48 666
Résultat exceptionnel à court terme	252	-	252
Résultat exceptionnel à long terme	(910)	-	(910)
Boni d'intégration fiscale	-	24 455	24 455
Résultat comptable	59 115	13 348	72 463

Le résultat courant a fait l'objet de réintégrations (charges non déductibles du résultat courant) et de déductions (produits non taxables du résultat courant) fiscales pour déterminer une assiette taxable au taux de droit commun.

La même méthode a été utilisée pour déterminer le résultat exceptionnel à court terme taxable et l'impôt correspondant. Le résultat exceptionnel à court terme comprend en sus les réajustements de l'impôt sur les sociétés et du boni d'intégration fiscale relatifs à l'exercice précédent.

Le boni d'intégration fiscale sur l'année 2009 est de 24 455 milliers d'euros.

BOURBON a opté pour le régime d'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 1998. Au 1^{er} janvier 2008, l'option a été reconduite pour cinq ans, soit jusqu'en 2012. Le périmètre au 31 décembre 2009 est composé des sociétés suivantes :

BOURBON – BOURBON ASSISTANCE – BOURBON MARITIME – PLACEMENTS PROVENCE LANGUEDOC – BOURBON OFFSHORE SURF – LES ABEILLES – SETAF – SETAF-SAGET – PARIS SHIPPING AND CHARTERING – SETAPAR – SESAC – AVRACS – H.S.O – O.D.B. – BOURBON SUPPLY INVESTISSEMENTS – BOURBON OFFSHORE – SINVRAC – FRUCTIDOR – FIPARGEST – THERMIDOR – CEMTAF – F B O – BOURBON OFFSHORE CRAFT – BOURBON SALVAGE INVESTMENTS – BOURBON OFFSHORE GAIA – BOURBON GAIA SUPPLY-BOURBON SUBSEA SERVICES – BOURBON SUBSEA SERVICES INVESTMENTS – ANGOR – MATADOR – PENTCOR – SEFOR – TENOR.

La convention fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. L'économie d'impôt liée au déficit, conservée chez BOURBON, est considérée comme un gain immédiat de l'exercice. Dans le cas où la filiale redeviendrait bénéficiaire, la société BOURBON supportera la charge d'impôt.

17 / Dettes garanties par des sûretés réelles

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dettes garanties par des sûretés réelles	-	5 687
■ Nantissement actions (prêts CRCAMR)	-	5 687

Au 31 décembre 2008 le montant du nantissement de 5 687 milliers d'euros correspondait à 5 433 000 actions de la SCI Clairefontaine, représentant 99,98 % des parts sociales. L'emprunt en garantie duquel ces titres avaient été nantis a été remboursé en décembre 2009.

18 / Montant des engagements financiers

Il n'y a plus d'engagements donnés au 31 décembre 2009.

Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31.12.2009	Échéances			Montant brut au 31.12.2008
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Cautions	-	-	-	-	-
Sûretés réelles, hypothèques et nantissements	-	-	-	-	5 687
Lettres d'intention et de confort	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	5 687

Au 31 décembre les engagements reçus sont relatifs aux créances sur cessions de participations évoquées en note 5.

Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31.12.2009	Échéances			Montant brut au 31.12.2008
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Sûretés réelles, hypothèques et nantissements	2 327	1 733	594	-	4 843
Total	2 327	1 733	594	-	4 843

19 / Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

(en milliers d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Accroissement		
Écarts de conversion – Actif	-	-
Total	-	-
Allègement		
Contribution solidarité	6	1
Provisions (perte de change)	-	-
Provisions pour dépréciations	142	142
Résultats fiscaux des sociétés de personnes	6 525	1 226
Écarts de conversion – Passif	218	494
Total	6 891	1 863

20 / Filiales et participations

(en milliers d'euros)

	Forme	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	% détenu
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de BOURBON SA				
A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)				
Bourbon Ben Luc – Vietnam	SARL	3 092	634	99,88
Bourbon Maritime – France	SAS	3 049	167 917	100,00
FIPARGEST – Île de la Réunion	SAS	103	303	100,00
SB Tay Ninh – Vietnam	JV	53 035	8 964	68,62
Financière Bourbon - France	SNC	626	12 935	51,71

B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)**Renseignements concernant les autres filiales et participations****A - Filiales (détenues à plus de 50 % par BOURBON SA)**

1. Filiales françaises
2. Filiales étrangères

B - Participations (10 % à 50 % du capital détenu par BOURBON SA)

1. Filiales françaises
2. Filiales étrangères

N.B. Pour les sociétés étrangères, le capital social et les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le résultat et le chiffre d'affaires sont convertis au taux moyen.

Taux de conversion retenus pour l'élaboration du tableau des filiales et participations.

Taux de clôture :

1 EUR = 1,4406 USD

1 EUR = 26 761 VND

Taux moyen :

1 EUR = 1,3950 USD

1 EUR = 25 097 VND

Participations Valeur comptable			Résultat du dernier exercice	Prêts et avances consentis par BOURBON SA	Cautions et avals donnés par BOURBON SA	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par BOURBON SA
Brutes	Provisions	Nettes					
5 525	2 132	3 393	676	-	-	2 003	-
41 722	-	41 722	93 001	-	-	1 497	11 312
15 245	-	15 245	257	-	-	-	19 919
77 497	32 011	45 486	8 536	369	-	30 701	14
646	-	646	12 616	496 000	-	-	1 222
66	-	66		-	-		600
1 965	1 965	-		-	-		-
3	-	3		-	-		-
49	8	41		-	-		-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOURBON, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la présentation des comptes au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1 « Règle et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des titres de participation et autres titres immobilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société BOURBON, décrite dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

AVEC LA SOCIÉTÉ JACCAR HOLDINGS S.A.

Nature et objet : Votre société au cours de l'exercice 2009, a signé avec la société JACCAR HOLDINGS S.A., société de droit luxembourgeoise, un contrat de prestation de services, au terme duquel la société JACCAR HOLDINGS S.A. organisera en qualité « d'Intermédiaire », la cession de la participation de BOURBON au capital de la société de droit vietnamien SUCRERIE DE BOURBON TAY NINH (SBT).

Administrateur intéressé : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaueux, Président-Directeur Général de votre société, et Président de JACCAR HOLDINGS S.A., Madame Lan Vo, administrateur de votre société et administrateur de JACCAR HOLDINGS S.A.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 24 août 2009.

Modalités d'autorisation et d'application : Les prestations de services de la société JACCAR HOLDINGS se décomposeront de la façon suivante :

- une somme forfaitaire de 10 000 dollars américains payable par SUCRERIE DE BOURBON TAY NINH à la société SacomBank Securities (société indépendante de BOURBON) ;
- une commission de 1,5 % de la valeur de la transaction en cas de succès ; 2/3 payable par SUCRERIE DE BOURBON TAY NINH à SacomBank Securities, et 1/3 payable par BOURBON S.A. à JACCAR HOLDINGS S.A.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

PREMIÈRE CONVENTION

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société SINOPACIFIC, assorties d'avances sur contrats de construction.

Date d'autorisation : Le Conseil d'administration du 8 septembre 2003 a décidé de ne pas investir directement dans le capital de cette société de construction navale, tout en prenant acte du fait que certaines commandes de navires de la flotte de la branche maritime de BOURBON seraient confiées à ladite société de construction navale. Les relations existantes entre les deux parties avaient alors été considérées comme des opérations courantes conclues à des conditions normales. Le conseil d'administration du 21 mars 2005, compte tenu du volume de commandes traitées avec cette société, est revenu sur l'appréciation de cette convention en autorisant BOURBON à accroître le volume d'activités avec ce chantier et à lui consentir des avances financières, au titre des commandes passées, en corrélation avec les navires en cours de réalisation.

Modalités d'application sur l'exercice : 27 navires ont été livrés au cours de l'exercice 2009, pour un montant cumulé de 381,3 millions d'euros. Une commande de vraquier dont la livraison était attendue initialement en 2011 a été annulée suite à la livraison fin 2009 d'un vraquier commandé à Crownship et initialement destiné à la revente. Au 31 décembre 2009, les commandes en cours portent ainsi sur 66 navires pour un montant global de 1 081 millions d'euros ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 593 millions d'euros. Votre société bénéficie d'une caution consentie par CANA TERA S.A.S (anciennement JACCAR S.A.S) au titre de la restitution de ces acomptes versés pour un montant qui s'élève au 31 décembre 2009 à la somme de 468 millions d'euros et de 106 millions d'euros de cautions bancaires.

DEUXIÈME CONVENTION

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société WEST ATLANTIC SHIPYARD, assorties d'avances sur contrats de construction.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 20 mars 2006.

Modalités d'application sur l'exercice : 5 navires ont été livrés au cours de l'exercice 2009, pour un montant cumulé de 7,1 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, les commandes en cours portent sur 13 navires pour un montant global de 30,9 millions d'euros ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 19,1 millions d'euros.

TROISIÈME CONVENTION

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société SEAS, assorties d'avances sur contrats de construction.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 11 septembre 2006.

Modalités d'application sur l'exercice : 8 navires ont été livrés au cours de l'exercice 2009, pour un montant cumulé de 14 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, les commandes en cours portent sur 8 navires pour un montant global de 16,6 millions d'euros ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 5,5 millions d'euros.

QUATRIÈME CONVENTION

Nature et objet : Commandes de navires auprès de la société PIRIOU S.A.S, assorties d'avances sur contrats de construction.

Date d'autorisation : Décision de Bourbon Maritime, Présidente des Abeilles en date du 17 mars 2006.

Modalités d'application sur l'exercice : 2 navires ont été livrés au cours de l'exercice 2009, pour un montant cumulé de 7 millions d'euros. Au 31 décembre 2009, les commandes en cours portent sur 2 navires pour un montant global de 7,8 millions d'euros ; elles ont donné lieu au versement d'avances sur commandes à hauteur de 5,4 millions d'euros.

CINQUIÈME CONVENTION

Nature et objet : Prestations de management facturées par la société JACCAR HOLDINGS S.A.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 22 mars 2004.

Modalité d'application sur l'exercice : En exécution de cette convention, le montant hors taxes des prestations facturées au titre de l'exercice 2009 se compose d'une partie fixe de 360 000 euros et d'une partie variable, calculée sur la base de 1 % du résultat net consolidé part du groupe de BOURBON, plafonnée à 750 000 euros.

Administrateur intéressé : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général de votre société, et Président de JACCAR HOLDINGS S.A.

SIXIÈME CONVENTION

Nature et objet : Achat de 5 vraquiers à la société CROWNSHIP destinés à la revente.

Date d'autorisation : Consultation écrite du conseil d'administration du 9 juillet 2008.

Modalités d'application sur l'exercice : Au cours de l'exercice, deux navires ont été pris en livraison ; le premier navire a été revendu sans dégager ni plus-value ni moins-value ; le deuxième navire est entré en exploitation dès sa livraison en novembre 2009 ; en parallèle et comme indiqué plus haut au titre de la première convention, la commande d'un vraquier de même tonnage (dont la livraison était attendue initialement en 2011) a été annulée ; BOURBON a ainsi pu bénéficier d'une livraison anticipée dans un marché soutenu. Au 31 décembre 2009, les commandes en cours portent sur 3 navires ; elles ont donné lieu au versement cumulé d'avances sur commandes à hauteur de 31,1 millions de dollars.

Administrateur intéressé : Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux, Président Directeur Général de votre société et Président de JACCAR HOLDING S.A.

SEPTIÈME CONVENTION

Nature et objet : Prestations de management facturées par la société MARINE S.A.S.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 20 mars 2006.

Modalités d'application sur l'exercice : En exécution de cette convention, le montant hors taxes des prestations facturées au titre de l'exercice 2009 se compose d'une partie fixe de 150 000 euros et d'une partie variable, calculée sur la base de 0,5 % du résultat net consolidé part du groupe de BOURBON, plafonnée à 150 000 euros.

Mandataire social dirigeant intéressé : Monsieur Christian Lefèvre, Directeur Général délégué de votre société et Président de MARINE S.A.S.

CAUTIONS, AVALS, ET GARANTIES

Situation des cautions et garanties sur l'autorisation globale de 15 000 000 euros accordée par le conseil d'administration lors de sa séance du 23 mars 2009.

Aucune caution n'a été émise au titre de l'exercice.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

5

RAPPORT DU PRÉSIDENT

- 134 Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne
- 142 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société BOURBON

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

La société se réfère au et respecte le code de gouvernement d'entreprise publié au mois de décembre 2008 résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, janvier 2007 et octobre 2008 (le « Code de référence »). Ce Code est consultable sur le site Internet du MEDEF (www.code-afep-medef.com).

La société rappelle qu'elle est en conformité avec la transposition de la 8^e Directive européenne sur l'obligation d'avoir un comité d'audit.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du contrôle interne, le présent rapport s'appuie également sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers en janvier 2007.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration du 15 mars 2010.

1/ Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

1.1 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est actuellement composé de 10 administrateurs qui lui apportent des expériences et des profils différents et complémentaires :

- **Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux** : Président du conseil et Directeur Général ;
- **Monsieur Christian d'Armand de Chateaufieux** : administrateur ;
- **Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux** : administrateur, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- **Monsieur Guy Dupont** : administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;
- **Monsieur Marc Francken** : administrateur indépendant, Président du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ; Président du comité d'audit ;
- **Monsieur Baudoin Monnoyeur** : administrateur ;
- **Monsieur Christian Munier** : administrateur, membre du comité d'audit ;
- **Madame Agnès Pannier-Runacher** : administrateur indépendant, membre du comité d'audit ;
- **Monsieur Philippe Sautter** : administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ;

- **Madame Vo Thi Huyen Lan** : administrateur.

Depuis le 24 août, le conseil d'administration est assisté d'un censeur, comme le permettent les statuts, en la personne de Madame Dominique Senequier, précédemment administrateur.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'assemblée générale est de trois ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée. Deux femmes et huit hommes composent le conseil d'administration. Les administrateurs étrangers sont au nombre de deux.

Au cours de l'année 2009, la composition du conseil d'administration a été affectée par les événements suivants :

- renouvellement des mandats de Madame Dominique Senequier et de Monsieur Marc Francken ;
- nomination de Monsieur Philippe Sautter ;
- décès de Monsieur Roger Wright ;
- démission de Madame Dominique Senequier ;
- cooptation de Madame Agnès Pannier-Runacher en remplacement de Madame Dominique Senequier pour la durée restant à courir sur son mandat.

Chaque administrateur dispose au minimum de 300 actions BOURBON, comme le prévoient les statuts.

La liste des mandats exercés en dehors du groupe par les membres du conseil d'administration est détaillée dans le rapport de gestion au paragraphe 3.2.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration, lors de sa séance du 15 mars 2010, sur recommandation de son comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a procédé à l'examen de la qualification de l'indépendance de chacun de ses membres. Le conseil a retenu les recommandations du Code AFEP-MEDEF dans l'appréciation de l'indépendance de ses administrateurs à savoir :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

En conséquence, le conseil d'administration a conclu à l'indépendance de quatre administrateurs : Madame Agnès Pannier-Runacher, Messieurs Guy Dupont, Marc Francken et Philippe Sautter, satisfaisant ainsi à la proportion d'un tiers des administrateurs indépendants recommandés par le Code AFEP-MEDEF.

Informations complémentaires sur les mandataires sociaux

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Au 31 décembre 2009, Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux détient, au travers de la société Jaccar Holdings, plus de 20 % du capital de la société.

Messieurs Baudoin Monnoyeur et Henri d'Armand de Chateaufieux détiennent au travers des sociétés Monnoyeur et Mach-Invest, des participations en capital ou droits de vote supérieures à 5 %.

En outre, concernant les conflits d'intérêts potentiels, aucun mandataire social n'a fait l'objet d'un arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel il aurait été sélectionné en tant qu'administrateur ou en tant que membre de la Direction Générale, indépendamment des conventions réglementées. Ces conventions ne sont pas source de conflit d'intérêts car elles sont négociées et traitées à des conditions normales.

À ce jour, il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur ou un membre de la Direction Générale à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

1.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration en complément des dispositions légales et statutaires en vigueur. Chaque membre du conseil est individuellement tenu au respect du règlement intérieur.

Par ailleurs, le règlement intérieur contient une charte de l'administrateur précisant les droits et obligations des administrateurs, et également les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention des administrateurs sur les titres de la société lorsqu'ils disposent d'informations non encore rendues publiques. À cet égard, les administrateurs sont informés des périodes restrictives.

1.2.1 Missions

Le conseil d'administration détermine et revoit régulièrement, sur proposition du Directeur Général, la stratégie du groupe, désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la société dans le cadre de cette stratégie, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le conseil d'administration examine et approuve chaque année le budget annuel et le plan stratégique à moyen terme.

Le conseil d'administration délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du groupe.

Le conseil d'administration examine et approuve ainsi préalablement toutes les opérations d'acquisition ou de désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros.

Le conseil d'administration est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du groupe et tout particulièrement de tout problème remettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Le conseil d'administration revoit et approuve les informations publiées dans le rapport annuel par la société sur ses pratiques et structures de gouvernement d'entreprise.

Il approuve la composition du comité exécutif du groupe.

Le conseil d'administration revoit sa composition lorsque nécessaire. Il examine annuellement son fonctionnement.

1.2.2 Organisation des travaux du conseil d'administration

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président du conseil d'administration et Directeur Général est assisté au 31 décembre 2009 de deux Directeurs Généraux délégués : Messieurs Christian Lefèvre et Laurent Renard, non-administrateurs.

Le comité exécutif du groupe, composé du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués de BOURBON, se réunit deux fois par mois et en particulier préalablement à chaque réunion du conseil d'administration. Ce comité prépare les décisions du conseil d'administration, concernant notamment les orientations stratégiques, les investissements et le budget d'exploitation annuel.

1.3 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations sur les événements significatifs de la société.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs. Ils sont généralement soumis à leur approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions au cours desquelles le conseil d'administration arrête les comptes.

En 2009, le conseil d'administration a tenu quatre réunions (les 23 mars, 3 juin, 24 août et 7 décembre 2009) dont la durée a été en moyenne de quatre heures. Le taux d'assiduité a été de 95 % équivalent à celui de 2008. Par ailleurs, les administrateurs se sont réunis pour un séminaire de réflexion stratégique les 26 et 27 janvier 2009.

Les réunions du conseil d'administration ont comporté, en particulier, l'examen des points suivants :

- suivi de la gestion courante : examens des comptes financiers, comptes-rendus des comités, comptes rendus des grands dossiers en cours, constatation d'augmentation de capital du fait de la levée d'options de souscription et d'attribution d'actions gratuites, préparation de l'assemblée générale annuelle ;

- suivi des grandes orientations : stratégie de développement du groupe, gestion financière en période de crise, règles de gouvernement d'entreprise, actionnariat salarié ;
- fonctionnement des organes sociaux : nominations, composition des différents comités du conseil et évaluation.

1.4 Évaluation du conseil d'administration

Fin 2009, conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF, le conseil d'administration a procédé à une évaluation portant sur l'exercice écoulé, sous forme de questionnaire adressé à chaque administrateur. Ce questionnaire portait notamment sur la composition du conseil d'administration, son organisation et son fonctionnement. Les conclusions de cette évaluation ont fait l'objet d'un débat lors de la réunion du 15 mars 2010.

À cette occasion, le conseil s'est félicité pour la qualité accrue des documents qui lui sont transmis. La journée stratégique instituée depuis 2008 est toujours très appréciée et a été reconduite début 2010. Les administrateurs considèrent que cette journée est un temps fort pour les administrateurs et leur permet d'améliorer leur connaissance sur la technicité des métiers du groupe et d'avoir des échanges très complets sur la stratégie.

Les principales conclusions de cette évaluation sont les suivantes :

- concernant la composition du conseil d'administration, les administrateurs ont fait état d'une bonne diversité dans sa composition et d'une bonne complémentarité des compétences, ce qui se ressent dans la qualité des débats ;
- concernant l'organisation du conseil et de ses comités, le choix des sujets traités et la façon dont ils sont traités, sont jugés entièrement satisfaisants. Les membres du conseil apprécient la qualité des échanges entre administrateurs lors des réunions et la liberté d'expression qui prévaut. Les administrateurs sont très satisfaits de la disponibilité et de la réactivité des dirigeants face à leurs demandes d'informations complémentaires sur certains sujets. Ils ont particulièrement apprécié d'accueillir, comme demandé lors de l'évaluation du conseil de 2008, des membres opérationnels de la société venus intervenir sur des sujets particuliers ;
- concernant son fonctionnement, les membres du conseil estiment que le temps consacré aux sujets stratégiques est approprié.

Des pistes d'amélioration ont été évoquées ; le Président du conseil d'administration s'attachera à en tenir compte au cours de l'année à venir.

1.5 Les comités spécialisés du conseil d'administration

Le conseil d'administration est assisté dans sa mission par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance.

Sur proposition du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance et faisant suite aux changements ayant

affecté sa composition, le conseil d'administration dans sa séance du 24 août 2009 a revu la composition de ses deux comités spécialisés en tenant compte des recommandations de l'AFEP-MEDEF. Il a ainsi veillé d'une part à ce que les membres du comité d'audit soient dotés de compétences financière ou comptable pour assurer au mieux leur mission, d'autre part à ce que les deux comités spécialisés soient composés majoritairement de membres indépendants.

1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil d'administration afin que celui-ci puisse veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de BOURBON et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et aux marchés.

Le comité d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L. 823-19 et L. 823-20-4° du Code de commerce introduits par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008.

Dans ce cadre :

- il pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes avant soumission du résultat au conseil ;
- il procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ;
- il examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel à ces règles ;
- il se fait présenter l'évolution du périmètre des sociétés consolidées et obtient, le cas échéant, toutes explications nécessaires ;
- il évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du groupe, et notamment s'assure de la mise en place et du bon fonctionnement du comité de contrôle interne ;
- il prend connaissance de la situation financière et de la trésorerie ;
- il examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé au minimum de trois membres désignés par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le comité désigne son Président parmi ses membres. Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du comité doit être présente. Sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'État.

À ce jour, le comité est composé de trois personnes dont deux administrateurs indépendants :

- Monsieur Marc Francken, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;

- Madame Agnès Pannier-Runacher, administrateur indépendant ;
- Monsieur Christian Munier.

Ses membres ont tous une compétence reconnue en matière financière et comptable.

Il convient de noter que dans le cadre de ses missions, le comité est assisté d'un cabinet conseil extérieur.

Le comité d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la Direction Générale, la direction financière, l'audit interne ou toute autre personne du management.

En ce qui concerne l'examen des comptes par le comité d'audit, il a été décidé de respecter un délai minimum avant la réunion du conseil d'administration statuant sur ces comptes.

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'est réuni quatre fois en 2009. Le taux de présence des membres aux réunions du comité a été de 91 %. Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du comité traitant des arrêtés des comptes audités. Dans ce cadre, ils ont exposé le contexte dans lequel ils ont exercé leur mission et ont présenté leurs conclusions.

Au cours de ces réunions, le comité a notamment :

- examiné les comptes de l'exercice 2008 et des comptes semestriels 2009 ;
- étudié l'impact de l'ordonnance du 8 décembre 2008 sur le contrôle légal des comptes et le rôle des membres du comité d'audit ;
- revu la cartographie des risques ;
- examiné le niveau de sécurisation des flux financiers au sein du groupe ;
- revu les conventions réglementées ;
- procédé à l'évaluation de la gestion du risque de change ;
- analysé l'avancement du plan « Horizon 2012 » ;

Lors de la réunion du 18 mars 2009, le comité d'audit a auditionné le Directeur de la Trésorerie et des Financements du groupe.

Lors de la réunion du 2 décembre 2009, le comité d'audit a entendu la Directrice Juridique du groupe venue présenter le processus de suivi des conventions réglementées.

1.5.2 Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

Le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance a pour mission :

- d'examiner toute proposition de nomination à un poste de membre du conseil d'administration ou à un poste de mandataire social et de formuler sur ces propositions un avis et/ou une recommandation auprès du conseil d'administration ;
- de présenter au conseil d'administration des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription de la société attribués aux mandataires sociaux et/ou dirigeants du groupe ;

- de s'assurer de l'existence d'un plan de succession pour les membres de l'équipe de direction.

Le Président du comité est en outre chargé de surveiller la bonne gouvernance dans le cadre du cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le conseil d'administration. Le comité désigne son Président parmi ses membres.

Le comité se réunit au moins une fois par an.

À ce jour, le comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance est composé de quatre personnes dont trois administrateurs indépendants :

- Monsieur Marc Francken, administrateur indépendant, qui en assure la présidence ;
- Monsieur Henri d'Armand de Chateaufieux ;
- Monsieur Guy Dupont, administrateur indépendant ;
- Monsieur Philippe Sautter, administrateur indépendant.

TRAVAUX DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année 2009 avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux travaux du comité ont porté, entre autres, sur :

- la proposition au conseil d'administration de consentir un nouveau plan de stock-options au bénéfice de certains salariés du groupe. Dans ce cadre, le comité a proposé la quotité à attribuer aux mandataires sociaux ainsi que la fixation de critères de performance ;
- la proposition au conseil d'administration de modifications de la composition des comités spécialisés ;
- l'examen de la proposition de nomination de nouveaux administrateurs.

1.6 Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

L'ensemble des éléments de rémunérations des mandataires sociaux est détaillé dans le rapport de gestion (paragraphe 3.3.).

1.7 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 19 des statuts de la société.

1.8 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, font l'objet d'une communication appropriée au sein du rapport de gestion (paragraphe 6.4.).

2 / Les procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport fait référence à la société et à toutes ses entités consolidées (ci-après désignées « BOURBON »).

2.1 Objectifs en matière de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne défini et mis en œuvre au sein de BOURBON vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de BOURBON. Sa surveillance et son bon fonctionnement sont une préoccupation constante partagée par l'ensemble des responsables opérationnels et fonctionnels au regard des objectifs qui leur ont été assignés. En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que BOURBON s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

En ce sens, le dispositif de contrôle interne en place au sein de BOURBON s'appuie sur :

- une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information et des outils appropriés ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- une surveillance du dispositif de contrôle interne.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et aussi bien suivi soit-il, ne peut comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que les risques qu'il vise, soient totalement éliminés.

2.2 Environnement de contrôle

L'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne reposent sur la sensibilisation, l'implication de l'ensemble des collaborateurs de BOURBON.

L'environnement de contrôle intègre ainsi les comportements des acteurs du contrôle interne comptable et financier.

2.2.1 Organisation générale du contrôle interne

La Direction du groupe est assurée, dans le cadre des délégations mises en place par le conseil d'administration, par le Directeur Général assisté de deux comités :

- le comité exécutif ;
- le comité de direction.

Le **comité exécutif** de BOURBON est l'instance collégiale décisionnaire responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de la réalisation des objectifs du groupe. Il examine les options pour la bonne réalisation de la stratégie notamment dans les domaines de la sécurité, de l'innovation, des ressources humaines et de la maîtrise des coûts. Il décide des priorités et alloue les ressources et les moyens nécessaires au développement de l'entreprise.

Sous l'autorité du comité exécutif, le **comité de direction** veille à la mise en place des objectifs de la stratégie et traite des questions d'intérêt général du groupe lors de ses réunions mensuelles. Ce comité, outre les membres du comité exécutif, est composé de 10 membres représentant les fonctions centrales du groupe.

Les **fonctions centrales** sont composées d'experts des métiers spécifiques du groupe ou des fonctions support classiques. Elles proposent les stratégies et les politiques groupe dans leurs domaines respectifs et apportent assistance aux unités opérationnelles, en assurant entre autres la diffusion des meilleures pratiques. Il appartient à chaque unité opérationnelle de s'approprier et d'adapter au contexte local les politiques définies dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du contrôle interne.

L'activité du groupe est organisée autour de deux **Divisions** :

- la Division Offshore, elle-même subdivisée en deux activités (l'activité Marine Services et l'activité Subsea Services) ;
- la Division Vrac.

Chaque Division regroupe des **unités opérationnelles** dédiées. Les unités opérationnelles exécutent la stratégie dans le respect des budgets qui leur sont assignés par leurs conseils d'administration respectifs. Elles disposent de larges délégations afin d'assurer au mieux la satisfaction des clients. Elles sont directement impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre du contrôle interne.

Par ailleurs, les unités opérationnelles rendent compte trimestriellement au comité exécutif de leurs performances tant opérationnelles que financières.

2.2.2 Procédures de contrôle interne

Le Directeur de la qualité s'assure de la cohérence et de l'exhaustivité du système de gestion du groupe. Des manuels de politiques générales et de procédures sont régulièrement enrichis et diffusés. Ces manuels se divisent en deux catégories : ceux regroupant les procédures et standards opérationnels du groupe, et celui intégrant les procédures relatives à la production de l'information comptable et financière.

PROCÉDURES ET STANDARDS OPÉRATIONNELS

La politique du groupe en matière de conduite des opérations et de maîtrise des risques est clairement définie par un système de gestion qui s'appuie :

- d'une part, sur la responsabilisation du « management » dans la mise en œuvre et le suivi de cette politique ;
- d'autre part, sur l'émission de procédures d'organisation et de gestion visant notamment à assurer la conformité aux réglementations, la maîtrise des risques d'exploitation, la gestion de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement, la formation et l'habilitation du personnel, la maintenance, les achats, l'analyse et le traitement des incidents et accidents.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les processus concernés sont d'une part ceux qui permettent d'alimenter la base de données comptables et de générer l'information comptable et financière et d'autre part, les processus d'arrêté comptable et de communication financière.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de dispositifs, de règles, de procédures et de contrôles. La documentation et la formalisation progressive de procédures contribuent au renforcement de cette fiabilité.

Il s'agit principalement :

- du processus de planification du groupe. Il aboutit à l'élaboration du budget annuel qui permet de décliner les orientations stratégiques du groupe en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion anime et coordonne le système de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédures qui fixe les règles de gestions et les modalités d'établissement du budget ainsi que du reporting de gestion applicable à la fois au niveau opérationnel et groupe ;
- des procédures de consolidation des comptes en conformité avec les procédures fixées et approuvées par la direction. La société établit ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Un logiciel intégré est utilisé pour la consolidation des états financiers du groupe. Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés au comité d'audit préalable à leur approbation par le conseil d'administration ;
- du document de référence dont l'élaboration vise notamment à s'assurer de l'exactitude, de la cohérence, de la conformité aux lois et règlements applicables et de la qualité de l'information financière.

2.3 Pilotage du contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne font eux-mêmes l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité, ni responsabilité directes sur les opérations.

2.3.1 Le comité d'audit

Les attributions ainsi que les travaux réalisés par le comité d'audit figurent au paragraphe 1.5.1. du présent rapport.

2.3.2 Le comité de contrôle interne

Ce comité a pour mission de piloter la qualité du contrôle interne au sein de BOURBON et de superviser les activités d'audit interne :

- approbation du plan annuel d'audit, examen des rapports émis et suivi de l'avancement des plans d'actions mis en œuvre consécutivement aux recommandations de l'audit interne ;
- examen et évaluation des procédures de contrôle interne, du système de gestion des risques et du fonctionnement du service audit interne.

Le comité de contrôle interne est composé des deux Directeurs Généraux délégués, des responsables des divisions opérationnelles de BOURBON.

2.3.3 L'audit interne

Le service d'audit interne en place au sein de BOURBON depuis l'année 2002 est actuellement composé de quatre auditeurs.

L'audit interne a pour mission générale, par une approche systématique et méthodique, de donner une assurance raisonnable sur la pertinence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de BOURBON et par ses recommandations de les renforcer.

Le champ d'intervention s'étend à l'ensemble des filiales et activités de BOURBON. L'audit interne exerce sa fonction en totale indépendance vis-à-vis des structures auditées et dans le respect du code de déontologie de l'IIA (« Institute of Internal Auditors »).

Une charte de l'audit interne a été établie afin de définir et de diffuser largement au sein de BOURBON ce qu'est l'audit interne : mission, organisation et rattachement, pouvoirs et responsabilités, règles de conduite et compétences, méthodologie.

Les missions d'audit interne sont conduites selon un plan annuel approuvé par le comité de contrôle interne. Le plan d'audit repose sur une analyse préalable visant à identifier et évaluer les risques, les activités, les processus et les fonctions critiques. Ce plan d'audit tient compte de la croissance de BOURBON, en particulier à l'international.

Le service d'audit interne s'assure régulièrement du respect des politiques générales et procédures citées précédemment.

2.3.4 L'audit opérationnel

Les responsables HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) du groupe, les officiers référents et la direction qualité assurent par des audits réguliers dans les unités opérationnelles le contrôle de l'efficacité du système et la bonne application des standards BOURBON. Par ailleurs, chaque unité opérationnelle fait l'objet d'audits externes ponctuels ou périodiques visant à vérifier que son organisation interne et ses navires répondent aux prescriptions de normes ou de codes obligatoires ou adoptés intentionnellement.

2.3.5 Les commissaires aux comptes

Au 31 décembre de chaque année, les comptes de BOURBON et de l'ensemble de ses filiales font l'objet d'un audit complet par les commissaires aux comptes. Un audit intermédiaire sous la forme d'un examen limité est également assuré par les commissaires aux comptes au 30 juin de chaque année.

Leurs travaux apportent au groupe une assurance raisonnable quant à la fiabilité et à la sincérité de l'information comptable et financière produite. Dans ce cadre, ils prennent connaissance du contrôle interne afin d'identifier et d'évaluer le risque d'anomalie significative dans les comptes et ce, pour concevoir et mettre en œuvre leurs procédures d'audit.

2.4 Cartographie et gestion des risques

L'objectif de BOURBON est de s'assurer que l'ensemble du dispositif de contrôle interne permet de prévenir, dans la mesure du possible, les risques auxquels il est exposé. Dans cet esprit, sous l'égide du comité de contrôle interne, une démarche a abouti à l'élaboration d'une « cartographie des risques » courant 2005.

Une équipe dédiée a été constituée pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'au niveau fonctionnel du siège. Un inventaire, aussi exhaustif que possible, des différents risques encourus par BOURBON dans le cadre de ses activités a été établi.

Catégorisés en fonction de leur nature, ces risques sont évalués et hiérarchisés selon un double critère, dommage potentiel et probabilité d'occurrence. La Direction Générale de chaque Division est responsable de la communication de la cartographie aux différentes unités, des plans d'action, du contrôle et du suivi des procédures.

La cartographie des risques est régulièrement mise à jour et discutée en comité exécutif puis présentée annuellement au comité d'audit et au conseil d'administration. La cartographie des risques a fait l'objet d'une actualisation au cours de l'année 2009 afin de tenir compte des résultats des plans d'actions mis en œuvre au cours de l'année 2009 et des changements intervenus dans l'évaluation de certains risques.

La nature et la hiérarchisation de ces risques sont considérées comme stratégiques et confidentielles. Il est néanmoins rendu compte formellement des principaux risques et de leur modalité de gestion dans la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion.

2.5 Conclusion

L'ensemble des actions entreprises contribue à parfaire le dispositif de contrôle interne au sein des entités de BOURBON.

L'environnement de contrôle et le système de contrôle décrits ci-dessus ne sont pas statiques et la Direction de BOURBON est attentive aux évolutions dans ce domaine et s'attache à une constante amélioration de son dispositif de contrôle interne.

3 / Pouvoirs du Directeur Général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général. Les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et ce, conformément aux statuts et à la décision qui les nomme.

Le Président du conseil d'administration.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOURBON

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BOURBON et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.

Cabinet Rousseau Consultants

Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés

Vincent GROS

6

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

- 144 Renseignements de caractère général concernant la société BOURBON SA et son capital
- 152 Marques, licences, brevets, propriétés immobilières, usines et équipements
- 154 Ordre du jour de l'assemblée générale mixte
- 155 Projet de résolutions de l'assemblée générale mixte
- 160 Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions
- 161 Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription
- 162 Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
- 163 Document d'information annuel
- 166 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
- 168 Table de concordance

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ BOURBON SA ET SON CAPITAL

1/ Renseignements concernant la société

Dénomination sociale : BOURBON.

Siège social : 33, rue du Louvre – 75002 Paris.

Date de création de la société : 2 décembre 1948.

Forme juridique et législation applicable : Société anonyme à conseil d'administration régie par le Code de commerce, BOURBON est une société de droit français.

Durée : la société a une durée de 99 ans et expirera le 2 décembre 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation (harmonisation des statuts dans le cadre de la loi du 24 juillet 1966, AGE du 19 janvier 1966).

Registre du commerce et des sociétés : Paris 310 879 499.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société : les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'assemblées générales peuvent être consultés au siège social mentionné ci-dessus.

1.1 Objet social (extrait de l'article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- la création, la propriété, l'acquisition, la vente, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, la gérance, la location, la régie, l'organisation et le financement de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, mobilières ou immobilières ;
- la prise de participation et la gestion des participations relatives à toute activité maritime, et ce directement ou indirectement ;
- la fabrication, le conditionnement, l'importation, l'exportation, la commission, la représentation, le transit, la consignation et le transport de tous produits, marchandises, objets et denrées de toute nature et de toute provenance ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, marques de fabriques ;
- la prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement à l'objet social et, en général dans tous entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts.

1.2 Exercice social (article 22 des statuts)

Il commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.3 Nomination des administrateurs (extrait de l'article 13 des statuts)

I - Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de trois années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

L'âge de la retraite d'un administrateur est fixé à 70 ans (soixante-dix ans).

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

II - Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

III - Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV - En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V - Chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions de la société.

1.4 Assemblées générales (extrait de l'article 19 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Elles sont réunies en tout lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit d'une inscription ou d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de la carte d'admission.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

1.5 Franchissement de seuils

Les statuts ne prévoient pas de disposition particulière quant au franchissement de seuils et aux déclarations d'intention de franchissement de seuils. Conformément à l'article L. 233-7, du Code de commerce (modifié par l'ordonnance n° 2009-105 du 30 janvier 2009), l'article R. 233-1-1 nouveau du Code de commerce, l'article R. 233-1 du Code de commerce (modifié par le décret du 19 mai 2009) et l'article 223-14 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (modifié par l'arrêté du 27 juillet 2009),

- lorsque les actions d'une société ayant son siège sur le territoire de la République sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation ;

- l'information ci-dessus est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils susmentionnés ;
- la personne tenue à l'information précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y seront attachés ;
- la personne tenue à l'information informe également l'Autorité des marchés financiers en déposant sa déclaration auprès de cette dernière, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation.

En cas de non-respect de cette obligation, les sanctions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

La personne tenue à l'information est tenue de déclarer, à l'occasion des franchissements de seuil du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième ou du quart du capital ou des droits de vote, les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

Cette déclaration est adressée à la société dont les actions ont été acquises et doit parvenir à l'Autorité des marchés financiers au plus tard avant la clôture des négociations du cinquième jour de Bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation donnant lieu à l'application de cet article.

1.6 Affectation et répartition des bénéfices (extrait des articles 24 et 25 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves, généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi. S'il en existe un, le solde est réparti entre toutes les actions. Les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

La perte, s'il en existe une, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en action dans les conditions légales et en numéraire.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de celle-ci.

1.7 Rachat par la société de ses propres actions

(Cf. Rapport de gestion – paragraphe 6.3.1 – Rachat des actions de la société, page 43).

1.8 Relations mères - filiales

Bourbon SA est une société holding ; les flux financiers avec ses filiales correspondent essentiellement aux dividendes versés par ces dernières.

Au 31 décembre 2009, les données chiffrées de la société mère, Bourbon SA, et des principales filiales sont les suivantes :

Valeurs en consolidation (sauf dividendes) (en millions d'euros)	Bourbon Offshore Surf	Sonasurf Internacional Ship.	Bourbon Offshore Interoil Shipping Navegação	Bourbon Offshore Norway	Bourbon Supply Invest.	Bourbon Supply Asia	Setaf Saget	Bourbon Maritime	Bourbon SA (société cotée)
Chiffre d'affaires	135,7	190,7	144,4	49,5	-	23,2	57,0	0,1	-
Immobilisations corporelles nettes	157,9	0,2	0,2	298,2	721,7	112,0	0,4	8,9	-
Endettement financier hors groupe	84,6	-	-	204,7	27,1	107,1	0,5	195,3	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,6	9,0	9,7	27,0	0,3	2,6	6,7	0,6	1,2
Dividendes versés au cours de l'exercice et revenant à la société cotée	-	-	-	-	-	-	-	11,3	-

Outre la société mère (Bourbon SA), les sociétés présentées sont les plus représentatives dans leurs activités respectives :

- pour les sociétés opérationnelles : Bourbon Offshore Surf, Sonasurf Internacional Shipping, Bourbon Offshore Interoil Shipping Navegação, Bourbon Offshore Norway, Bourbon Supply Asia et Setaf Saget qui représentent à elles seules près de 63 % du chiffre d'affaires du groupe. Le chiffre d'affaires résiduel du groupe est réalisé par 45 sociétés opérationnelles ;
- pour les sociétés détenant des navires : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Offshore Norway, Bourbon Supply Investissement et Bourbon Supply Asia, ces quatre sociétés représentant 42 % des immobilisations corporelles nettes du groupe. Les autres immobilisations corporelles sont détenues par 116 sociétés, dont 55 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux) ;
- pour les sociétés ayant une activité de financement : Bourbon Offshore Surf, Bourbon Offshore Norway, Bourbon Supply Investissement, Bourbon Supply Asia et Bourbon Maritime, qui concentrent près de 33 % de l'endettement du groupe. L'endettement financier résiduel est porté par 95 sociétés, dont 54 sociétés ayant pour seule activité la détention de navires (principalement des véhicules fiscaux).

2 / Renseignements concernant le capital social

La société a été introduite au second marché de la Bourse de Paris le 20 octobre 1998.

Depuis le 2 février 2004, BOURBON est classé par Euronext dans le secteur « Services Pétroliers ».

Le titre BOURBON a été admis dans l'échantillon composant l'indice SBF 120 le 1^{er} septembre 2005. Il est entré dans le compartiment de capitalisation A de l'Euronext Paris le 12 janvier 2006.

À compter de la séance de Bourse du 28 mars 2006, le titre BOURBON a été intégré au SRD (Service du Règlement Différé).

2.1 Capital social

À l'issue du conseil d'administration du 15 mars 2010, le montant du capital social de BOURBON est de 38 868 429 euros. Il est divisé en 61 190 504 actions intégralement libérées.

Le capital social au 31 décembre 2009 était fixé à 38 866 348 euros divisé en 61 187 226 actions de même catégorie (58 718 499 droits de vote).

Ces chiffres sont actualisés chaque fin de mois autant que de besoin, conformément à la « Directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site Internet de la société : www.bourbon-online.com, sous la rubrique « Finance » – « Informations réglementées ».

Au cours de l'année 2009 plus de 40 millions de titres BOURBON ont été échangés (source Euronext).

La capitalisation boursière s'élevait à 1 612 millions d'euros au 31 décembre 2009 avec un dernier cours coté à 26,35 euros à comparer à 1 000,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Suivant les critères « nombre de titres échangés », « capitaux », « taux de rotation », et « capitalisation boursière », BOURBON se situait entre le 60^e et 88^e rang des sociétés cotées sur Euronext Paris.

Au 31 décembre 2009, l'actionariat des salariés concernait à travers le FCPE « Bourbon Expansion », 964 personnes pour 534 132 actions, soit 0,87 % du capital.

Il est rappelé que depuis l'assemblée générale mixte du 23 août 2004, il n'existe plus de droits de vote double. Par ailleurs, à l'exception des actions auto détenues, aucun titre n'est assorti de limitation au droit de vote.

2.2 Situation des plans d'option de souscriptions et/ou achat d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux options de souscription d'actions et/ou d'achat d'actions allouées par la société, en vigueur au 31 décembre 2009.

Date d'assemblée	25 mai 2000			7 juin 2005			30 mai 2008		Total
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3 ⁽¹⁾	Plan n° 4 ⁽¹⁾	Plan n° 5 ⁽¹⁾	Plan n° 6 ⁽¹⁾	Plan n° 7 ⁽¹⁾	Plan n° 8	
Date du conseil d'administration	10.09.2001	08.09.2003	08.03.2005	05.12.2005	04.12.2006	10.12.2007	08.12.2008	24.08.2009	
Point de départ d'exercice des options	09.10.2005	08.09.2007	08.03.2009	05.12.2009	04.12.2010	10.12.2011	08.12.2012	24.09.2013	
Date d'expiration	08.10.2007	07.09.2009	07.03.2011	04.12.2011	03.12.2012	09.12.2013	07.12.2014	23.09.2015	
Nombre de bénéficiaires	197	11	17	299	60	681	50	895	
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	1 260 073	246 400	363 000	726 000	52 272	1 419 660	39 160	1 933 500	
a) Mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution	289 802	53 900	96 800	145 200		88 000 ⁽²⁾		90 000 ⁽³⁾	
■ Dont Jacques de Chateaufieux	34 364	53 900							
■ Dont Christian Lefèvre				72 600		44 000		45 000	
■ Dont Laurent Renard				72 600		44 000		45 000	
b) dix premiers attributaires salariés	362 041	167 090	196 020	150 040	23 958	192 500	19 360	214 000	
Prix de souscription ou d'achat ⁽⁴⁾	5,13 €	8,30 €	17,43 €	27,07 €	33,10 €	39,98 €	19,09 €	31,60 €	
Rabais consentis	5 %	5 %	3 %	5 %	5 %	non	non	non	
Options levées au 31.12.2009	1 104 584	209 440	102 970	484 ⁽⁵⁾	484 ⁽⁵⁾	-	-	-	
Options annulées ou caduques au 31.12.2009 ⁽⁵⁾	155 489	36 960	55 660	114 466	5 808	150 150	1 760	-	
Options restantes à lever au 31.12.2009	-	-	204 370	611 050	45 980	1 269 510	37 400	1 933 500	4 101 810

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Modalités d'exercice pour les mandataires sociaux à partir des attributions de décembre 2007 sur décision du conseil d'administration du 10 mars 2008 : conservation obligatoire de 20 % des options exercées et ce pour la durée de leur mandat.

(3) Options liées à des conditions de performance (cf. Rapport de gestion – paragraphe 3.3.3.2, page 27).

(4) Les plans 1 à 5 sont des plans d'options de souscription d'actions ; les plans 6 à 8 sont des plans d'options d'achat d'actions.

(5) Conformément aux modalités du plan.

2.3 Situation des attributions gratuites d'actions

Le tableau ci-après présente l'ensemble des informations relatives aux attributions gratuites d'actions allouées par la société, en vigueur au 31 décembre 2009.

Date d'assemblée	29 mai 2007
Date d'attribution	2 novembre 2007
Nombre d'actions ⁽¹⁾	182 776
Aux mandataires sociaux	-
Actions émises pour les résidents français au terme de 2 ans	76 824
Actions annulées ou caduques au 31.12.2009 ⁽²⁾	46 453
Nombre d'actions au 31.12.2009	59 499

(1) Les nombres d'options et prix d'exercice sont les valeurs ajustées, conformément à la réglementation applicable, à la suite d'opérations sur le titre BOURBON.

(2) Conformément aux modalités du plan.

2.4 Dilution potentielle du capital au 31 décembre 2009

Le tableau figurant ci-dessous permet d'apprécier la dilution potentielle du capital de la société résultant de la conversion ou de l'exercice de titres donnant accès au capital de la société encore existant au 31 décembre 2009 (options de souscription, actions gratuites).

	Date d'attribution	Échéance		Nombre d'actions potentielles	Dilution potentielle	Capital social (en actions)
		Début	Fin			
Nombre d'actions au 31 décembre 2009						61 187 226
Options de souscription	08.03.2005	08.03.2009	07.03.2011	204 370	0,3 %	
Options de souscription	05.12.2005	05.12.2009	04.12.2011	611 050	1,0 %	
Options de souscription	04.12.2006	04.12.2010	03.12.2012	45 980	0,1 %	
Total options de souscription				861 400	1,4 %	
Actions gratuites	02.11.2007		02.11.2011	59 499	0,1 %	
Total				920 899	1,5 %	
Capital potentiel au 31 décembre 2009						62 108 125

La société n'a pas émis ou consenti d'autres droits ou valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à son capital, immédiatement ou à terme.

2.5 Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Opérations	Émissions d'actions				
		Montant de l'augmentation de capital (en euros)	Nombre d'actions	Prime d'émission et de fusion	Montant du capital cumulé	Nombre d'actions cumulé
19.03.2007	Levées stock-options (1 ^{er} juin 2006 au 31 décembre 2006)	46 403	73 052	365 976	31 884 382	50 195 528
29.05.2007	Levées stock-options (1 ^{er} janvier 2007 au 29 mai 2007)	4 419	6 957	34 853	31 888 801	50 202 485
05.06.2007	Attribution de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	3 188 879	5 020 247	(3 188 879)	35 077 680	55 222 732
10.03.2008	Levées stock-options (5 juin 2007 au 31 décembre 2007)	151 541	238 570	1 760 882	35 229 221	55 461 302
03.06.2009	Attribution de 1 action nouvelle pour 10 actions anciennes	3 522 922	5 546 130	(3 522 922)	38 752 143	61 007 432
03.06.2009	Levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2009 et le 3 juin 2009	21 520	33 880	568 854	38 773 663	61 041 312
07.12.2009	Attribution d'actions gratuites aux salariés et levées d'options exercées entre le 3 juin 2009 et le 7 décembre 2009	84 998	133 814	908 109	38 858 661	61 175 126
31.12.2009	Levées d'options exercées entre le 7 décembre 2009 et le 31 décembre 2009 ⁽¹⁾	7 687	12 100	203 169	38 866 348	61 187 226
15.03.2010	Attribution d'actions gratuites aux salariés et levées d'options exercées entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 15 mars 2010	2 081	3 278	29 546	38 868 429	61 190 504

(1) Le conseil d'administration du 15 mars 2010 a pris acte de cette augmentation de capital.

Le nombre d'actions composant le capital et le nombre de droits de vote sont actualisés, autant que besoin, tous les mois, conformément à la « directive transparence ». Cette information est notamment disponible sur le site internet de la société : www.bourbon-online.com sous la rubrique « Finance » – « Informations réglementées ».

2.6 Mouvements significatifs ayant affecté la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Le 10 septembre 2007, la société Pleyel Investissements a déclaré avoir franchi le seuil de 5 % à la hausse avec à cette date 2 770 140 actions.

Le 13 mai 2008, la société par actions simplifiée Mach-Invest a déclaré avoir franchi en hausse les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et détenir à cette date 2 819 750 actions soit 5,08 %.

Jaccar a déclaré avoir acquis entre le 2 et le 7 octobre 2008, 380 000 actions supplémentaires portant ainsi sa participation à 24,89 % à cette date.

La société anonyme Pleyel Investissements a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 décembre 2008, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote et ne plus détenir aucune action BOURBON. Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché par la société Pleyel Investissements de l'intégralité de sa participation dans BOURBON au profit de sa mère, Monnoyeur SAS, cette dernière détenant directement à cette date 2 994 868 actions BOURBON, soit 5,40 % du capital.

Enfin, la société anonyme Jaccar Holdings a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mars 2009, les seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote suite à l'acquisition de l'ensemble des actions détenues par la société Jaccar, son actionnaire à 100 % et détenir 13 803 336 actions, soit 24,89 % du capital à cette date.

À la suite de ces opérations, et jusqu'à la date d'enregistrement du « Document de référence » 2009 et à la connaissance de la société, les sociétés Monnoyeur et Mach-Invest détiennent plus de 5 % et la société Jaccar Holdings détient plus de 20 %.

La société Jaccar Holdings a déclaré reprendre le rôle d'actionnaire joué par la société Jaccar dans la parfaite continuité des engagements pris par cette dernière, à savoir un actionnaire accompagnant le développement et la stratégie décidée par le conseil d'administration de BOURBON. La société continuera à gérer sa participation de manière active et envisage de la renforcer au gré des opportunités. Il n'est donc pas dans l'intention de la société Jaccar Holdings de prendre le contrôle de la société BOURBON.

2.7 Évolution de l'actionnariat

Actionnariat	Situation au 31.12.2009			Situation au 31.12.2008			Situation au 31.12.2007		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Jaccar Holdings *	15 183 668	24,82 %	25,86 %	13 803 336	24,89 %	25,95 %	13 111 954	23,64 %	23,66 %
Monnoyeur	3 294 354	5,38 %	5,61 %	2 994 868	5,40 %	5,63 %	-	-	-
Pleyel Investissements	-	-	-	-	-	-	2 994 868	5,40 %	5,40 %
Mach-Invest **	3 104 430	5,07 %	5,29 %	2 821 195	5,09 %	5,30 %	-	-	-
Autodétention	2 468 727	4,03 %	0,00 %	2 260 006	4,07 %	-	34 812	0,06 %	-
Salariés	534 132	0,87 %	0,91 %	449 414	0,81 %	0,84 %	481 312	0,87 %	0,87 %
Public	36 601 915	59,82 %	62,33 %	33 132 483	59,74 %	62,28 %	38 838 356	70,03 %	70,07 %
Total	61 187 226	100,00 %	100,00 %	55 461 302	100,00 %	100,00 %	55 461 302	100,00 %	100,00 %

* Jaccar Holdings : famille Jacques d'Armand de Chateauvieux.

** Mach-Invest : société liée à Henri d'Armand de Chateauvieux.

2.8 Répartition du capital et des droits de vote

Nombre total d'actions (31 décembre 2009) : 61 187 226

Nombre total de droits de vote (31 décembre 2009) : 58 718 499

Nombre approximatif d'actionnaires (TPI 25 janvier 2010) : 40 000

Actionnaires disposant de 5 % ou plus du capital ou de droits de vote (31 décembre 2009) :

- plus de 20 % Jaccar Holdings ;
- plus de 10 % Néant ;
- plus de 5 % Monnoyeur et Mach-Invest.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Pourcentage de capital et de droits de vote détenus par l'ensemble des membres du conseil d'administration :

- capital : 38,51 % ;
- droits de vote : 40,13 %.

Au 31 décembre 2009, la société détenait 2 468 727 actions (dont 20 177 au titre du contrat d'animation et de liquidité avec le CIC), soit 4,03 % du capital.

Par ailleurs, à cette même date, 964 salariés détenaient 0,87 % du capital avec 534 132 actions.

Depuis le 31 décembre 2004, il existe un pacte d'actionnaires portant engagement collectif de conservation d'actions BOURBON (« loi Dutreil » article 885 I du Code général des impôts) portant sur 26,45 % du capital. Il est précisé que ce pacte, à caractère fiscal, ne représente en aucun cas « une action de concert » pour la mise en œuvre d'une politique de vote ou de gestion de BOURBON. Il ne contient pas de conditions préférentielles de cessions.

2.9 Évolution du cours en euros sur 18 mois

Date	Plus haut ^{(1), (2)}	Plus bas ^{(1), (3)}	Volume des titres échangés	Capitaux échangés en millions d'euros
2008				
Septembre	36,14	30,00	5 688 439	207,85
Octobre	32,44	14,62	8 923 763	220,27
Novembre	24,11	16,27	3 771 803	84,55
Décembre	19,66	15,00	3 160 846	59,67
2009				
Janvier	21,32	16,36	3 308 561	67,73
Février	22,78	17,09	5 980 103	134,88
Mars	24,36	17,97	3 984 222	92,55
Avril	27,47	22,06	3 000 342	84,12
Mai	29,09	24,53	2 758 919	82,13
Juin	31,36	25,52	2 948 470	89,85
Juillet	29,73	25,39	2 728 425	75,62
Août	34,70	29,30	2 956 665	91,88
Septembre	33,20	29,45	2 779 051	87,55
Octobre	33,33	27,90	3 482 578	108,14
Novembre	29,95	25,15	3 183 907	88,34
Décembre	26,70	24,62	2 912 184	74,75
2010				
Janvier	29,60	26,31	3 629 334	103,3
Février	28,35	24,27	3 010 408	78,33

(1) Pour des raisons de comparabilité, les cours ont été ajustés en raison de l'attribution gratuite de 1 nouvelle action pour 10 actions anciennes détenues le 3 juin 2009.

(2) Plus haut atteint en intraday sur la période.

(3) Plus bas atteint en intraday sur la période.

MARQUES, LICENCES, BREVETS, PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1/ Marques, licences, brevets

La société BOURBON a déposé son monogramme en intégrant les spécificités du graphisme. Elle a aussi protégé ses marques à savoir : BOURBON, Bourbon Offshore, Les Abeilles, Setaf Saget et Setaf pour les produits et services concernés.

2/ Propriétés immobilières, usines et équipements

La flotte de navires constitue l'essentiel des immobilisations corporelles du groupe : les navires (y compris ceux en cours de construction) représentent près de 98 % des immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la flotte détenue par la Division Offshore se décompose de la façon suivante :

Situation au 31 décembre 2009	Navires en opération	Âge moyen
Marine Services		
Navires Supply profond	63	5,1
Navires Supply continental	52	5,2
Remorqueurs Assistance & Sauvetage	5	14,8
Total Navires Supply	120	5,6
<i>Crew boats</i>	223	5,9
Total Marine Services	343	5,8
Subsea Services		
Navires IMR	14	3,8
ROV	10	3,5
Total Navires Offshore	357	5,7
Total ROV	10	3,5

À la même date, la Division Vrac détient les navires suivants :

Situation au 31 décembre 2009	Navires en opération	Âge moyen
Supramax 49 000 t	2	8,1
Supramax 53 000 t	4	1,1
Supramax 55 000 t	2	5,1
Supramax 58 000 t	3	0,3
Cimentier 30 000 t	1	0,5
Total Navires Vrac	12	2,7

Sur l'année 2009, le taux moyen d'utilisation de la flotte offshore en service a été de 83 %. Le taux d'utilisation de la flotte de vraquiers est de 100 %, hors période d'arrêt technique.

Comme indiqué dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 1.5.6), l'ensemble de nos navires est soumis à des opérations de maintenance effectuées à intervalles réguliers et selon un plan pluriannuel, ayant pour but de répondre à des exigences de classification, de conventions internationales ou de règlements.

Chaque navire est ainsi constitué de deux composants :

- un composant structure ;
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Le traitement du composant révision est également explicité dans la note 1.5.6 des annexes aux comptes consolidés.

Un récapitulatif des immobilisations corporelles de BOURBON et des principales charges afférentes (amortissements et pertes de valeur) figure à la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le rapport de gestion décrit dans le paragraphe 4.1 les risques environnementaux et la manière dont BOURBON les appréhende.

Concernant la gestion de fin de vie des navires, la stratégie de BOURBON consiste à maintenir une flotte jeune, en vendant les navires suffisamment tôt à des armateurs qui en poursuivent l'exploitation.

Au 31 décembre 2009, le groupe a accès, en location ou en propriété, aux principaux biens immobiliers suivants :

Pays	Lieu	Destination	Régime juridique
France	Paris	Siège social	Location
Brésil	Rio de Janeiro	Bureaux, entrepôt	Propriété/Location
Égypte	Le Caire – Agouza	Bureaux	Location
France	Le Havre, Marseille, Suresnes, Sainte-Marie (La Réunion)	Bureaux, autres	Propriété/Location
Indonésie	Balikpapan, Jakarta, Tamapole	Bureaux, base logistique	Propriété/Location
Italie	Ravenne	Bureaux	Location
Nigeria	Lagos, Port Harcourt	Bureaux, base logistique, autres	Propriété/Location
Norvège	Fosnavaag	Bureaux	Location
Portugal	Funchal	Bureaux	Location
Qatar	Doha	Bureaux	Location
Singapour	Singapour	Bureaux	Location
Suisse	Nyon, Zurich	Bureaux	Location
Vietnam	Hô Chi Minh Ville	Bureaux	Location

N.B. : Biens immobiliers détenus/loués par les sociétés consolidées en intégration globale.

Les immobilisations corporelles prises en location sont principalement des locaux à usage administratif. Le groupe est propriétaire des bâtiments situés à Marseille, qui regroupent les principaux services corporate ainsi que les sièges sociaux de plusieurs filiales.

Les charges de location simple relatives aux biens immobiliers sont comprises dans les informations communiquées au point 5.1 des notes annexes aux comptes consolidés faisant état des obligations contractuelles. Les charges de location simple liées aux locaux administratifs représentent la majeure partie des obligations contractuelles du groupe en la matière.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1/ Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport sur la gestion du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Rapport du Président établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription, établi conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés.
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2009.
- Affectation des résultats, décision à prendre concernant la distribution d'un dividende.
- Fixation des jetons de présence.
- Renouvellement des mandats de deux administrateurs.
- Ratification de la nomination d'un administrateur.
- Nouvelle autorisation de programme de rachat par la société de ses propres actions.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

2/ Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapports des commissaires aux comptes.
- Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société.
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois, dans la limite d'un montant nominal total de 8 millions d'euros.
- Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées, pour une durée de 26 mois, dans la limite d'un montant nominal total de 8 millions d'euros.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1/ De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du Président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve en conséquence les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports et donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice :	72 462 464,92 €
(diminué de la dotation à la réserve légale)	(363 713,54 €)
Augmenté du report à nouveau bénéficiaire, soit :	2 011 127,40 €
Formant un bénéfice distribuable d'un montant total de :	74 109 878,78 €
Distribution d'un dividende unitaire de 0,90 euro aux 61 187 226 actions :	55 068 503,40 €
Autres réserves, pour le solde :	19 041 375,38 €

Le dividende ainsi fixé serait mis en distribution à compter du 16 juin 2010.

Dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions, il est rappelé que les actions autodétenues ne donnent pas droit aux dividendes. La somme correspondant aux dividendes non versés sera donc affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende ouvrira droit à une réfaction de 40 % applicable aux personnes physiques résidentes fiscales en France, soit 0,36 euro par action, sauf option de ces personnes pour le prélèvement libératoire de 18 % en lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu, conformément à l'article 117 *quater* du CGI. Cette option doit être exercée par l'actionnaire auprès de l'établissement financier teneur de ses titres (ou à défaut de la société), au plus tard à la date d'encaissement du dividende.

Quelle que soit l'option exercée par l'actionnaire, Il est rappelé que les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social de 2 % et contribution additionnelle) représentant 12,1 % du montant du dividende depuis le 1^{er} janvier 2009, seront prélevés à la source lors du paiement du dividende.

Les personnes morales ne bénéficieront quant à elles d'aucune réfaction.

Il n'existe pas de revenu distribué au titre de la présente assemblée, autre que le dividende mentionné ci-dessus, éligible ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Dividende net par action ⁽¹⁾	Montant total distribué en milliers d'euros ⁽²⁾
2006	50 195 528	0,60	30 110
2007	55 461 302	1,00	54 200
2008	55 461 302	0,90	47 904

(1) Dividende éligible à la réfaction de 40 % au profit des personnes physiques résidant fiscalement en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2^o du Code général des impôts.

(2) Les actions autodétenues ne donnent pas droit aux dividendes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions qui y sont mentionnées et ce rapport dans toutes ses parties.

Sixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de fixer la somme globale des jetons de présence alloués au conseil d'administration à 240 000 euros pour l'exercice 2009 et les exercices ultérieurs.

Septième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Madame Lan Vo Thi Huyen arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Huitième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufvieux arrive à son terme, décide de le renouveler pour une période de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le conseil d'administration du 24 août 2009 de Madame Agnès Pannier-Runacher en qualité d'administrateur, en remplacement de Madame Dominique Senequier, administrateur démissionnaire, pour la durée restant à courir sur ce mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Dixième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du projet de détail du programme de rachat d'actions, décide :

- de mettre fin au programme de rachat en cours décidé par l'assemblée générale mixte du 3 juin 2009 ;
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - 1) autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter les actions de la société, sans jamais pouvoir détenir plus de 10 % du capital de la société, étant entendu que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %, conformément aux dispositions légales,
 - 2) décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiements ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la société,
 - d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la société, dans le cadre de la réglementation boursière.
 - de les annuler par voie de réduction de capital dans les conditions fixées par la loi, sous réserve de l'adoption de la quinzième résolution ci-après.
 - 3) décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser quarante-cinq euros (45 €), hors frais,
 - 4) décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;

- 5) décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser deux cent soixante-quinze millions trois cent quarante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (275 342 490 €),
- 6) décide que les actions pourront être achetées par tout moyen, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré, par offre publique d'achat ou d'échange ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente, et aux époques que le conseil d'administration appréciera ; ces achats pourront intervenir en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière, et dans le but exclusif de respecter un engagement de livraison de titres, ou de rémunérer une acquisition d'actif par échange et remise de titres dans le cadre d'une opération de croissance externe en cours lors du lancement de l'offre publique,
- 7) Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment y compris en période d'offre publique,
- 8) confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation pour, notamment :
 - procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations ; en arrêter les conditions et les modalités,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
 - effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes, et notamment la publication du détail du programme de rachat sur le site de l'Autorité des marchés financiers,
 - effectuer toutes formalités,
- 9) décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Onzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

2 / De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Douzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions par la société, objet de la dixième résolution de la présente assemblée,

- 1) autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'assemblée générale au conseil d'administration, présente ou future, dans la limite de 10 % du capital social de la société par période de 24 mois et à réduire corrélativement le capital social ;
- 2) autorise le conseil d'administration à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de primes et réserves disponibles ;
- 3) confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour procéder à cette ou ces réduction(s) de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, impartir de passer les écritures comptables correspondantes et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ;
- 4) fixe la durée de validité de la présente autorisation à dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Treizième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de déléguer sa compétence au conseil d'administration de la société, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-132 et L. 228-92 du Code de commerce, à l'émission, tant en France qu'à l'étranger, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société ;
- de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à

date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société.

Dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières conférant à leurs titulaires le droit de souscrire à des valeurs mobilières représentant une quote-part du capital de la société dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée délègue expressément au conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital social consécutivement à l'exercice desdites valeurs mobilières.

L'assemblée décide que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le conseil d'administration ou par son Président Directeur Général et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder un montant maximum de huit millions d'euros (8 000 000 €), compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la société émises en vertu de la présente délégation pourront consister en des titres de créances ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder trois cent cinquante millions d'euros (350 000 000 €), ou leur contre-valeur en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unités de comptes fixées par référence à plusieurs monnaies, à la date de décision d'émission.

L'assemblée autorise le conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le plafond maximum de la ou des augmentations de capital dans la limite de 15 % de l'émission initiale, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, ainsi qu'à titre réductible, aux titres de capital et/ou aux autres valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par le conseil d'administration ou son Directeur Général en vertu de la présente délégation.

Le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés prévues par la loi si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant réductibles, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, et offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte et décide, en tant que de besoin :

- que la présente délégation de compétence emporte au profit du conseil d'administration la faculté de déterminer

le prix de souscription des actions et valeurs mobilières qui seront émises, dans le respect des dispositions légales ;

- que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Président Directeur Général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, constater la réalisation des émissions et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail,

- délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, d'un montant nominal maximal de huit millions d'euros par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
- décide, en application de l'article L. 3332-19 du Code du travail, de fixer la décote à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA lors des vingt séances de Bourse précédant le

jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, cette décote pouvant être portée à 30 % pour les adhérents à un plan d'épargne constitué en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail à la condition que la période d'indisponibilité prévue par ce plan soit supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;

- décide que le conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société au titre de l'abondement ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment :
 - fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de groupe,
 - fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
 - sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital,
 - d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.

Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois ; elle remplace et annule toute délégation antérieure.

Quinzième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2010 - 13^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires assorties ou non de bons de souscription d'actions de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant droit in fine par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, d'actions qui, à cet effet sont ou seront émises en représentation d'une quotité du capital de la société pour un montant maximum de 8 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette émission pourra entraîner une augmentation de capital d'un montant maximum de 8 000 000 euros.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, données dans le rapport du conseil d'administration.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 13^e résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

(assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2010 - 14^e résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés pour un montant maximum de 8 000 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre conseil d'administration.

Lyon et Marseille, le 12 avril 2010

Les commissaires aux comptes

EurAAudit C.R.C.
Cabinet Rousseau Consultants
Marc ESCOFFIER

Deloitte & Associés
Vincent GROS

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Communiqués BOURBON du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

Les communiqués ou publications ci-dessous sont disponibles sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Presse – Communiqués de presse ») et/ou sur le site www.euronext.com.

Date	Intitulé
6 janvier 2009	Bilan annuel 2008 du contrat de liquidité.
9 février 2009	Chiffre d'affaires annuel 2008. Forte progression du chiffre d'affaires annuel 2008 : + 21 % (+ 28,5 % à taux de change constant). La Division Offshore voit progresser ses revenus à 672,1 millions d'euros en croissance de 38,7 % par rapport à l'année 2007. Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2008 en hausse de 30,3 % par rapport au 4 ^e trimestre 2007.
26 mars 2009	Forte croissance et résultats robustes en 2008. Chiffre d'affaires en hausse de 21 % à 931,3 millions d'euros EBITDA de 351 millions d'euros. Résultat net part du groupe de 224,4 millions d'euros.
24 avril 2009	Rapport financier annuel 2008.
24 avril 2009	Comment participer à l'assemblée générale.
24 avril 2009	Convocation à l'assemblée générale.
24 avril 2009	Honoraires des commissaires aux comptes.
7 mai 2009	Information financière 1 ^{er} trimestre 2009. Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009 en hausse de 12,8 % et croissance soutenue de l'activité Offshore à 47,7 % (+ 36 % à taux de change constant) par rapport au 1 ^{er} trimestre 2008.
4 juin 2009	Assemblée générale mixte du 3 juin 2009.
3 juillet 2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec CM-CIC Securities.
10 août 2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009 en hausse de 11,2 %. Forte croissance de l'activité Offshore à 43,1 % (29,7 % à taux de change constant) par rapport au 1 ^{er} semestre 2008.
26 août 2009	Démission d'un membre du conseil d'administration, nomination d'un censeur et cooptation d'un nouvel administrateur.
26 août 2009	De solides résultats au 1 ^{er} semestre 2009 portés par la croissance de l'Offshore. EBITDA en hausse de 27,9 %. Résultat net part du groupe de 82,3 millions d'euros.
9 novembre 2009	Information financière trimestrielle. La croissance satisfaisante (+ 16,6 %) de l'activité Offshore au 3 ^e trimestre reflète le fort taux d'utilisation des navires. Le chiffre d'affaires de BOURBON est en hausse de 3,1 % à 246,8 millions d'euros par rapport au 3 ^e trimestre 2008.

Présentations stratégiques et financières

Documents disponibles sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Presse – Conférences – financières ; stratégiques ; analystes »).

Date	Intitulé
23 mars 2009	Résultats annuels 2008
3 juin 2009	Assemblée générale mixte 2009
26 août 2009	Résultats 1 ^{er} semestre 2009
3 décembre 2009	<i>Bridge over troubled waters</i> Intervention de Jacques de Chateauvieux, Président Directeur Général de BOURBON, dans le cadre de la conférence <i>Oil Services Day</i> à Londres

Document de référence

Le document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org et sur le site www.bourbon-online.com (au sein de la rubrique « Finance – Publications – Document de référence »).

Date	Intitulé
18 mai 2009	Document de référence / Rapport annuel 2008

Déclarations

Informations disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Déclarations mensuelles des achats et cessions par les sociétés de leurs propres actions

Date	Intitulé
20 janvier 2009	Déclaration achats / cessions d'actions propres

Déclarations des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société

Date	Intitulé
31 mars 2009	Déclarations d'opérations sur titres de la société
9 juin 2009	Déclaration d'opérations sur titres de la société

Franchissements de seuils

Date	Intitulé
30 mars 2009	Franchissement de seuil
31 mars 2009	Franchissement de seuil / Déclaration d'intention

Informations publiées au BALO

Les informations publiées au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) sont disponibles sur le site du Journal officiel : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/balo/>.

Date	Intitulé
27 avril 2009	Convocation à l'assemblée générale mixte du 3 juin 2009
1 ^{er} mai 2009	Rectificatif de la convocation à l'assemblée générale mixte du 3 juin 2009
10 juin 2009	Avis de non-modification des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre 2008 Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2008 Attestation des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008
12 juin 2009	Avis d'augmentation du capital social

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

1/ Responsable du document de référence

1.1 Personne qui assume la responsabilité du document de référence

Monsieur Jacques d'Armand de Chateauvieux

Président Directeur Général

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 présentés dans le document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 109 de ce document de référence, qui contient une observation relative à l'adoption de nouvelles normes IFRS.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et EurAAudit CRC, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document.

Le Président Directeur Général

Paris, le 17 mai 2010

2 / Contrôleurs légaux des comptes

Titulaires

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société Deloitte & Associés Représentée par Monsieur Vincent Gros Les Docks – Atrium 10.4 10, place de la Joliette 13002 Marseille	Nommée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Société EurAAudit CRC Représentée par Monsieur Marc Escoffier depuis 2008 et antérieurement par Monsieur Jean-Marc Rousseau, changement initié dans le cadre de la Loi de Sécurité Financière et de la rotation obligatoire des associés Immeuble « Le CAT SUD » – Bâtiment B 68, cours Albert Thomas 69008 Lyon	Nommée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Suppléants

	Date de première nomination	Échéance du mandat
Société BEAS 9, villa Houssay 92200 Neuilly-sur-Seine	Nommée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2008	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013
Jean-Jacques Martin 25, chemin de Parsonge 69570 Dardilly	Nommé par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2002 et renouvelée par l'assemblée générale mixte du 7 juin 2005	À l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par l'annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Rubriques	« La réponse sûre et innovante à l'exigence des clients »	Rapport Financier
1. Personnes responsables		
1.1 Responsable du document de référence		166
1.2 Attestation du responsable du document de référence		166
2. Contrôleurs légaux des comptes		167
3. Informations financières sélectionnées		2 ; 3 ; 9 à 12
4. Facteurs de risque		30 à 39
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1 Histoire et évolution de la société		
5.1.1 Raison sociale et nom commercial		144
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement		144
5.1.3 Date de constitution et durée de vie		144
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable		31 ; 32 ; 33 ; 144
5.1.5 Événements importants dans l'exercice des activités	1 à 37	9
5.2 Investissements		
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices		3 ; 55 ; 73 à 75
5.2.2 Principaux investissements en cours	1 à 3 ; 7 ; 13 ; 14 ; 21	12
5.2.3 Principaux investissements envisagés	18 ; 22	100
6. Aperçu des activités		
6.1 Principales activités	1 à 36	8
6.2 Principaux marchés	1 à 23	8 ; 98 ; 99
6.3 Événements exceptionnels		N/A
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	28 ; 29	30 ; 33 ; 39 ; 152
6.5 Position concurrentielle	15	9 ; 32
7. Organigramme		
7.1 Description du groupe	1	5
7.2 Liste des filiales importantes		104 à 108 ; 146
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1 Immobilisations corporelles importantes		73 à 75 ; 152 ; 153
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	35 ; 36	32 ; 153
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1 Situation financière		52 à 57 ; 112 à 114
9.2 Résultat d'exploitation		
9.2.1 Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation		9 à 13
9.2.2 Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets		9 à 12
9.2.3 Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités		9 à 13 ; 30 à 33 ; 38 ; 39

Rubriques	« La réponse sûre et innovante à l'exigence des clients »	Rapport Financier
10. Trésorerie et capitaux		
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur		56 à 57 ; 79 ; 116 à 118 ; 147 à 151
10.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur		55
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur		34 à 38 ; 85 à 91
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations		N/A
10.5 Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	4	12 ; 34 ; 35 ; 85 ; 86
11. Recherche et développement, brevets et licences	28 ; 29	152
12. Informations sur les tendances		
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé		13
12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	2 ; 3	12 ; 13 ; 30 à 39
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A
14. Organes d'administration et de direction		
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction		5 ; 14 à 23 ; 134 ; 135
14.2 Intérêts des dirigeants		135
14.3 Procédures de contrôle interne		139 à 141
15. Rémunération et avantages		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature		23 à 28 ; 103 ; 123
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages		25 ; 26
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1 Date d'expiration du mandat actuel		15 à 22
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction		25 ; 130 à 132 ; 135
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations		5 ; 137 ; 138
16.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise		14 ; 134
17. Salariés		
17.1 Nombre de salariés	30 à 32	102
17.2 Participations et stock-options		23 ; 27 ; 28 ; 44 ; 147 ; 148
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur		44 ; 79 ; 80 ; 147 à 151
18. Principaux actionnaires		
18.1 Répartition du capital		42 ; 150
18.2 Existence de droits de vote différents		147
18.3 Contrôle de l'émetteur		150 ; 151
18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle		150 ; 151

Rubriques	« La réponse sûre et innovante à l'exigence des clients »	Rapport Financier
19. Opérations avec des apparentés		102 ; 103 ; 130 à 132
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1 Informations financières historiques		52 à 108 ; 112 à 127
20.2 Informations financières pro forma		N/A
20.3 États financiers		52 à 108 ; 112 à 127
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1 Vérifications des informations financières historiques		109 ; 128 à 132
20.4.2 Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux		142 ; 160 à 162
20.4.3 Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur		N/A
20.5 Date des dernières informations financières		31 décembre 2009
20.6 Informations financières intermédiaires		
20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés		N/A
20.6.2 Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié		N/A
20.7 Politique de distribution des dividendes	4 ; 13 ; 42 ; 46 ; 145 ; 146 ; 155	
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage		33 ; 80 ; 119
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale		9 ; 69 ; 70
21. Informations complémentaires		
21.1 Capital social		
21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé		42 ; 147
21.1.2 Actions non représentatives du capital		N/A
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales		43 ; 44 ; 150 ; 151
21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur		147 ; 148
21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital		N/A
21.1.6 Capital de toute partie du groupe faisant l'objet d'une option		N/A
21.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices		149
21.2 Acte constitutif et statuts		
21.2.1 Objet social de l'émetteur		144
21.2.2 Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction		135 ; 144
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes		45 ; 145 ; 146 ; 147

Rubriques	« La réponse sûre et innovante à l'exigence des clients »	Rapport Financier
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires		45
21.2.5 Convocations des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission		145
21.2.6 Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle		N/A
21.2.7 Déclarations de franchissements de seuils statutaires		145 ; 150
21.2.8 Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social		N/A
22. Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)		N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		N/A
24. Documents accessibles au public		4 ; 163 à 165
25. Informations sur les participations		104 à 108 ; 126 ; 127

N/A : non applicable.

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondant figurent aux pages 37 à 115 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 18 mai 2009, sous le numéro D.09-0430 ;
- les comptes consolidés et sociaux ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondant figurent aux pages 29 à 127 du document de référence de l'exercice 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 16 mai 2008, sous le numéro D.08-0401.

Les parties non incluses dans ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent document de référence.



La couverture de cette brochure est imprimée sur du papier Condat silk 100 % PEFC.
Les pages intérieures de cette brochure sont imprimées sur du papier Oxygen offset 100 % recyclé.
Imprimé sur papier certifié 100 % PEFC garantissant une gestion des forêts respectueuse de l'environnement.

Création et réalisation : **SEQUOIA FRANKLIN** - Photo : BOURBON - Imprimeur : ARTECOM - 89140 Pont-sur-Yonne.



BOURBON

Société anonyme au capital social de 38 868 429 euros
310 879 499 RCS PARIS

Siège Social :

33, rue du Louvre - 75002 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 40 13 86 16 - Fax : +33 (0)1 40 28 40 31

Relations investisseurs, analystes, actionnaires :

investor-relations@bourbon-online.com

www.bourbon-online.com